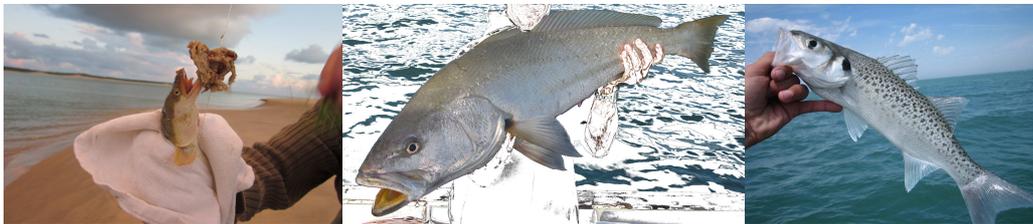


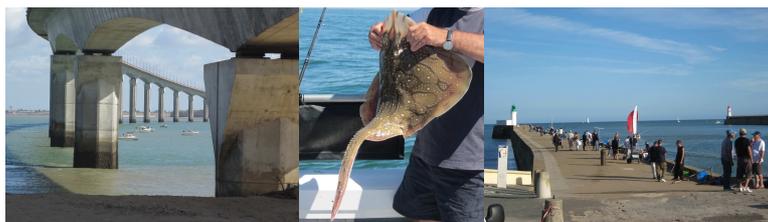


La pêche de loisir du poisson sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde



Rapport Final

Février 2011



Mathieu Vaslet & Gilles Radenac : laboratoire LIENSs UMR 6250CNRS-Université de La Rochelle.

REMERCIEMENTS

Nous tenons dans un premier temps à remercier la mission d'étude du Parc Naturel Marin des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde : M. François Colas, Mlle Tiphaine Rivière, M. Guillaume Paquignon ainsi que Mme Nathalie Guillon pour nous avoir accordé leur confiance et permis de réaliser cette étude.

Dans un second temps, nous tenons à remercier l'ensemble des personnes ayant participé à cette étude :

Les associations et fédérations de pêche de loisir, et plus particulièrement leurs représentants qui ont fait preuve d'une réelle implication.

Les marchands d'articles de pêche pour leur participation, leurs précieux conseils et les nombreuses informations.

Les guides de pêche, pour les diverses discussions riches en informations, et pour la confiance qu'ils nous ont accordé.

L'ensemble des pêcheurs de loisir ayant accepté de participer à cette étude.

Ce document est le fruit de la participation de l'ensemble de ces acteurs. Ajoutons que cette étude n'aurait sans doute pas la même valeur sans l'apport des connaissances et de l'appui de ces personnes.

TABLE DES MATIERES

Introduction	1
Matériels et méthodes.....	5
1. La pêche de loisir	5
1.1. Les types de pêche	5
1.2. Les techniques de pêche	6
2. Protocole de terrain	8
2.1. La pêche embarquée	8
2.2. La pêche du bord	9
3. Méthode du questionnaire.....	9
3.1. Le questionnaire	9
4. Le carnet de suivi de captures	13
Résultats	14
1. Cartographie.....	14
2. La Population de pêcheurs	19
2.1. Composition de l'échantillon.....	20
2.2. Age de la population.....	20
2.3. Catégories socioprofessionnelles.....	20
2.4. Ancienneté de la pratique	21
2.5. Les facteurs.....	21
2.6. Nombre moyen de sorties à l'année	22
2.7. Espèces capturées	23
2.8. Les techniques	25
2.9. Le repos biologique	25
2.10. Le taux d'affiliation aux associations	26
2.11. La Période d'activité	26
3. Les résultats de pêche : le cas du bar commun (<i>D. labrax</i>)	28
3.1. Poissons capturés / poissons conservés	28
3.2. Les résultats par sortie	29
3.3. La meilleure sortie 2009 ou 2010	29
3.4. Taille de prélèvement	30
3.5. Les prélèvements de 2009	31
4. Les résultats de pêche : le cas du maigre (<i>A. regius</i>)	32
4.1. Poissons capturés / poissons conservés	32
4.2. Les résultats par sortie	33
4.3. La meilleure sortie 2009 ou 2010	33
4.4. Taille de prélèvement	34
4.5. Les prélèvements de 2009	34
5. Les prélèvements de dorades grises (<i>S. cantharus</i>)	36
6. Les prélèvements de soles (<i>S. solea</i>).....	37
7. Point de vue des types de résidences (ou profils)	38
7.1. Les « annuels »	38
7.2. Les « secondaires ».....	42
7.3. Les « touristes »	47
8. Les carnets de captures	52
9. Les techniques.....	54
9.1. Le fusil.....	54
9.2. La palangre	59

9.3.	La traine	59
9.4.	Le filet.....	60
9.5.	Le surfcasting	62
9.6.	Le leurre.....	67
9.7.	La pêche à soutenir	71
9.8.	Le carrelet	74
9.9.	Autres.....	77
10.	Les évènements sportifs	79
11.	Les guides pêche	80
	Discussion	86
	Conclusion.....	100
	Perspectives.....	101
	Bibliographie.....	102
	Annexes.....	104
	Annexe I : Liste des tableaux et des figures	104
	Annexe II : Le questionnaire	111
	Annexe III : Le carnet	113
	Annexe IV : Listing des acteurs	115
	Annexe V : Prélèvements de bars commun (<i>D. labrax</i>) pour l'année 2009 pour l'échantillon de pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde (N=275)	117
	Annexe VI : Prélèvements de maigres (<i>A. regius</i>) pour l'année 2009 pour l'échantillon de pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde (N=275)	118

INTRODUCTION

Durant des siècles, les mers et océans furent considérés comme des pourvoyeurs inépuisables de ressources. La frénésie engendrée par la découverte de stocks de poissons toujours plus importants, sur de nouvelles zones encore inexploitées, a longtemps permis d'étayer une telle pensée. L'exemple le plus ancien remonte au XV^{ème} siècle avec la découverte des bancs de morues de Terre-Neuve. Dès lors, ce fut une véritable course à l'armement qui s'engagea entre pêcheurs professionnels. Les navires s'équipèrent de manière à pouvoir pêcher pendant de longues périodes, sur des zones de plus en plus lointaines mais aussi de plus en plus profondes. Cette modernisation sans limite des navires et des techniques de pêche s'intensifia encore à la fin du XIX^{ème} siècle avec l'apparition vers 1880 du chalut, puis de la machine à vapeur au début du XX^{ème} siècle, et enfin par l'utilisation des premiers moteurs diesels sur des chalutiers. Ces nouvelles technologies, combinées à un effort de pêche¹ de plus en plus important conduisirent irrémédiablement à des interrogations, des questionnements sur l'impact que pouvaient avoir de telles pratiques. L'halieutique fit alors son apparition en tant que science au début du XX^{ème} siècle (Denhez, 2008).

Eu égard aux quantités débarquées grâce à ces dernières technologies, les perspectives étaient plus qu'encourageantes. Mais l'enthousiasme fut de courte durée. Pour reprendre l'exemple de la morue, c'est au milieu des années 70 que les débarquements de poissons provenant de Terre-Neuve connurent un inquiétant déclin. En l'espace d'un peu moins d'une dizaine d'années, les quantités débarquées furent divisées par quatre. La première sonnette d'alarme était tirée. Si la morue est l'un des éléments les plus probants, les autres exemples sont légions. Pour couper court à cette pensée de ressource marine inépuisable, certains chiffres sont plus que probants. En effet, il semble que depuis les années 80, les prises débarquées ne varient que très peu, tandis qu'en parallèle l'effort de pêche¹ n'a cessé d'augmenter (F.A.O.² 2004). Cela ne laisse que peu de doute quant à la surexploitation de plus en plus commune des différents stocks de poissons. En 2007, ce sont près de 30% de ces stocks qui étaient surexploités, voire épuisés (F.A.O.².2008). Un bilan relativement alarmant est dressé dans l'ouvrage intitulé *Une mer sans poissons* (Cury & Miserey, 2008). Il met en évidence, entre autres, les profondes modifications que l'Homme est en train d'infliger au monde marin ; après la raréfaction des grands poissons prédateurs, l'Homme s'attaque à des proies de plus en plus basses dans la chaîne alimentaire et de ce fait inflige de profond changement au milieu.

Si ces questionnements et inquiétudes sont notables au niveau mondial, il est possible de les retrouver sur de plus petites échelles, au niveau national, régional, voire au niveau de pêcheries locales. A ce niveau, sorte de méso-échelle, il est important d'avoir une approche plus fine quant aux éléments à prendre en compte pour répondre à une gestion durable des stocks de poissons. A cette échelle, il s'agit, en effet, d'une pêche qu'il est possible de qualifier de *côtière*, et qui concerne un ensemble d'espèces de poissons relativement bien spécifiques. De plus, qui dit : *stocks de poissons côtiers*, dit stocks non seulement accessibles aux pêcheurs professionnels, mais aussi à d'autres usagers du milieu marin. De ce fait, il se crée une sorte de compétition entre pêcheurs professionnels et autres usagers pour un même stock de poissons. Il s'agit alors d'un cas très particulier qui conduit inévitablement au phénomène popularisé par Hardin et qui se nomme la « *tragédie des communs* » (Hardin, 1968). Cela se traduit par une compétition pour l'accès à une ressource limitée, gratuite et

¹ Effort de pêche : « est défini comme le produit de la capacité de pêche et de l'activité de pêche, celle-ci calculée par le temps passé dans une zone bien déterminée » (<http://europa.eu/>)

² F.A.O.: Food and Agriculture Organization.

commune et qui, d'après le postulat, est vouée à disparaître (Denhez, 2008). La mer, et ce qui est contenu dans la colonne d'eau, n'appartenant à personne (*res nullius*) ; ce concept est donc tout à fait applicable à la pêche en mer. Il convient dès lors de qualifier les autres usagers de ce milieu susceptibles de rentrer en compétition avec les pêcheurs professionnels ; ce sont les pêcheurs dits *récréatifs* et / ou *sportifs*. Si de prime abord, l'idée qu'on se fait de l'efficacité d'un pêcheur récréatif est sans commune mesure avec le résultat d'un trait de chalut, il semblerait que, d'après les résultats de certaines études (Ifremer & BVA, 2009), les quantités de poissons prélevés globalement par ces derniers ne soient, dans l'absolu, plus à négliger.

A l'échelle nationale, les données sur les prélèvements de poissons peuvent être comparées. La filière professionnelle française aurait vendu 459 239 t de poissons en 2007 (source DPMA³, in FranceAgriMer 2009). En ce qui concerne la pêche de loisir, une récente étude indique que les quantités de poissons prélevés seraient de l'ordre de 15 000 t pour les poissons les plus prisés auxquelles il faudrait ajouter entre 4 360 et 13 560 t pour des espèces plus aléatoires. La pêche de loisir ne prélèverait donc qu'entre 4,2 % et 6,2 % de ce que revend la filière professionnelle (Ifremer & BVA, 2009). Néanmoins, ces chiffres très globaux ne sont pas nécessairement révélateurs de la pression de pêche exercée par la pêche de loisir sur certaines espèces. Ainsi, cette même étude nous renseigne sur les poissons les plus prisés et donc les plus prélevés par les pêcheurs amateurs. Le bar, le maquereau, le lieu, la dorade et enfin le sar sont, dans l'ordre, les cinq espèces les plus convoitées. Si la pêche de loisir ne représente, globalement, qu'environ 5% des prélèvements de poissons des professionnels, qu'en est-il pour les espèces de poissons les plus recherchées par les amateurs telles que le bar commun (*Dicentrarchus labrax*) ou la dorade grise (*Spondyliosoma cantharus*) par exemple ?

A l'heure où les stocks de poissons sont de plus en plus surveillés grâce aux débarquements des professionnels, nous sommes donc en droit de nous questionner sur l'impact que peut avoir la pêche de loisir, qui plus est, sur les espèces de poissons qui suscitent le plus son intérêt. En ce qui concerne le bar commun, les chiffres avancés sont pour le moins différents de ceux revendiqués au niveau global (5%). En effet, il semble que les pêcheurs de loisir prélèveraient près de 5 600 t de bars (+/- 2 000 t) au niveau national (Ifremer & BVA, 2009). En parallèle, la pêche professionnelle aurait débarqué en 2008 près de 5 000 t de cette même espèce (FranceAgriMer 2, 2009), soit un tonnage du même ordre de grandeur. Nous sommes donc loin des 5% de prélèvement précédemment cités puisque ce serait même, dans le cas de cette espèce, les pêcheurs récréatifs qui prélèveraient le plus. Le constat n'est pas aussi étonnant pour les quatre autres espèces, mais les quantités qui leurs sont à l'heure actuelle imputées ne peuvent pas être qualifiées de négligeables, même au regard de ce que débarque la pêche professionnelle. Au final, la question n'est peut être pas tant de savoir quelles sont les proportions de prélèvements de chaque acteurs, professionnels ou amateurs, mais plutôt de savoir si la gestion globale du stock considéré est durable. Ainsi, connaître les prélèvements des pêcheurs de loisirs n'est sans doute pas une fin en soit et doit justement permettre de répondre à cette gestion durable des stocks. Si les prélèvements de la pêche de loisir ne semblent plus anecdotiques, peut-être est-il temps qu'ils deviennent eux aussi gestionnaires de la ressource.

Ce constat de prélèvements non négligeables étant assez récurrent dans les publications, l'idée de contrôler, ou tout du moins d'encadrer plus sérieusement la pêche de loisir en mer a fait son apparition dans l'article 30 de la loi Grenelle 1 : « *La France renforcera sa politique de gestion durable et concertée des ressources halieutiques en mettant en place l'encadrement de la pêche de loisir* ». Dernièrement, c'est au travers du Grenelle de la Mer que des outils concrets furent proposés : une application dans un premier temps de la charte de la pêche à pied issue du Grenelle de l'Environnement, suivi d'un éventuel permis de

³ DPMA : Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture.

pêche ; des interdictions de pêche suivant la nécessité de certaines espèces et la mise en place de périodes de « *repos biologique* » sur les zones d’estrans ; et enfin définir plus précisément des quantités journalières de prélèvement afin de supprimer la notion relativement complexe de « *table familiale* » (Grenelle de la Mer, 2009). C’est en date du 7 juillet 2010 que la « *charte d’engagements et d’objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable* » a été signée. Elle prévoit donc de manière globale : la participation des associations et fédérations de pêcheurs de loisir au même titre que les pêcheurs professionnels et conchyliculteurs au recueil de l’information sur l’activité de pêche maritime de loisir et le rendu aux instances administratives et scientifiques. Le dialogue devra être maintenu entre l’administration et les pêcheurs de loisir pour discuter de chaque évolution réglementaire. Un renforcement des contrôles, un marquage des poissons capturés par les pêcheurs de loisir ainsi que des sanctions renforcées viendront soutenir la lutte contre la fraude. Une déclaration préalable et gratuite devra être faite, ce qui permettra au pêcheur d’obtenir les informations concernant la réglementation, les sanctions potentielles, la sécurité et les bonnes pratiques. Cette charte n’étant pas un texte réglementaire, l’Etat s’engage à faire entrer ces différentes dispositions dans la réglementation dans un délai raisonnable. Un bilan de l’action conduite sera établi au bout de chaque année par les organismes scientifiques Ifremer, MNHN⁴ et IRD⁵. Dans deux ans, l’opportunité de proroger ou d’amender cette charte sera évaluée. Suivant les résultats, un permis de pêche en mer est envisagé, conformément à l’engagement n°26 du Grenelle de la Mer. Néanmoins, si l’encadrement de cette pratique semble s’engager, il est important de pouvoir se baser, autant que faire se peut, sur des données factuelles et ainsi faire les choix d’orientation et d’encadrement, pour ne pas dire de réglementation, les plus adéquats. En effet, bien que la pêche de loisir en mer n’ait pas l’intérêt de la pêche professionnelle au niveau ressource alimentaire, elle n’en n’est sans doute pas moins importante. Outre l’aspect ludique, distrayant ou encore sportif que représente cette pratique, c’est aussi un loisir où les dépenses induites sont de l’ordre de 1 250 millions à 1 850 millions d’euros (Ifremer & BVA, 2009). Elle représente donc un poids économique non négligeable qu’il faut sans doute préserver. A l’aube d’un encadrement plus stricte de cette pratique, il semble relativement important de faire les bons choix et de tenir compte de l’ensemble des avis. Un choix mal avisé de stratégie de réglementation, et c’est toute cette économie qui peut s’effondrer. Pour preuve, au premier janvier 2008 est entré en vigueur un permis de pêche en mer au Portugal. Au bout de quelques mois, L’E.F.T.T.A.⁶ avançait le chiffre de - 60% de vente de matériel et met donc en garde les autorités compétentes contre la mise en place de certaines mesures (<http://eftta.com>). A l’inverse, un effondrement des stocks via un manque de gestion et d’encadrement pourrait aussi conduire à une désaffection pour cette activité de loisir et conduire à des conséquences similaires. A l’heure actuelle, l’implication de la pêche de loisir dans la gestion et la protection de la ressource semble donc autant demandée que nécessaire.

En parallèle, le *Grenelle de la Mer* prévoit aussi une « *consolidation de la stratégie nationale des Aires Marines Protégées* ». Ainsi, ce sont près de 20% des eaux sous juridiction française qui devront être transformées en Aires Marines Protégées d’ici à 2020 (Grenelle de la mer 2, 2009). La mise en place de cet outil de gestion concertée est actuellement à l’étude sur la zone des Pertuis charentais et de l’estuaire de la Gironde. En ce qui concerne la pêche de loisir du poisson au niveau des Pertuis et de l’estuaire, il y a donc actuellement un double enjeu. L’inscription dans le contexte national de la signature de la « *charte d’engagements et*

⁴ MNHN : Muséum National d’Histoire Naturelle.

⁵ IRD : Institut de Recherche pour le Développement.

⁶ E.F.T.T.A.: The European Fishing Tackle Trade Association.

d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable » est un premier enjeu. La création d'un Parc Naturel Marin sur les Pertuis charentais et l'estuaire de la Gironde est un second enjeu qui permettrait d'avoir une vision sans doute plus fine et une réactivité accrue pour une gestion durable, encore une fois de la ressource halieutique, mais aussi de l'activité de la pêche de loisir entre autres. L'heure est donc à la concertation et à la participation des différents acteurs locaux. Chacun doit apporter des éléments de réflexion ainsi que sa propre expérience à la construction de ce Parc Naturel Marin qui a besoin de l'implication de tous.

C'est dans ce cadre de concertation et d'apport d'informations que l'étude présentée dans ce rapport a été menée. Afin de mieux comprendre et cerner l'activité de la pêche de loisir qui se pratique au sein des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde, la mission d'étude Pertuis Gironde a lancé simultanément deux études portant sur cette pratique. Une convention commune a donc été passée entre l'association IODDE⁷, l'Université de La Rochelle et l'Agence des Aires Marines Protégées pour mener à bien les études concernant cette pratique. L'Agence des Aires Marines Protégées se positionne donc en tant qu'initiateur et financeur des deux études. L'association IODDE est chargée de l'étude portant sur la pêche de loisir à pied. L'Université de La Rochelle et plus particulièrement l'U.M.R. LIENSs, est quant-à elle chargée de mener l'étude sur la pêche récréative du poisson. L'étude présentée dans ce rapport a été menée entre février 2010 et janvier 2011. Elle porte sur une zone allant des Sables d'Olonne au Verdon-sur-Mer, incluant les îles des Pertuis, et allant jusqu'au Bec d'Ambès pour la limite amont de l'estuaire de la Gironde.

L'objectif de cette étude est donc de faire un premier état des lieux de l'activité de pêche de loisir du poisson sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde. Pour ce faire, c'est tout d'abord d'un point de vue géographique qu'il convient de caractériser l'activité. Par la suite, ce rapport se propose de caractériser la population de pêcheurs présente sur la zone. Nous nous attacherons ensuite à apporter des éléments de réflexion portant sur la pêche du bar commun (*D. labrax*) et du maigre (*A. regius*). Le bar commun étant le poisson le plus ciblés par les pêcheurs de loisir, il était important d'apporter des éléments d'information sur ce poisson. Le maigre quant-à lui n'a que très peu de zones de reproduction reconnues sur le littoral français (Biais, 2002). En l'occurrence, l'estuaire de la Gironde est l'une de ces zones, ce qui explique le choix de ce poisson. Les prélèvements de dorades grises (*S. cantharus*) et de soles (*S. solea*) seront aussi précisés. Il semblerait d'après une précédente étude (Vaslet, 2009) que ce soit les deux espèces les plus ciblées par les pêcheurs de loisir oléronais après le bar et le maigre. De plus, la dorade grise est principalement pêchée en bateau tandis que la sole l'est majoritairement du bord. Nous essaierons ensuite de caractériser la pratique du point de vue de profils établis pour cette étude et basés sur le type de résidence. Les différentes techniques utilisées par les pêcheurs de loisir feront l'objet d'une analyse spécifique dans la partie suivante. Les évènements sportifs ayant lieu sur la zone d'étude seront succinctement présentés dans une partie. Enfin, un dernier résultat portera sur l'analyse de la pratique des guides de pêche. En effet, ce ne sont pas a proprement parler des pêcheurs de loisir mais ces bateaux ou guides du bord font découvrir de manière régulière cette activité à de nombreuses personnes. Des observations de terrain ainsi que les différents échanges ayant eu lieu durant cette étude permettront de venir compléter les résultats mais aussi de les nuancer dans une discussion finale. Cette dernière partie permettra de mettre en avant les éléments à retenir de cette activité et ainsi de les mettre en perspective dans la future gestion du Parc Naturel Marin.

⁷ IODDE : Ile d'Oléron Développement Durable Environnement

1. La pêche de loisir

La pêche de loisir peut revêtir différentes appellations, mais aussi parfois différentes définitions. Qu'on la nomme pêche de loisir, pêche sportive, ou encore pêche plaisance, toutes ces appellations se rejoignent sur une définition : celle donnée par les textes de loi. Celle-ci indique : « *Au sens du présent décret, est autorisée comme pêche maritime de loisir la pêche dont le produit est destiné à la consommation exclusive du pêcheur et de sa famille et ne peut être colporté, exposé à la vente, vendu sous quelque forme que ce soit, ou acheté en connaissance de cause. Elle est exercée soit à partir de navires ou embarcations autres que ceux titulaires d'un rôle d'équipage de pêche, soit en action de nage ou de plongée, soit à pied sur le domaine public maritime ainsi que sur la partie des fleuves, rivières ou canaux où les eaux sont salées* » (Décret n°90-618 du 11 juillet 1990, Art.1 ; modifié par Décret n°99-1163 du 21 décembre 1999).

En ce qui concerne les Pertuis charentais et l'estuaire de la Gironde, la pêche de loisir peut être pratiquée sous toutes ses formes et par l'intermédiaire d'une multitude de techniques. Il convient donc de faire une rapide présentation des formes que cette activité peut revêtir et de présenter l'ensemble des techniques utilisées pour la pêche de loisir du poisson.

1.1. Les types de pêche

Bord

La pêche du bord est donc pratiquée à partir du rivage sans avoir recours à une embarcation. Toute personne peut pratiquer cette activité qui ne nécessite, à l'heure actuelle, l'obtention d'aucun permis, excepté pour les filets calés sur estran qui sont soumis à autorisation. La pêche du bord est donc une pratique facile à mettre en œuvre mais pouvant revêtir différents aspects suivant la ou les techniques utilisées par le pêcheur. Dans le registre des techniques pouvant être utilisées du bord il est possible de distinguer le surfcasting, le leurre, le fusil (chasse sous-marine), le filet, la palangre ainsi que le carrelet.

Bateau

Comme son nom l'indique la pêche embarquée nécessite l'utilisation d'une embarcation. Le bateau est donc l'outil indispensable pour cette pratique bien que de nouvelles embarcations utilisées pour la pêche voient le jour comme le kayak de mer. Pratiquée du bord de la côte jusqu'à plusieurs milles, là aussi, aucun permis de pêche n'est nécessaire, si ce n'est le permis bateau pour le skippeur.

Pour la pêche embarquée, il s'avère bien souvent que la maîtrise du bateau soit un facteur déterminant pour la bonne réussite d'une partie de pêche. En effet, bien que ce facteur soit sans doute moins prépondérant pour la dépose d'un filet, il n'en reste pas moins que pour les autres techniques utilisables en bateau, savoir jongler entre le courant, le vent, l'état de la mer, et la position du bateau vis-à-vis du spot de pêche devient vite primordiale. Les techniques pouvant être utilisées en bateau sont le fusil, la palangre, la traine, le filet, le leurre ainsi que la pêche à soutenir.

1.2. Les techniques de pêche

Au travers de cette partie, seront présentées les principales techniques de pêche utilisées par les pêcheurs de loisir, ou tout du moins par les pêcheurs de la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde. Néanmoins, cette catégorisation ne se veut sans doute pas exhaustive dans le sens où chaque pêcheur peut adapter, moduler une technique suivant ses besoins.

Le fusil

Le fusil est utilisé en chasse sous-marine. Cette technique est aussi bien utilisée du bord qu'en bateau. Un règlement encadre cette activité sous le décret n°90-618 du 11 juillet 1990 relatif à l'exercice de la pêche maritime de loisir modifié par le Décret n°2009-727 du 18 juin 2009 - art. De manière globale, le chasseur doit être âgé d'au minimum 16 ans, ne pas utiliser de matériel d'aide à la respiration et pratiquer entre le lever et le coucher du soleil. Concrètement, le plongeur nage dans la colonne d'eau voire près du fond, sélectionne un éventuel poisson et le tire grâce à la flèche armant son fusil. De cette manière, pourront être distinguées différentes méthodes d'approche du poisson. Que ce soit *au trou* en débusquant le poisson dissimulé dans le relief, caché sur le fond au travers du relief via l'*agachon*, à *la coulée* en palmant jusqu'à portée de tir, ou encore à *l'indienne* c'est-à-dire à la recherche active d'un poisson, différentes approches peuvent-être utilisées.

La palangre

La palangre est une technique qui est principalement utilisée à partir d'embarcations. Elle est constituée d'une ligne principale à laquelle seront fixés des avançons. Ces avançons sont constitués chacun d'un émerillon⁸ et d'un hameçon reliés par une ligne relativement courte. Les hameçons sont « *boettés* » avec des appâts naturels sélectionnés en fonction de l'espèce recherchée. La ligne principale est reliée à des ancrages et des flotteurs permettant de choisir la profondeur à laquelle évolue la palangre. Ainsi, différentes sortes de palangres peuvent être définies suivant la hauteur à laquelle elles évoluent avec du fond à la surface : la palangre de fond, la palangre mixte et enfin la palangre dérivante (www.ifremer.fr). Pour les pêcheurs récréatifs, le nombre de palangres est limité à 2 comprenant chacune un maximum de 30 hameçons (Article 3 du Décret n°90-618 du 11 juillet 1990 relatif à l'exercice de la pêche maritime de loisir ; Modifié par Décret n°2007-1317 du 6 septembre 2007 - art. 2 JORF 8 septembre 2007).

La traine

La traine est uniquement utilisée à bord d'un bateau. Il s'agit ici de fixer au bout d'une ligne un ou plusieurs appâts artificiels qualifiés alors de leurres. Le bateau avancera alors à faible vitesse, trainant ainsi la ligne plusieurs dizaines de mètres derrière l'embarcation. Cette ligne peut être remontée à la main ou grâce à un système mécanique ou encore à l'aide d'une canne. Différents éléments de plombs ou de plastiques, mais aussi la vitesse à laquelle navigue le bateau, permettent de faire évoluer cette ligne à différentes profondeurs.

Le filet

Le filet est une technique pouvant être pratiquée aussi bien du bord qu'en bateau. Les filets sont des filets maillants calés ou des filets trémails (ou tramails) d'une longueur maximale de 50m et d'une hauteur en pêche de 2m (Article 3 du Décret n°90-618 du 11 juillet

⁸ Emerillon : Pièce métallique rotative permettant de relier deux parties d'un montage ensemble.

1990 relatif à l'exercice de la pêche maritime de loisir ; Modifié par Décret n°2007-1317 du 6 septembre 2007 - art. 2 JORF 8 septembre 2007). Les filets maillants sont constitués d'une ou plusieurs nappes rectangulaires, de flotteur sur la partie supérieure et de lests dans la partie inférieure ce qui permet aux filets de rester à la verticale. Les filets trémails sont, quant à eux, constitués de 3 nappes : deux à grand maillage appelées « *aumées* » et situées à l'extérieur, et une à petit maillage appelée « *flue* » (www.ifremer.fr).

Le surfcasting

Cette technique est utilisée uniquement du bord. Elle consiste à utiliser une canne à pêche et une ligne. L'extrémité de la ligne est équipée d'un plomb qui permet grâce à la canne de lancer depuis la côte à une distance relativement importante si nécessaire et de stabiliser la ligne au fond. Sur cette ligne, plusieurs potences composées de manière simpliste d'une ligne et d'un hameçon présentant un ou plusieurs appâts naturels sont ajoutées. Cette technique est souvent utilisée sur les plages sableuses ou sablo-vaseuses. Le pêcheur lance sa ligne et attend qu'un poisson vienne se piquer à l'hameçon.

Le leurre

Cette technique dite de pêche au leurre peut être utilisée du bord comme en bateau. Elle consiste à utiliser une canne et une ligne à laquelle un ou plusieurs appâts artificiels appelés « *leures* » sont ajoutés. C'est ici le poids du leurre ou du plomb qui lui est adjoint qui permet de lancer. Cette technique, contrairement au surfcasting, demande une animation constante de son ou de ses « *leures* » ; le plomb sera donc bien plus léger qu'en surfcasting et permettra au pêcheur de manier le ou les « *leures* » afin de leur donner un aspect vivant et ainsi provoquer l'attaque du poisson.

A soutenir

Il s'agit d'une technique utilisée en bateau. La pêche à soutenir ou pêche au posé se rapproche de la pêche au surfcasting à la différence qu'elle se pratique en bateau. De ce fait, les profondeurs à atteindre et les courants faisant, les plombées utilisées sont du même ordre de poids qu'en surfcasting voire légèrement plus lourde dans des conditions plus difficiles. Là aussi, une canne et une ligne sont nécessaires. Le plomb est accroché en bout de ligne principale ; des potences sont disposées le long de cette dernière et des appâts naturels sont eschés sur l'hameçon de chaque potence. Le plomb descend au fond et dépose les appâts sur le fond. Le pêcheur attend la touche en laissant ses appâts bouger au grès du courant et décolle parfois son plomb du fond afin de laisser partir l'ensemble du montage dans le courant.

Le carrelet

Pêche traditionnelle si l'en est au sein des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde, la pêche au carrelet fait appel à différentes distinctions. Dans ce rapport nous distinguerons plus particulièrement le carrelet fixe, c'est-à-dire la cabane traditionnelle présente le long du littoral voire sur des parties dépendantes du domaine fluvial disposant d'un filet appelé carrelet. D'un point de vue réglementaire, les mailles doivent présenter un minimum de 14mm de côté, d'autre part l'installation d'une cabane nécessite une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire à faire auprès des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Dans le cas de l'estuaire de la Gironde, les demandes d'autorisations sont à faire auprès du Grand Port Maritime de Bordeaux et du Conseil Général de Charente-Maritime.

Autres

La catégorie « autres » regroupe diverses techniques. Ce sont principalement des techniques dites touristiques, c'est-à-dire principalement utilisées par les « touristes » et plus particulièrement les vacanciers. Nous y trouvons la pêche au bouchon, c'est-à-dire une canne à pêche, une ligne munie d'un bouchon et d'un appât naturel. Les pêches à la balance ou au carrelet mobil sont aussi très répandues. Dans tous les cas, cette catégorie va regrouper toutes les autres techniques ne correspondant pas aux définitions des techniques précédemment citées.

2. Protocole de terrain

L'objectif du protocole de terrain est d'obtenir un maximum de pêcheurs afin de compléter au mieux les données de chaque profil et sous-profil (présentés par la suite). Pour se faire différents critères doivent être pris en compte. Tout d'abord il faut définir la possibilité pour les bateaux de sortir ou non en mer. En effet, les pêcheurs du bord peuvent pratiquer dans des conditions plus ou moins clémentes alors que pour les pêcheurs embarqués, la météo et par conséquent l'état de la mer sont des facteurs prépondérants. Il est donc a priori plus aisé de trouver des pêcheurs du bord que des pêcheurs embarqués. En premier lieu, la météo permet donc de valider ou non un échantillonnage portuaire pour interroger des pêcheurs embarqués. Néanmoins, même par conditions météorologiques adéquates à la pratique de la pêche embarquée, un autre facteur important doit être pris en compte : le coefficient de marée. En effet, un petit coefficient n'attire, en règle générale, pas autant de pêcheurs qu'un coefficient de 70 – 80 voire plus. D'autre part, les jours de repos présentent évidemment un potentiel de pêcheurs plus important qu'en pleine semaine.

D'un point de vue géographique, étant donné la superficie de la zone il est possible d'avoir des conditions différentes d'un point à un autre. En d'autres termes, même si les conditions semblent défavorables aux Sables d'Olonne, elles peuvent l'être sur Royan. Le site internet « windguru » (www.windguru.cz/fr/) a été utilisé pour connaître les conditions notamment de houle et de vent sur l'ensemble des Pertuis et de l'estuaire.

2.1. La pêche embarquée

Si les conditions météorologiques et l'état de la mer qui en découle semblent favorables, rares sont les ports où il est possible de trouver des pêcheurs tout le long de la journée. Un premier point évident est qu'il est plus difficile d'interroger un pêcheur sur le départ qu'un pêcheur de retour au port. Par conséquent les retours de pêche sont à privilégier. Dans cette optique là, deux moments sont à favoriser : le retour de midi et le retour du soir. La majorité de refus enregistrés au retour de midi démontre que les pêcheurs ne prennent pas le temps ou ne veulent pas répondre à ce moment là pour diverses raisons. Il apparaît donc plus propice de profiter des retours du soir pour questionner les pêcheurs. De manière très globale, une majorité de pêcheurs rentre entre 17h et 20h bien que ces horaires soit à moduler en fonction du port (seuil d'entrée soumis au marnage ou non) et des horaires des étales de mer (haute ou basse). Dans tous les cas, un rapide relevé des places libres dans le port et des bateaux présents en mer aux alentours du port permet de savoir si le créneau horaire d'échantillonnage est bon ou non. Le choix du port se fait qu'en à lui grâce à l'utilisation de « windguru » mais aussi en fonction des autres relevés déjà effectués. A noter que l'ensemble des ports de la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde n'a pas été couverts. De plus les mouillages n'ont pas été enquêtés par soucis d'efficacité. Néanmoins il est probable que l'on retrouve les mêmes données entre un mouillage et un port situé à proximité. L'effort d'échantillonnage s'est donc focalisé sur le port Olona (Sables d'Olonne), le port des Minimes (La Rochelle), le port de Saint-Denis d'Oléron, le port de La Palmyre, ainsi que le

port de Royan. D'autres ports, notamment sur l'île de Ré ou dans l'estuaire ont fait l'objet de relevés mais la présence de pêcheurs aux moments pourtant jugés opportuns n'a pas été concluante. Notons que le port des Minimes a fait l'objet d'un échantillonnage plus poussé via l'étude de deux stagiaires (Kano, 2010 et Audren, 2010) et dont les résultats ont été incorporés aux données globales de ce rapport.

2.2. La pêche du bord

En ce qui concerne les pêcheurs du bord, il semble plus aisé d'en trouver. Contrairement à la pêche embarquée, l'état de la mer ne sera pas un facteur limitant, bien au contraire. Néanmoins, le coefficient ainsi que le moment de la marée sont des facteurs prépondérants. En effet, certains spots de pêche seront très bons par petits coefficients, il sera donc possible d'y trouver des pêcheurs quasi uniquement par coefficients inférieurs à 70. A l'inverse, certains spots attireront un nombre plus important de pêcheurs par coefficients supérieurs à 70. Si le coefficient est important, le moment de la marée l'est aussi. Certains spots seront principalement pêchés à la marée montante, d'autres au descendant, ou encore deux heures avant la pleine ou basse mer et deux heures après. Une constante est cependant remarquable. Les spots présentant des plages assez pentues telle que la plage des Saumonards pourront être pêchées à tous moments (plus ou moins productifs) tandis que d'autres plages très dissipatives comme la pointe de l'Aiguillon seront uniquement pêchées aux environs de la pleine mer pour que le niveau d'eau permette de pêcher. La technique de pêche aura là aussi un impact sur le moment où l'on trouvera des pêcheurs. Les pêcheurs au leurre n'iront pas nécessairement à la pêche au même moment que les pêcheurs en surfcasting, et ce parfois sur la même zone. D'autre part, suivant la technique le moment d'enquête ne sera pas le même. Pour les pêcheurs en surfcasting il est possible de les interroger pendant l'action de pêche. A l'inverse un pêcheur au leurre sera plus enclin à répondre en retour de pêche. Il en va évidemment de même pour les chasseurs sous-marins. En conclusion, pour la pêche du bord, il est possible de trouver des pêcheurs relativement souvent. En tenant compte des différents facteurs, il a été possible de cibler les postes favorables au regard des conditions environnementales relevées. Néanmoins, il faut noter que ce principe n'est pas infaillible, et que parfois, aucun pêcheur n'aura été présent à un moment pourtant jugé favorable au vu des conditions et inversement. Nous arrivons donc peut-être ici aux limites d'une analyse incluant le facteur humain et utilisant des méthodes objectives de relevés (Radenac G., comm. Pers.).

3. Méthode du questionnaire

3.1. Le questionnaire

La réalisation d'un questionnaire mais aussi des entretiens qui peuvent en découler nécessite un travail préliminaire indispensable. Il est tout d'abord nécessaire de compiler les travaux précédemment réalisés afin d'obtenir une vue d'ensemble du sujet (De Singly, 2005). Cette étape permet d'établir progressivement une problématique et ainsi d'émettre plusieurs hypothèses. Les lectures réalisées en amont permettent alors d'établir une liste de questions pouvant nous permettre de répondre à cette problématique. Les questions que nous avons posées ici étaient de type « *ouvertes* », « *à choix multiple* » ou « *fermées* » (Fenneteau, 2007).

Au regard des contraintes de terrain et du temps imparti, le point de saturation des données n'est sans doute pas être atteint (Mucchielli, 1991). En d'autres termes, les données collectées constitueront toujours une nouvelle source d'information. Cependant, les éventuels entretiens suivant les questionnaires ainsi que les entretiens menés en parallèle du questionnaire avec les acteurs locaux ont permis de collecter des données qualitatives complémentaires.

Malgré les faiblesses qu'il présente, cet outil est indispensable pour répondre à ce genre d'études car c'est l'unique moyen actuel d'obtenir des données plus ou moins fiables sur la pratique de la pêche récréative. Un questionnaire a donc été élaboré (Annexe II). Pour son élaboration, le questionnaire utilisé en 2009 et portant sur la pêche récréative du bar commun (*D. labrax*) sur l'île d'Oléron a servi de base (Vaslet, 2009). Le questionnaire fut validé par M. Marrou (Laboratoire LIENSs, Université de La Rochelle), par M. Radenac et par la mission d'étude Pertuis/Gironde. Différentes versions de questionnaire ont été testées en parallèle au magasin d'articles de pêche « *Rêve de pêche* » à La Rochelle.

Ce questionnaire a été utilisé directement sur le terrain pour interroger les pêcheurs. Il fut en outre proposé aux différents acteurs concernés au sein de la mission d'étude afin de le distribuer dans les diverses associations et fédérations. Il fut aussi déposé dans différents magasins d'articles de pêche et proposé à la distribution aux guides de pêche de la zone d'étude, afin de toucher le plus de pêcheurs possible. Au total, plus de 900 questionnaires ont été distribués. L'ensemble des personnes contactées pour cette étude est présenté en Annexe IV.

Cet outil permet donc de caractériser les pêcheurs et leur pratique de différentes manières. Les éléments de caractérisation présents dans ce questionnaire sont expliqués dans les parties suivantes.

Profils de pêcheurs (type de résidence)

LES « ANNUELS »

Ce sont les pêcheurs qui possèdent une adresse fiscale principale sur l'un des 3 départements couverts par la zone d'étude (Vendée, Charente-Maritime, Gironde). Leur présence tout au long de l'année leur permet d'effectuer potentiellement un nombre de sorties de pêche important en comparaison des deux autres profils. Leurs connaissances présumées des zones les plus propices et leur niveau de maîtrise des différentes techniques à employer acquis tout au long des années pourrait laisser penser qu'il s'agit du profil ayant potentiellement les prélèvements les plus importants.

LES « SECONDAIRES »

Il s'agit des personnes ayant une résidence secondaire sur l'un des 3 départements couverts par la zone d'étude. Bien que ne résidant pas de manière annuelle sur la zone, ils peuvent tout de même être présents sur une période relativement importante, sans doute plusieurs mois. De plus, ces résidents secondaires peuvent revenir depuis un certain nombre d'années, tant et si bien que leur niveau de connaissances vis-à-vis des techniques ou des zones les plus propices à la pêche peut être proche de celui des résidents annuels.

LES « TOURISTES »

Ce troisième profil représente donc le reste des pêcheurs. Il y est aussi bien inclus les pêcheurs réellement en vacances sur la zone que les pêcheurs venant des départements limitrophes pour la journée voire pour une marée. Du fait de cette hétérogénéité, il est difficile de faire des hypothèses quant à cette catégorie. Il est possible que le vacancier ne pratiquant la pêche qu'occasionnellement et n'ayant aucune connaissance sur les zones propices de pêche ait un impact beaucoup moins important que les deux autres profils. A l'inverse, les pêcheurs habitant les départements limitrophes peuvent venir depuis de nombreuses années et ainsi connaître relativement bien cette activité.

Sous-profil (niveaux d'expertise du pêcheur)

Parallèlement aux critères géographiques retenus précédemment, trois sous-profils ont été distingués : les « *experts* », les « *intermédiaires* » et les « *débutants* ». Au-delà du sens propre des termes employés pour désigner ces sous-profils, ils tentent de refléter un niveau de compétence et de connaissances sur le domaine de la pêche et plus particulièrement sur la pêche du bar commun (*D. labrax*) et du maigre (*A. regius*) indépendamment l'un de l'autre. Si ce critère paraît relativement subjectif, certaines questions intégrées au questionnaire permettent pourtant de relativement bien cerner le pêcheur en abordant les notions de savoir et de connaissance (Chlous-Ducharme, 2005).

A travers les informations apportées par les questions 6 à 8, 15 et 18 à 22, il est possible d'identifier la catégorie dans laquelle classer le pêcheur. Chaque élément de réponse pris indépendamment apporte de l'information sur le pêcheur, mais ne permet pas de définir de prime abord le sous-profil, c'est bien l'ensemble de ces informations qui permet de caractériser le pêcheur et qui permet de plus ou moins pallier au caractère subjectif de ce classement.

La question 6 portant sur le métier de pêcheur professionnel (ostréiculteur, ou marin pêcheur) permet, dans le cas d'une réponse positive, de savoir si la personne a, a priori, une très bonne connaissance du milieu marin, et donc un niveau d'expertise relativement élevé. Les questions 7 et 8 déterminent si la personne a pêché sur la zone en 2009 et depuis combien de temps elle pratique cette activité. La question 15 permet de définir le taux de réussite en termes de prélèvements. Il faut cependant être très vigilant sur cette question étant donné que le pêcheur est susceptible de remettre une grande majorité de ses poissons à l'eau. La question 18 permet de savoir si le pêcheur ressent ou non le besoin d'améliorer sa technique, mais aussi s'il montre une certaine curiosité voire passion pour la pêche, ou encore s'il se considère comme quelqu'un pouvant donner des conseils. La question suivante (19) porte sur les objectifs d'une sortie de pêche. La question est ouverte pour laisser transparaître au mieux ce que ressent la personne et quelle est sa vision vis-à-vis de cette pratique. La question 20 fait intervenir les facteurs pris en compte pour les sorties de pêche. Les questions 21 et 22 portent sur la pêche en elle-même. Les quantités de bars communs et de maigres prélevés (sur la zone d'étude) sont abordées ici ; le nombre de poissons capturés est distingué du nombre de poissons prélevés. Il faut noter que ce ne sont pas nécessairement ceux qui déclarent le plus de poissons prélevés qui ont été répertoriés au niveau d'expertise le plus élevé et inversement. L'ensemble des autres questions permet de nuancer le « *profilage* ».

POIDS DECLARE/POIDS CALCULE

L'un des points clés de ce questionnaire est la déclaration des poids de bar commun (*D. labrax*), de maigre (*A. regius*), de dorade grise (*S. cantharus*) et de sole (*S. solea*) en kilogrammes prélevés pour l'année 2009. La question 13 permet de répondre à cela. Cette question définit donc un poids déclaré. Néanmoins, il était difficile de se baser uniquement sur la simple déclaration du pêcheur. De manière objective, si une majorité de pêcheur déclare un poids réel, il n'est pas impossible qu'une autre partie déclare un poids dont l'estimation pourrait être erronée. Que ce soit dû à une réelle difficulté d'évaluation, par exagération ou bien par omission volontaire, il était intéressant d'obtenir, par l'intermédiaire de questions se recoupant, un poids calculé. Outre le fait que la méthode demande à être confirmée, il s'agit aussi de vérifier la précision du poids déclaré, ne serait-ce que dans son ordre de grandeur.

Le poids calculé est relativement simple à obtenir. Il s'agit de multiplier les réponses des questions 14 (nombre de sorties), 15 (taux de réussite), 22 (nombre moyen de poissons conservés par sortie « gagnante ») et 26 (taille ou poids moyen des poissons conservés). Le résultat obtenu représente donc un poids théorique prélevés annuellement sur la zone d'étude par chaque pêcheur interviewé. Par souci de rapidité du questionnaire, seul le bar commun et

la maigre ont fait l'objet de ce traitement. Cependant, il est nécessaire d'indiquer que ce calcul introduit 4 facteurs déclaratifs qui sont autant de sources d'erreur. Néanmoins, ces 4 questions prises indépendamment (d'où le désordre volontaire dans la succession des questions) n'éveillent qu'en moindre mesure la méfiance naturelle d'une personne prélevant en quantités relativement importantes.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour pouvoir exploiter au mieux les résultats, il est nécessaire de classer les pêcheurs du point de vue de leur pratique. Il faut ainsi distinguer les pêcheurs du bord ou embarqués, mais aussi les distinguer en fonction des techniques qu'ils emploient. Les questions 9 à 11 répondent à cela.

En ce qui concerne la saisonnalité de la pêche, il est certain que des poissons peuvent être pêchés tout au long de l'année. Néanmoins, il paraît raisonnable de penser que les pêcheurs embarqués seront plutôt rares à naviguer durant les mois d'hiver. Mais d'une manière générale, il est possible qu'il y ait une augmentation continue de l'effort de pêche à l'approche des mois de juillet et août. Pour cela, la question 14 demande précisément sur quel(s) mois est pratiquée la pêche sur la zone d'étude.

La notion de la « maille légale »⁹ de capture du bar commun (*D. labrax*) est abordée au travers de ce questionnaire. L'étude menée en 2009 sur l'île d'Oléron démontre clairement l'hypothèse qu'une partie des pêcheurs ne respecte pas la maille (Vaslet, 2009). La question 23 permet de traiter cet aspect en demandant à partir de quelle taille la personne conserve-t-elle les bars communs mais aussi les maigres (*A. regius*). L'hypothèse est la suivante : les pêcheurs « du bord », qui plus est « débutants » ou « touristes », ayant a priori, plus de difficultés à capturer ces poissons auront tendance à conserver des individus de tailles inférieures. A l'inverse, un pêcheur « embarqué » et / ou « expert » ne conservera que des poissons de taille respectable. Cette question met aussi en avant l'aspect de l'éthique du pêcheur.

Dans l'optique de la mise en place d'un quota journalier par pêcheur, il était nécessaire d'apporter des éléments de réflexion portant sur l'utilité d'un tel outil. De ce fait, la question 24 permet de connaître le résultat de la pêche la plus prolifique de l'année passée ou en cours pour le bar commun et le maigre.

Dans l'optique d'une gestion participative de cette ressource halieutique et pour répondre à une des préoccupations de nombreuses associations sensibles à la protection du bar commun, il est toujours intéressant de poser une question concernant le « repos biologique »¹⁰. Ainsi, pour faire un parallèle avec l'eau douce, il est imposé pour certaines espèces de carnassiers une fermeture annuelle de leur pêche durant leur reproduction. Une telle idée est tout à fait transposable au bar, entre autres, et la question 25 permet d'avoir l'avis d'un ensemble représentatif de pêcheurs récréatifs sur cette éventuelle disposition. Les dates retenues sont celles avancées par la F.N.P.P.S.F.¹¹ : du 1^{er} février au 15 mars, même si au point de vue local il semblerait que ces dates arrivent un peu tard dans le calendrier. De plus, toujours dans le cadre d'une gestion participative, la question 16 permettra de connaître le taux d'affiliation des pêcheurs aux associations et ainsi de déterminer la représentativité collective de ces dernières.

⁹ Maille légale de capture du bar commun (*D. labrax*) en Atlantique : 36 cm.

¹⁰ Repos biologique : appellation désignant l'arrêt de la pêche durant la période de reproduction.

¹¹ F.N.P.P.S.F. : Fédération National des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France

4. Le carnet de suivi de captures

En complément du questionnaire un second outil fut proposé aux pêcheurs. Si le questionnaire permet caractériser le pêcheur et de faire un bilan global de son activité, le carnet de suivi de captures permet de suivre en théorie l'ensemble des sorties effectuées par le pêcheur et ainsi de le caractériser de manière plus précise. Ce carnet (Annexe III) se veut simple pour pouvoir capter le plus grand nombre de pêcheurs. De manière plus précise il est demandé dans un premier temps de répertorier la date de la sortie de pêche. Ensuite, s'il s'agit d'une sortie du bord, il est demandé d'indiquer la plage ou la commune et s'il s'agit d'une sortie embarqué d'indiquer la distance à la côte ainsi que la durée du trajet entre le point de départ et la zone de pêche. Il est par la suite demandé la durée de pêche, la ou les techniques utilisées ainsi que la nature du fond. Pour finir, différentes entrées permettent de référencer jusqu'à 9 espèces capturées et où, pour chaque espèce, est demandé le nombre de poissons capturés, le nombre conservés et enfin le poids total conservé. Au final, ce sont plus de 120 carnets qui ont été distribués tout au long de cette étude.

Eu égard au contraintes d'envois et surtout au nombre d'adhérents à certaines associations, un dernier outil fut réalisé. Créée spécialement pour l'association « les carrelets charentais » (Association Départementale de Défense de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition ; ADDPMLT), un fiche récapitulative de l'année 2009 fut envoyée aux adhérents en complément du questionnaire. Le lieu d'implantation du carrelet, le nombre de sorties par an, les espèces pêchées ainsi que le poids ayant été prélevé pour chacune furent demandés.

Les résultats présentés dans ce rapport ne tiennent compte que des pratiques effectuées sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde. De ce fait, il est possible que des pêcheurs aient une activité de pêche hors zone mais celle-ci n'a pas été comptabilisée lors des réponses au questionnaire.

1. Cartographie

La carte suivante présente les différentes zones d'activité, aussi bien du bord qu'en bateau. Elle ne peut être considérée comme exhaustive étant donné qu'il est extrêmement difficile de répertorier l'emplacement de chaque pêcheur. Néanmoins, elle présente les principales zones d'activité, là où les pêcheurs peuvent être nombreux. Que ce soit du bord ou en bateau, les données présentées ici sont issues de relevés terrain et d'informations récoltées auprès de pêcheurs avertis et ayant une connaissance des Pertuis et de l'estuaire relativement pointue vis-à-vis de cette activité. Les éléments référencés ici sont au nombre de 5. La « pêche du bord » qui présente les zones d'activité des pêcheurs pratiquant du bord. La « pêche embarquée » présente à l'inverse les principales zones d'activité pratiquées par les pêcheurs embarqués. La « pêche portuaire » comme son nom l'indique présente les ports ou ouvrages portuaires pratiqués par des pêcheurs du bord. Les ports et mouillages de la zone sont aussi référencés. Pour terminer, les réserves Naturelles de Moëze-Oléron, baie de l'Aiguillon ainsi que Lilleau des Niges sont représentées.



Figure 1: Carte des principales zones de pêche de loisir de poissons dans les Pertuis charentais et l'estuaire de la Gironde.

Malgré la cohérence qu'il existe entre l'estuaire et les Pertuis, il convient de distinguer ces deux entités du point de vue de la pêche de loisir. En effet, il semble ne pas y avoir la même activité entre ces deux entités. La partie amont de l'estuaire présente des caractéristiques différentes du reste de la zone. Suite à divers relevés-terrain, il ne semble pas y avoir autant de pêcheurs présents sur les berges que sur le reste des côtes de la zone d'étude. L'accès, la plupart du temps, y est plus compliqué et les berges ne présentent pas les mêmes facilités pour la pratique de la pêche de loisir du bord. Pour ce qui est de la pêche du bord, l'activité semble donc se concentrer autour des carrelets bien présents sur la zone avec quelques surfcasters présents ici et là. La Pêche au carrelet fera l'objet d'une présentation plus spécifique dans la suite de ce rapport. Pour les pêcheurs embarqués, il faut déjà noter la typologie particulière des « ports » qui jalonnent l'estuaire amont. En effet, si le reste de la zone d'étude présente des ports à proprement parler, cette partie de l'estuaire ne propose que très rarement des structures stables et endiguées. Les bateaux sont le plus souvent amarrés dans de petits chenaux, le plus souvent très envasés et où le nombre d'emplacements est très limité. Il semble donc y avoir un dégradé de prestations de stockage des bateaux de l'aval vers l'amont de l'estuaire. Il y donc là un premier facteur pouvant influencer la pratique de pêche embarqué. Dans un second temps, il semble que les techniques dites « passives » soient principalement utilisées dans cette partie de l'estuaire ; les eaux troubles et les courants ne facilitant pas les techniques actives. Il semble que la palangre soit la technique privilégiée dans cette partie de l'estuaire, le filet étant interdit en amont des limites transversales de la mer et ce jusqu'à la limite de salure des eaux. En amont de cette limite, la pratique de la pêche de loisir est soumise à la réglementation fluviale, qui elle autorise l'utilisation, sous certaines conditions d'autorisations et de contingentements, d'engins tels que les filets ou les nasses par exemple. Notons sur cette partie que des carpes et des sandres, poissons d'eau douce, sont parfois capturés et ce notamment au carrelet. Le mullet, l'anguille, et parfois la sole peuvent aussi être capturés. Mais dans l'ensemble, les données sur cette zone sont peu fournies, notamment pour la pêche embarquée, et mériteraient sans doute un approfondissement.

En se rapprochant de l'embouchure de l'estuaire, à partir de Talmont-sur-Gironde / Meschers-sur-Gironde pour la partie Nord et le Verdon-sur-Mer en partie sud, la pêche du bord devient relativement importante, aussi bien au carrelet qu'en surfcasting. Les premières plages remarquables en termes de surfcasting font leur apparition, notamment sur la commune de Meschers-sur-Gironde. Pour la pêche embarquée, les choses n'évoluent que très peu, et les palangres restent la technique principalement utilisée. Cependant, les premières zones d'activité apparaissent avec notamment le banc des marguerites. En termes d'espèces, le bar commun, la sole, l'anguille, le mullet, des raies et bien évidemment le maigre sont plus ou moins présents. Pour ce qui est du maigre, cette zone est considérée par beaucoup de pêcheurs comme zone de reproduction pour le maigre. Les fosses présentes à l'aplomb des conches caractéristiques de la zone font le bonheur des pêcheurs qui espèrent y toucher de gros spécimens.

A la sortie de l'estuaire, de Royan / Saint-Palais-sur-Mer au large de la baie de bonne anse, bien que sous l'influence directe du panache de l'estuaire, l'ensemble des techniques de pêche commence à être pratiqué. Du fusil, au leurre, de la traîne à la palangre, nous passons dans la seconde entité. Des falaises de Saint-Palais-sur-Mer aux grandes plages sableuses, du bord, le surfcasting semble être dominant, bien que le leurre apparaisse de manière claire. En bateau, les plateaux de Cordouan et du Gros Terrier ainsi que le banc de la Coubre semblent être les principales zones d'activité du secteur. Cependant, une partie des pêcheurs embarqués de la zone n'hésite pas à descendre plus sud en direction de Soulac-sur-Mer pour aller pêcher les plateaux rocheux présents jusqu'au large de Montalivet-les-Bains.

La jonction entre l'estuaire de la Gironde et les Pertuis va se faire au travers des longues plages sableuses comprises entre le phare de la Coubre et la pointe espagnole pour arriver au

Pertuis de Maumusson. La technique reine sur ces longues plages présentant de nombreuses baïnes reste le surfcasting. Néanmoins de plus en plus de pêcheurs aux leurres pratiquent cette technique dans ces baïnes. Il sera aussi possible de rencontrer le long de ces plages des filets ou des palangres déposés le plus souvent en bateau.

Nous entrons à partir de là dans les Pertuis charentais. Du côté continental, du nord de Ronce les-Bains au sud de la baie de l'Aiguillon, la pêche du bord est relativement peu développée. Il n'y aurait pas de grandes zones de regroupement si ce n'est quelques spots au niveau de la Charente (Pointe sans fin), Châtelailillon-Plage / Les Boucholeurs et La Rochelle. Cependant, les carrelets sont bien présents et assurent la continuité de l'activité le long de cette côte. A l'opposé, nous allons voir que les côtes insulaires sont beaucoup plus riches au point de vue de cette activité.

En premier lieu, l'île d'Oléron. Présentant des milieux sablo-vaseux voire sableux dans le Pertuis de Maumusson, cette zone est aussi riche en tables ostréicoles. Par conséquent, la pêche du bord est principalement composé de surfcasters qui s'adonneront à leur loisir sur des plages telles que Gatseau ou encore la Grande Plage. Bars, anguilles, maigres et parfois soles sont ici présents. Pour les pêcheurs embarqués, la principale technique est le leurre. Cette technique sera appliquée à proximité des structures ostréicoles. Des filets peuvent aussi être disposés le long de ces structures. En remontant par la côte est, la réserve de Moëze-Oléron interdit toutes activités, malgré l'intérêt particulier que les pêcheurs ont pour cette zone riche en parcs à huîtres. Nous arrivons donc aux plages des Saumonards, de la Gautrelle et de Foulerot. Là encore, ces plages sableuses attirent beaucoup de surfcasters et parfois quelques pêcheurs aux leurres notamment le long des bouchots présent sur cette zone. Les pêcheurs embarqués ne seront pas très loin et utiliserons principalement le leurre. A partir de là, jusqu'à la pointe de Chassiron puis sur la côte ouest jusqu'à l'Ecuissière, la côte est majoritairement composée de banches rocheuses, entrecoupées parfois de parties sableuses. Sur ces banches, les pêcheurs du bord utiliseront principalement le leurre. Cependant, il n'est pas rare de trouver des filets déposés du bord. Pour la pêche embarquée, le Pertuis d'Antioche est une zone très importante pour les pêcheurs. Les fonds rocheux présents à diverses profondeurs se poursuivent sur le plateau de la Chardonnière. Ces fonds variés vont abriter de nombreuses espèces telles que le bar, la vieille, la dorade grise voire la royale, le congre...etc. Trainee, fusil, à soutenir...etc., toutes les techniques y sont pratiquées.

Nous passons à présent de l'autre côté du Pertuis d'Antioche pour arriver sur l'île de Ré. La répartition des substrats, qui induisent bien souvent la présence de pêcheurs ou non ainsi que les techniques employées est relativement similaire à l'île d'Oléron. En effet, la partie proche du continent est principalement sableuse avec en tête de pont la plage de Sablanceaux. Des surfcasters seront donc présents sur cette zone, tandis que des pêcheurs embarqués s'adonneront à leur loisir près du pont de l'île. Bars, maigres, anguilles, soles et autres poissons plats seront parfois présents. En remontant par la côte nord, nous passons dans le Pertuis Breton. Le banc du Préau, la pointe du Couronneau, la pointe de Loix et les Islattes seraient des spots privilégiés par les pêcheurs de loisir. Pour les pêcheurs du bord, quelques spots de surfcasting sont présents le long de cette côte. Divers poissons pourront être capturés sur ces zones. Bars et dorades semblent être les principaux. Le Fier d'Ars est bien entendu un des hot spots de la zone. Pêcheurs du bord et embarqués s'y retrouvent pour pêcher le bar principalement commun. La pointe de l'île est composée d'une grande partie sableuse entourée par des banches rocheuses. Il y aura donc une partie de pêche en surfcasting et une autre principalement axée sur le leurre mais où les chasseurs sous-marins viennent aussi en nombre. En bateau, la pointe de l'île est l'équivalent, ou presque, de la zone Chassiron – Antioche sur Oléron. Par conséquent, toutes les techniques y sont pratiquées pour prendre diverses espèces de poissons. Du côté sud de l'île, le Martray est synonyme de pêche aussi bien du bord qu'en bateau. En effet, une partie de la plage présentera des pêcheurs aux leurres

puis des surfcasters. Pour le bateau, la pointe de Chanchardon et de la Couarde semblent regrouper les pêcheurs. Le Bois-Plage-en-Ré présente aussi un plage intéressante pour les pêcheurs du bord. Pour finir, la Roche du Sud est aussi fréquentée par les bateaux. A noter que les plateaux de Chauveau et du Lavardin ne sont pas signalés sur cette carte, l'activité y serait cependant loin d'être anecdotique.

Nous traversons pour finir le Pertuis Breton pour revenir à la Baie de l'Aiguillon. De la pointe de l'Aiguillon, en passant par la pointe d'Arçay et ce jusqu'à l'entrée de La Tranche-sur-Mer, les plages sont relativement sableuses voire sablo-vaseuses avec des grandes zones de bouchots. Par conséquent, le surfcasting sera du bord la technique reine tandis que le leurre sera principalement utilisé pour pêcher les bouchots en bateau. La pointe de l'Aiguillon est réputée pour les anguilles. Le spot suivant est situé à la pointe du Grouin du Cou. Banche rocheuse à proximité d'une grande plage sableuse, cette pointe sera brassée par les vagues. Les pêcheurs du bord y pratiqueront principalement le leurre ou parfois le surfcasting léger. Le bar commun et le moucheté sont les principaux poissons pêchés sur cette zone. La plage qui s'en suit, situé sur la commune de Longeville est une grande plage sableuse où les pêcheurs en surfcasting peuvent être nombreux. Non loin de là, deux zones de pêche embarquée semblent regrouper les pêcheurs. Il s'agit de zones présentant des plateaux rocheux susceptibles d'abriter diverses espèces de poissons. Nous arrivons ensuite à la pointe du Payré et sur la plage du Veillon. Ces deux zones vont attirer les pêcheurs du bord. Les bars sont ciblés mais aussi, semble-t-il, quelques dorades royales. Le leurre et le surfcasting léger seront utilisés. Puis, de Port Bourgenay en passant par la Baie de Cayola jusqu'au port des Sables d'Olonne, la côte est plutôt rocheuse, avec des banches rocheuses entrecoupées de langues sableuses. Les pêcheurs du bord utiliseront le surfcasting, léger ou non, mais aussi le leurre. Quelques chasseurs au fusil ont pu être observés notamment en Baie de Cayola. Il faut noter cependant la réelle proximité des zones de pêche embarquée le long de des côtes. Toutes les techniques utilisables en bateau pourront être relevées. Pour finir, la zone des Barges, sera aussi une zone regroupant de nombreux bateaux.

Pour finir, cette cartographie identifie des zones de pratique dites « portuaires ». Il s'agit là en fait de zones de pêche correspondant aux ports et autres digues. En effet, bien que la pêche soit le plus souvent interdite le long de ces ouvrages et notamment à l'intérieur des ports, il y a une certaine forme de tolérance amenant à une pratique non négligeable. L'accès et l'installation facile à ces zones attirent de nombreux pêcheurs. Que ce soit en surfcasting, au bouchon ou encore au carrellet mobile voire au leurre, diverses espèces de poissons peuvent être capturées sur ces zones. Ce sont majoritairement des touristes, bien que les autres profils soient présents, qui cibleront les athérines (appelées à tort éperlans), les mulets, mais aussi les bars principalement communs. Néanmoins, suivant les zones, de la sole et de l'anguille pourront aussi être capturées.

2. La Population de pêcheurs

Pour caractériser la pratique de la pêche de loisir du poisson au sein des Pertuis charentais, il convient dans un premier temps de définir la population de pratiquants. Avant de rentrer dans les détails des différents profils de pêcheurs précédemment définis, ce premier tableau nous présente le nombre total de pêcheurs de poissons, sur les départements de la zone d'étude, extrait des données Ifremer-BVA obtenues via l'enquête nationale de 2006-2008 (année de référence 2005).

	Pêcheurs avec pratique dans le département 17 (Charente Maritime)	Pêcheurs avec pratique dans le département 33 (Gironde)	Pêcheurs avec pratique dans le département 85 (Vendée)
Volume de pêcheurs sur une année (année de référence = 2005)	110 210	61650	98 900

Modes de pêche utilisés	%	Volume	%	Volume	%	Volume
- Sous-marine du bord	5	5210	3	2035	9	8970
- Sous-marine d'un bateau	8	8560				
- Bateau (autre que sous-marine)	35	38335	46	28285	51	50305
- Du bord	78	86310	66	40785	61	60060

Origine du pêcheur	%	Volume	%	Volume	%	Volume
Résident du département de pêche	20	21740	63	38840	25	24720
Autres départements	80	88470	37	22810	75	74190

Tableau 1: Estimation du nombre de pêcheurs de loisir au niveau national pour les départements 17,33 et 85 avec les données de l'enquête nationale 2006-2008 (Source Ifremer-BVA, 2011).

Il faut rappeler dans un premier temps que les chiffres présentés dans ce tableau tiennent compte de l'ensemble des départements. L'emprise géographique du Parc Naturel Marin ne s'étendant pas sur l'ensemble des départements de Gironde et de Vendée, il est nécessaire de nuancer les chiffres de ces deux départements. Ce tableau nous permet néanmoins de constater quelques tendances. Tout d'abord il semblerait que la Charente-Maritime soit le département présentant le plus grand nombre de pêcheurs de loisir avec un peu plus de 110 000 pratiquants. Il est intéressant de noter que 80% des pêcheurs ayant pratiqué en Charente-Maritime proviendraient d'un autre département. Le département de la Vendée arrive en seconde position avec 98 900 pêcheurs. Là encore, seulement 25% des pêcheurs résideraient dans le département de la Vendée. A l'inverse, en Gironde près de 63% des 61650 pêcheurs habiteraient le département. La Gironde présenterait donc une population de pêcheurs particulière au regard des deux autres départements. Si la Charente-Maritime et la Vendée présentent une population de pêcheurs principalement composée de personnes n'habitant pas le département (pouvant donc être considérées comme « Secondaires » ou « Touristes » mais sans distinction possible ici) ; la Gironde présenterait quant-à elle une population de pêcheurs principalement composée de résidents « annuels ».

2.1. Composition de l'échantillon

Plus de 900 questionnaires ont été distribués durant l'étude, que ce soit directement remplis sur le terrain en posant les questions aux pêcheurs, ou bien déposés en magasin d'articles de pêche ou distribués aux représentants d'associations. Sur ces 900, 287 ont été récupérés et entrés dans une base de données Access. Ces 287 questionnaires sont répartis entre 115 pêcheurs embarqués et 172 pêcheurs du bord. Ces chiffres sont présentés dans le tableau suivant :

	Annuel	Secondaire	Touriste	Total
Bateau	81	19	15	115
Bord	100	27	45	172
Total	181	46	60	287

Tableau 2: Echantillonnage de pêcheurs réalisé sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=287).

2.2. Age de la population

Ce graphique nous présente la répartition des profils de pêcheurs par classe d'âge. Il est notable que cette population semble être **relativement âgée puisque plus de la moitié des résidents « annuels » et « secondaires » ont plus de 60 ans**. Le constat pour les « touristes » est plus nuancé bien que près de **30% soient dans la même catégorie d'âge**. Les 70% restant sont répartis de manière relativement homogène entre 30 et 59 ans.

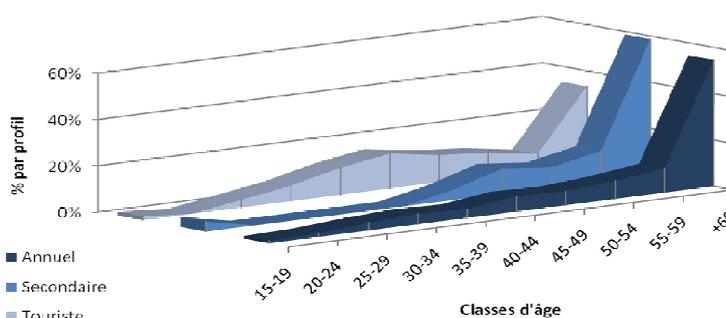


Figure 2: Répartition en fonction de classes d'âge des profils « annuel », « secondaire » et « touriste » dans l'échantillon de pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=287).

2.3. Catégories socioprofessionnelles

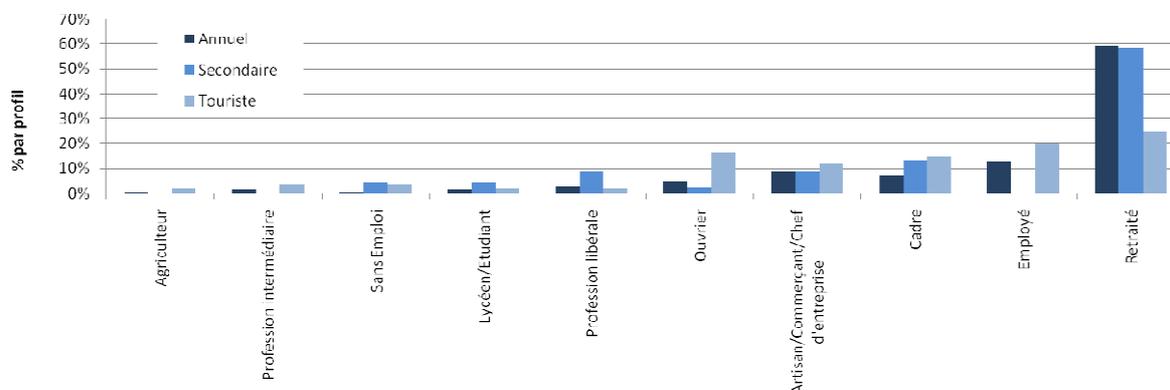


Figure 3: Répartition en fonction de catégories socioprofessionnelles des profils « annuel », « secondaire » et « touriste » dans l'échantillon de pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=287).

En relation direct avec le précédent graphique, celui-ci nous présente la répartition des profils vis-à-vis des différentes catégories socioprofessionnelles. **Plus de 60% des résidents « annuels » et « secondaires » sont retraités**, ce qui correspond logiquement aux résultats du graphique précédent. Les « touristes » sont quant-à eux mieux répartis dans les différentes catégories. Il y a dans cette frange de la population près de 20% de retraités, le reste étant principalement répartis entre les artisans/commerçants/chef d'entreprise, les cadres, les employés ainsi que les ouvriers.

2.4. Ancienneté de la pratique

Tous les pêcheurs ne pratiquent pas la pêche en mer depuis le même nombre d'année. De surcroît, dans une zone aussi touristique que la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde, il est possible de penser que nombreux sont les vacanciers qui découvrent la pêche en mer. **Néanmoins, la moyenne de nombre d'années de pratique de cette activité est de 19 ans pour la population de pêcheurs interrogés.** Certains pêcheurs pratiquent depuis plus de 60ans et d'autres, effectivement, pêche pour la première fois. **5% des pêcheurs interrogés déclarent pêcher pour la première fois en mer.** 12,7% de la population de pêcheurs interrogés n'a pas pêché sur la zone en 2009 (incluant donc les 5% de pêcheurs n'ayant jamais pêché en mer). Au final ce sont donc **87,3% des pêcheurs interrogés qui ont pêché sur la zone en 2009.**

2.5. Les facteurs

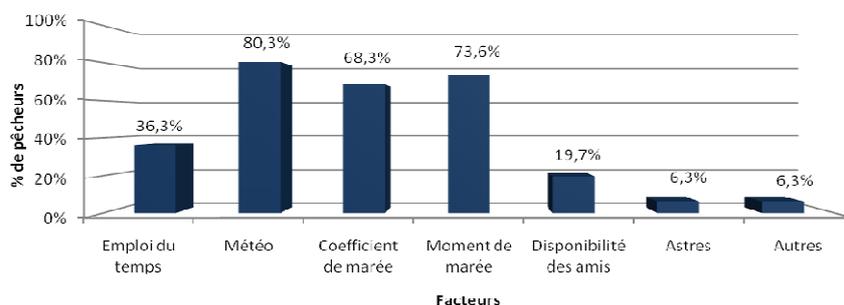


Figure 4: Facteurs pris en compte pour aller pêcher par les pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=287).

Ce graphique nous montre les facteurs pris en compte par les pêcheurs pour choisir le moment de pêche. Nous constatons que la **météo arrive en première position avec 80%** de pêcheurs qui la regarde avant d'aller pêcher. Le **moment de la marée** (horaires de pleine mer et/ou de basse mer) arrive en **seconde position avec 74%** de pêcheurs. Le **coefficient de marée est lui aussi important puisque regardé par 68%** des pêcheurs. L'emploi du temps n'est cité que par 35% des pêcheurs. Ceci ayant sans doute une relation avec la population âgée et retraitée mais aussi avec la présence de touristes ou même de résidents secondaires en congés. Enfin la disponibilité des amis est un facteur important pour 20% des pêcheurs et les astres (lune) ne sont regardés que par 6%. Bien que la météo, le coefficient et le moment de la marée soit assez redondants dans les réponses des pêcheurs, suivant la pratique et les techniques utilisées de bonnes conditions pour l'une seront mauvaises pour l'autre et inversement. Un exemple : la pêche en bateau nécessite une mer plutôt calme tandis que le surfcasting est une technique qui semble privilégier les mers formées. D'autre part, d'une zone géographique à l'autre, d'un spot de pêche à l'autre, l'un sera bon par petit coefficient tandis que l'autre sera plutôt pêché par coefficient important.

2.6. Nombre moyen de sorties à l'année

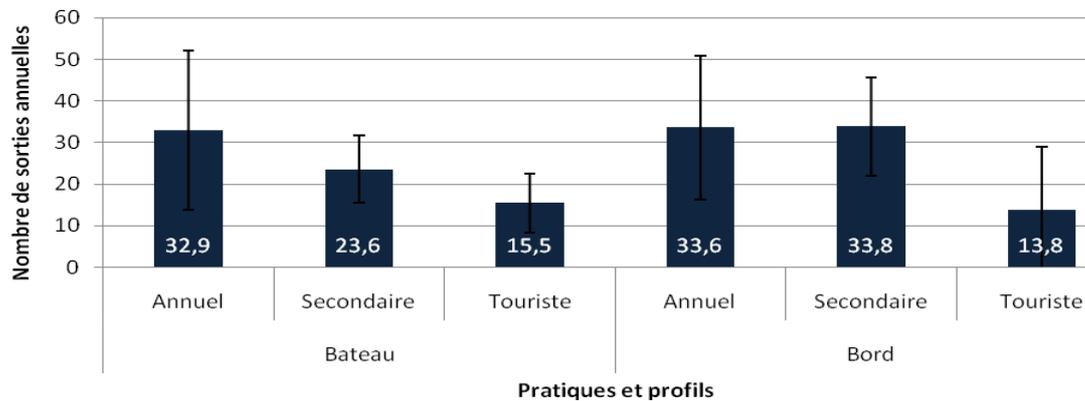


Figure 5: Nombre moyen de sorties de pêche en fonction des pratiques "bord", "bateau" et des profils "annuel", "secondaire", "touriste" dans l'échantillon de pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=287).

Ce graphique nous indique le nombre moyen de sorties effectuées dans une année suivant la pratique et les profils. De manière globale que ce soit en bateau ou du bord, l'intensité de la pratique semble homogène. En ce qui concerne **la pêche embarquée, ce sont les « annuels » qui sortent assez logiquement le plus souvent avec 33 sorties par an** tandis que les « secondaires » sortent 24 fois et enfin les « touristes » 16 fois. Pour ce qui est des pêcheurs du bord, les « annuels » **présentent un résultat similaire aux « secondaires » avec près de 34 sorties par an. Les « touristes » pêchent quant-à eux moins souvent avec seulement 14 sorties par an.** Il est important de constater que les écarts-types sont relativement important et qu'il y a donc une grande hétérogénéité dans l'intensité de cette pratique et ce malgré une classification par profil.

2.7. Espèces capturées

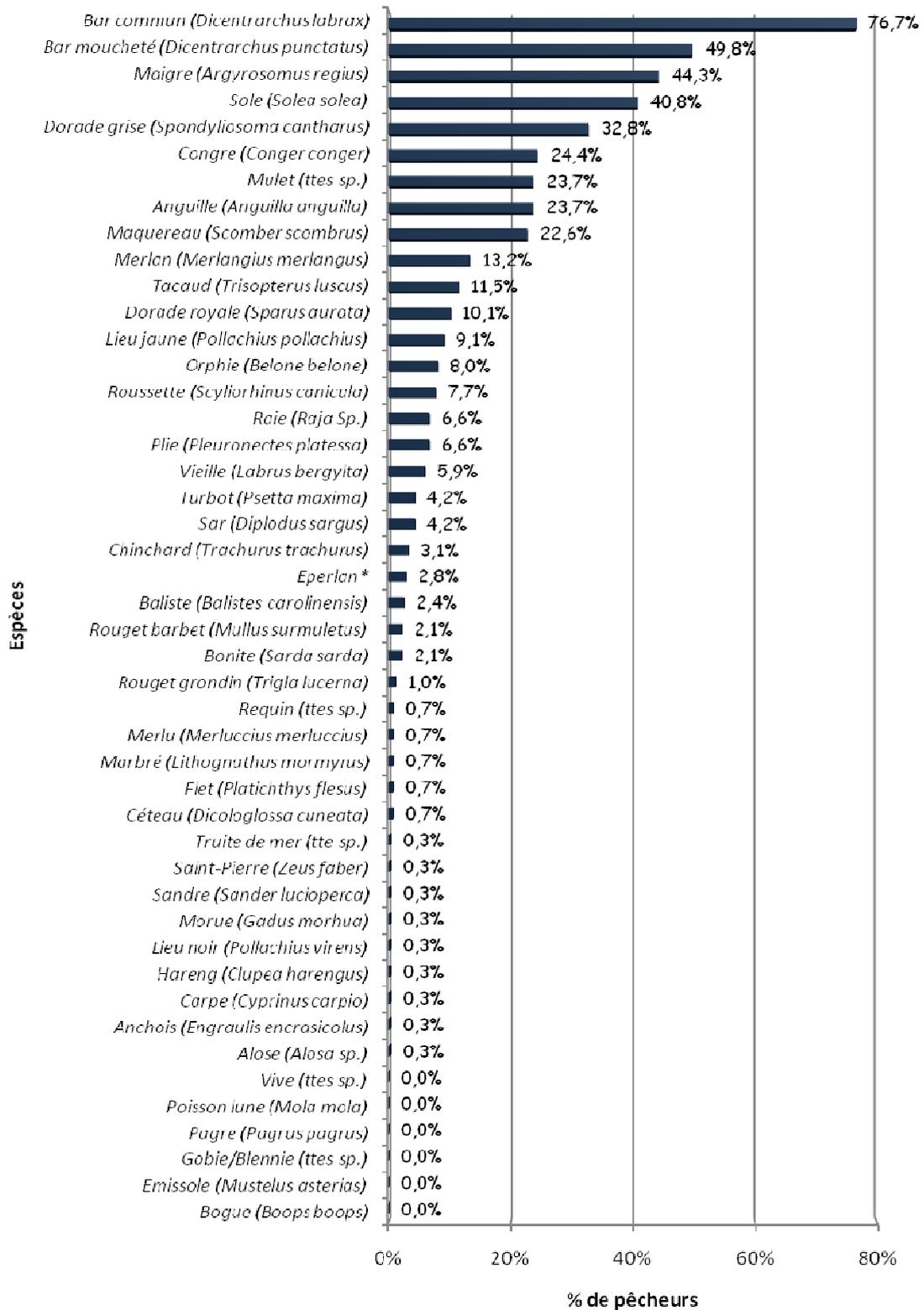


Figure 6: Espèces capturées sur la zone d'étude par les pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=287).

*Eperlan : sans doute appelé ainsi par abus de langage. Il semblerait qu'il s'agisse d'athérines (*atherina presbyter*).

Sont représentées dans cette figure l'ensemble des espèces capturées par les pêcheurs de loisir et ce sur l'ensemble de la zone des Pertuis et de l'estuaire. **Le bar commun arrive loin devant avec près de 76% des pêcheurs ayant déclaré capturer cette espèce. Le bar moucheté vient quant-à lui en seconde position avec près de 50% de pêcheurs.** Viennent ensuite **maigres, soles, dorades grises, congres, anguilles, mullets, maquereaux.** A noter que les espèces présentant un taux de citation de 0% sont issues des carnets de suivi de captures. Elles n'ont donc pas été citées lors du questionnaire mais finalement capturées et répertoriées dans ces carnets. Si cette figure à le mérite de faire une liste a priori exhaustive, mais discutable au vu des espèces telles que le hareng voire la morue, des différents poissons pêchés sur la zone du Parc Naturel Marin, du point de vue de la caractérisation des pêcheurs, il convient de distinguer les espèces capturées par les pêcheurs du bord et celles capturées par les pêcheurs embarqués.

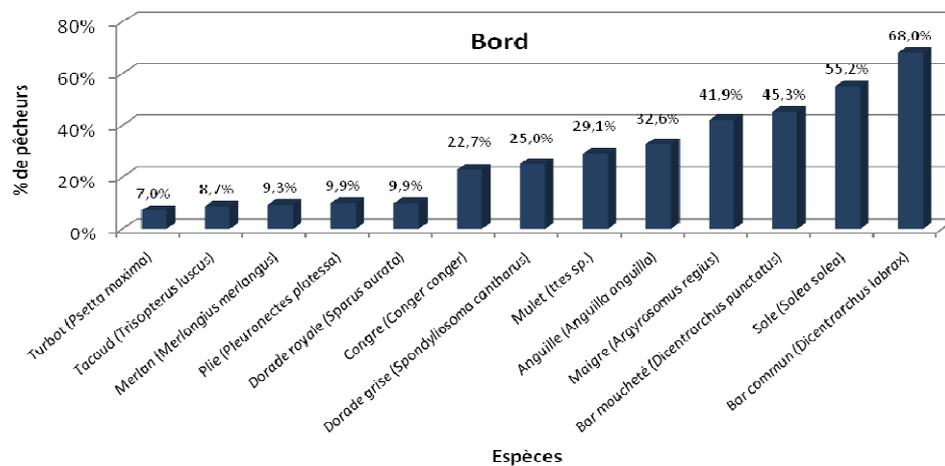


Figure 7: Espèces capturées sur la zone d'étude par les pêcheurs du bord interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=172).

Le bar commun est le poisson le plus souvent cité par les pêcheurs du bord avec 68% de pêcheurs. La sole arrive seconde avec 55% suivi du bar moucheté, du maigre, de l'anguille, du mulet et de la dorade grise.

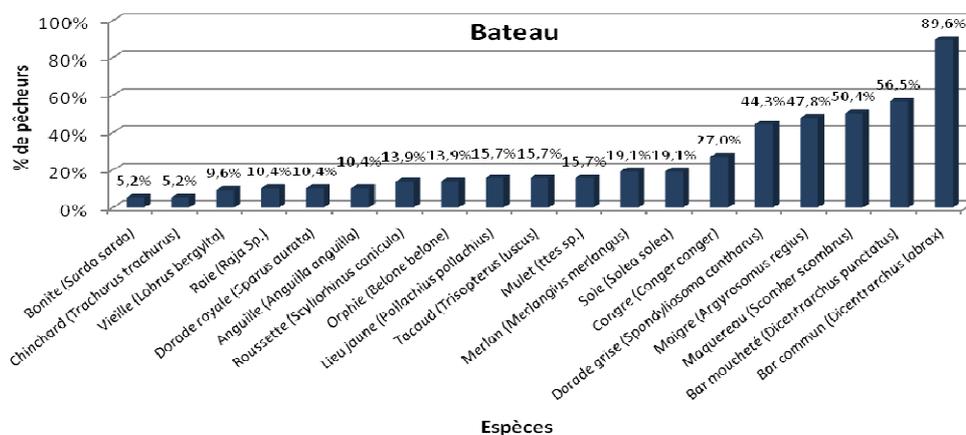


Figure 8: Espèces capturées sur la zone d'étude par les pêcheurs embarqués interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=115).

Encore une fois le bar commun arrive en première position avec 89% des pêcheurs embarqués qui déclarent le capturer. Le bar moucheté, le maquereau, le maigre, la dorade grise, le congre et enfin la sole sont cités.

Sur ces deux derniers graphiques l'ensemble des espèces n'a pas été représenté (uniquement celles présentant un résultat supérieur à 5%) mais il est important de constater que les espèces pêchées semblent différer d'une pratique à l'autre.

2.8. Les techniques

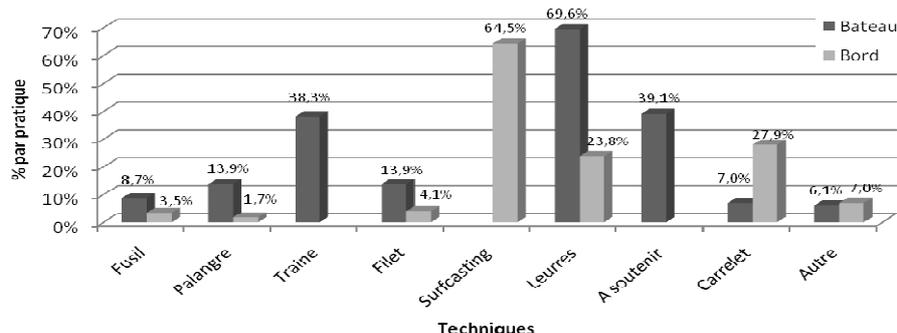


Figure 9: Utilisation des techniques de pêche par les pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=287).

Ce graphique nous montre les différentes techniques utilisées en fonction de la pratique (bord/bateau) principale du pêcheur. Ici, plusieurs réponses sont possibles, le pêcheur peut donc répondre plusieurs techniques. Il faut cependant être prudent avec ces résultats car dépendants de manière importante de l'échantillonnage. De toute évidence, 27,9% des pêcheurs de la zone du Parc ne possèdent pas de carrelet fixe. De ce fait, seule de grandes tendances peuvent être tirées de ce graphique. De plus, un pêcheurs répondant plusieurs techniques peut pêcher une fois dans l'année au leurre et le reste à soutenir. **Pour les pêcheurs du bord, la pêche en surfcasting semble être une des principales techniques. En ce qui concerne la pêche embarquée, le leurre est le plus souvent cités et suivit par la pêche à soutenir et la traîne.**

2.9. Le repos biologique

Ce graphique nous présente les résultats de la question concernant le repos biologique du bar commun, c'est-à-dire un arrêt total de sa pêche (de son prélèvement) pendant sa période de reproduction. 89,2% des pêcheurs de loisir sont favorables à l'arrêt de prélèvements de bars communs pour eux et les pêcheurs professionnels. **4,7% ne sont pas favorables**, estimant que ce n'est pas de leur faute s'il y a un éventuel problème sur le bar commun ou tout du moins que cela ne sert à rien d'interdire aux pêcheurs de loisir. Enfin, **6,5% n'ont pas donné de réponse**. A noter que dans les 89,2% de favorables, **une partie indique qu'il est logique de ne pas pêcher le poisson pendant sa période de reproduction et qu'il serait bon d'étendre cette mesure à d'autres poissons.**

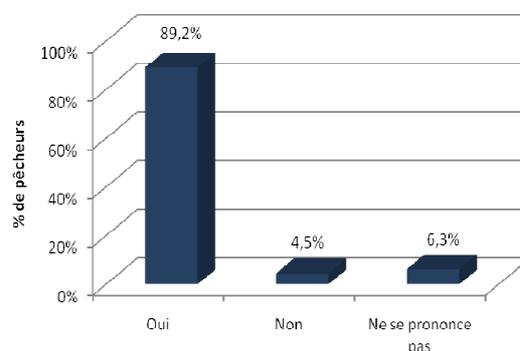


Figure 10: Réponses à la question du repos biologique du bar commun (*D. labrax*) par les pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=287).

2.10. Le taux d'affiliation aux associations

Pour ne pas biaiser l'échantillonnage, seuls les questionnaires obtenus sur le terrain sont retenus pour indiquer ce résultat. Au final, 13% des pêcheurs interrogés sur le terrain déclarent être affilié à une association de pêche en mer. A noter que recroiser un pêcheur ayant déjà répondu au questionnaire via son association n'est arrivé qu'une seule fois. **Sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde il y aurait donc 87% des pêcheurs qui pratiqueraient sans être affilié.** Cependant, les carrelets n'ont pas été interrogés sur le terrain et il semblerait que pour cette catégorie de pêcheurs, le taux d'affiliation soit plus important.

2.11. La Période d'activité

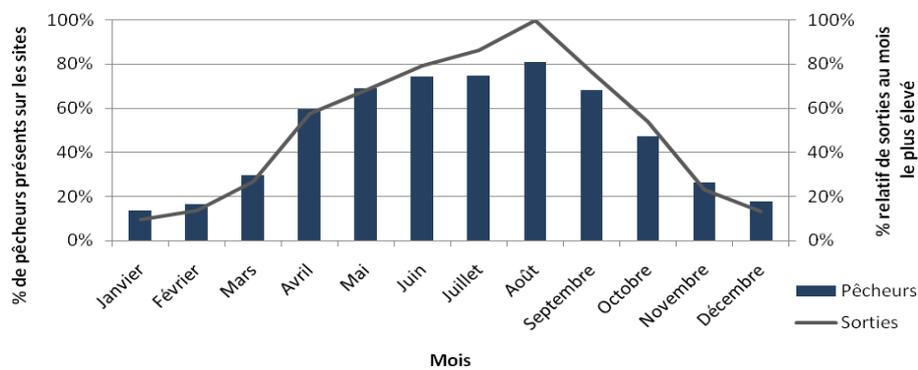
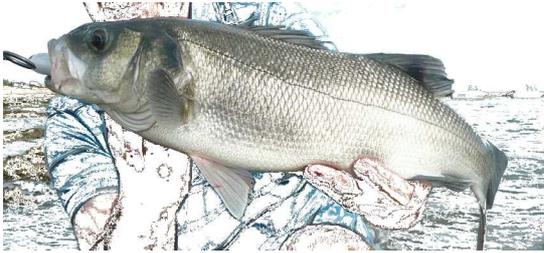


Figure 11: Présence par mois des pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=281).

Ce graphique nous présente la saisonnalité ainsi que l'intensité de l'activité. En d'autres termes ; le pourcentage de pêcheurs présent sur un mois ainsi que le pourcentage relatif de sorties au mois le plus élevé. Nous constatons que les mois de janvier et février sont relativement calmes en termes de présence de pêcheurs et de sorties. Le mois de mars présente l'amorce de la pleine saison, l'augmentation est nette sur le mois d'avril puis le nombre de pêcheurs est relativement constant entre mai et Août. Le mois de septembre présente le début de la diminution de la présence de pêcheurs. Octobre, novembre puis décembre ne présente qu'une diminution de la présence de pêcheurs pour revenir au niveau de janvier. En termes de sorties, la courbe suit relativement bien celle de la présence de pêcheurs. Cependant, malgré une stabilisation du nombre de pêcheurs dès le mois de mai, le nombre de sorties ne cesse d'augmenter pour atteindre son maximum au mois d'août (représentant dans ce graphique 100% du pourcentage relatif). **Cela signifie qu'à pourcentage de pêcheurs égal, il y a de plus en plus de sorties de pêche effectuées et ce jusqu'au mois d'août. En d'autres termes, il y aurait une intensification de la pratique sur les mois d'été.**

La population de pêcheurs de loisir est relativement âgée, avec une majorité de retraités, ce qui peut expliquer en partie l'expérience moyenne de 19 ans. Néanmoins, 5% des pêcheurs interrogés déclarent débiter cette activité. En ce qui concerne les espèces, l'emprise géographique du Parc regroupe une grande diversité, allant d'espèces d'eau douce comme la carpe ou le sandre, à diverses espèces marines. En termes de période d'activité, il semble que le printemps marque le début de la saison de pêche. Les mois d'été présentent l'intensité de pêche maximale, tandis que l'automne amorce la fin de saison. Les mois d'hiver présentent une faible activité, mais tout de même existante. Pour finir, rappelons que près de 89% des pêcheurs de loisir sont favorables à une fermeture de la pêche du bar commun pendant sa période de reproduction et que seulement 13% sont affiliés à une association ou fédération.

3. Les résultats de pêche : le cas du bar commun (*D. labrax*)



Le bar commun est, comme nous l'avons vu précédemment, l'objet d'une convoitise toute particulière, que ce soit du bord ou en bateau. En effet, que ce soit au niveau national ou local, ce poisson arrive en tête des espèces cibles des pêcheurs de loisir. D'un point de vue géographique, il sera possible de le pêcher sur l'ensemble de notre zone d'étude. De plus,

comme nous le verrons plus précisément par la suite, ce poisson est capturable grâce aux différentes techniques présentées dans ce rapport avec plus ou moins de réussite. Par conséquent, il était important d'attacher une attention spécifique à sa pêche.

3.1. Poissons capturés / poissons conservés

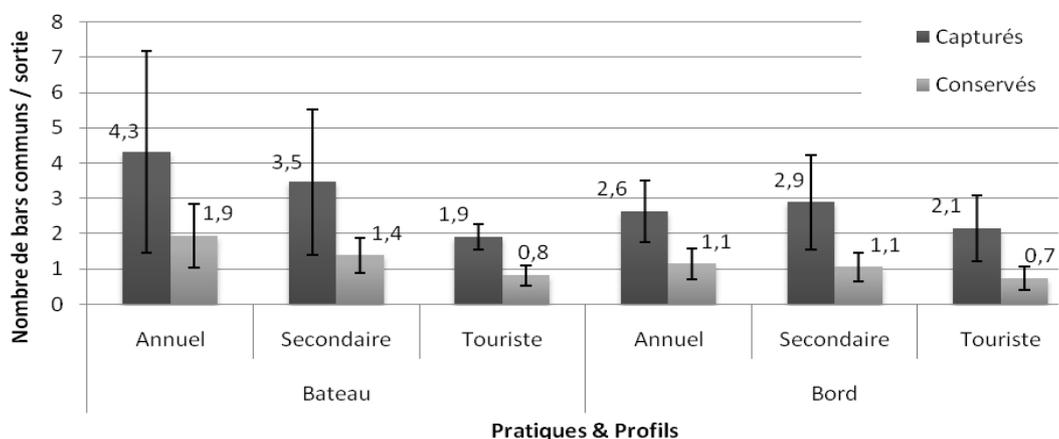


Figure 12: Nombre moyen de bars communs (*D. labrax*) capturés et conservés par sortie où au moins un a été capturé en fonction des pratiques « bord », « bateau » et des profils « annuel », « secondaire » et « touriste » pour l'échantillon de pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=202).

Ce graphique nous présente d'un côté le nombre de bars communs capturés en moyenne par sortie « gagnante » (là où au moins un bar commun est capturés qu'il soit maillé ou non), et de l'autre le nombre moyen conservés par sortie « gagnante ». De ce fait, seuls les pêcheurs ayant capturé du bar commun sont présentés dans ce graphique. D'un point de vue global, la pêche embarquée capturerait plus de poissons que la pêche du bord. Les pêcheurs embarqués de type « annuels » sont ceux qui capturent le plus de bars avec en moyenne 4,3 bars capturés, contre 3,5 pour les « secondaires » et 1,9 pour les « touristes ». En ce qui concerne le bord, les résultats pour chaque profil oscillent entre 2,1 et 2,9 bars. **Il semblerait qu'au final ce soit entre 1 bar sur 3 voire 1 bar sur 2 qui soit conservé, soit 1 sur 2 voire 2 sur 3 qui soit remis à l'eau en moyenne.**

3.2. Les résultats par sortie

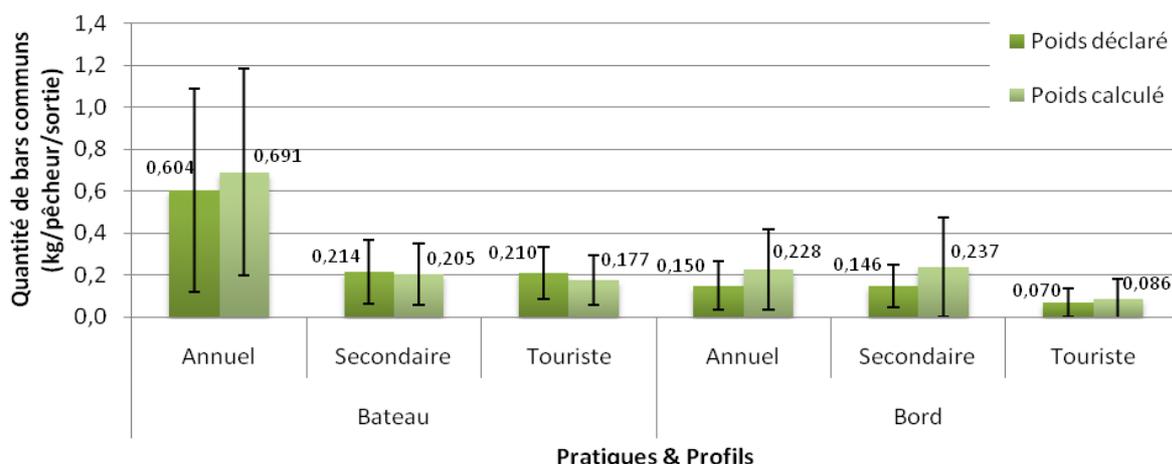


Figure 13: Prélèvements moyens de bars communs (*D. labrax*) par sortie en fonction des pratiques "bord", "bateau" et des profils "annuel", "secondaire" et "touriste" pour l'échantillon de pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=276).

Ce graphique est obtenu en divisant les poids déclarés et calculés par le nombre de sortie annuelles déclarées. **D'un point de vue global, les « annuels » pêchant en bateau semblent se distinguer. En effet, le reste des catégories présentent en moyenne un prélèvement déclaré oscillant entre 0,070 kg/sortie pour les « touristes » du bord à 0,214 kg/sortie pour les « secondaires » embarqués. Seul les « annuels » embarqués prélèveraient près de 0,6 kg/sortie de bar commun, soit l'équivalent du poids d'un bar commun maillé voire un peu plus.** Néanmoins, il est important de noter que les écarts-types, notamment des « annuels » embarqués, semblent relativement importants ; démontrant ainsi une grande hétérogénéité des résultats malgré le classement par pratique et par profil.

3.3. La meilleure sortie 2009 ou 2010

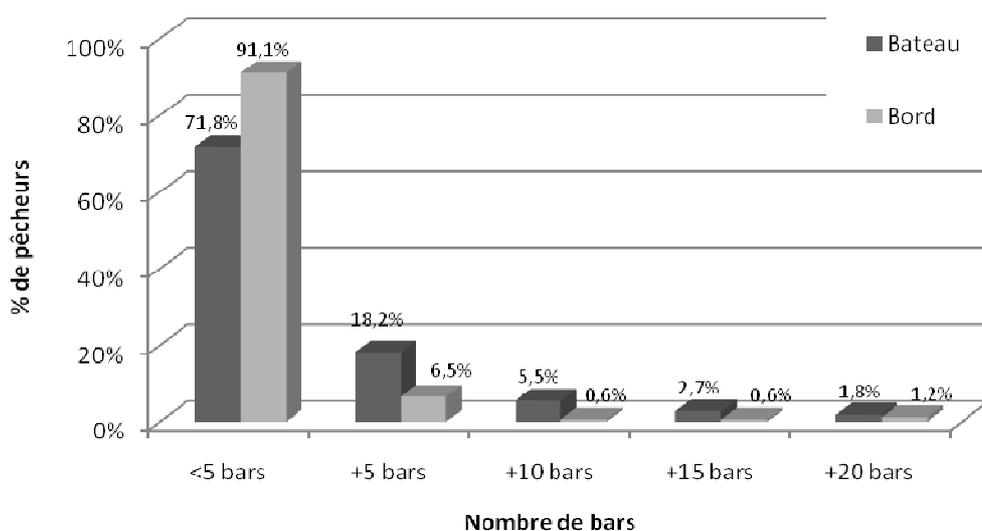


Figure 14: Nombre maximal de bars communs (*D. labrax*) atteint sur une sortie de 2009 ou 2010 par les pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=287).

Ce graphique nous montre le résultat de la meilleure pêche en termes de prélèvements et de bars communs. En ce qui concerne les pêcheurs du bord, **91,1% n'ont jamais ramené plus de 5 bars communs lors de leur meilleure sortie**. 6,5% ont déjà ramené plus de 5 bars communs pour tomber ensuite à 0,6% pour plus de 10 et 15 bars communs et enfin à 1,2% pour plus de 20. **Pour le bateau, les résultats augmentent légèrement puisque 71,8% n'ont jamais ramené plus de 5 bars communs**. Reste donc 18,2% en ayant déjà ramené plus de 5, 5,5% plus de 10 et enfin 2,7% et 1,8% pour respectivement plus de 15 et 20 bars communs.

3.4. Taille de prélèvement

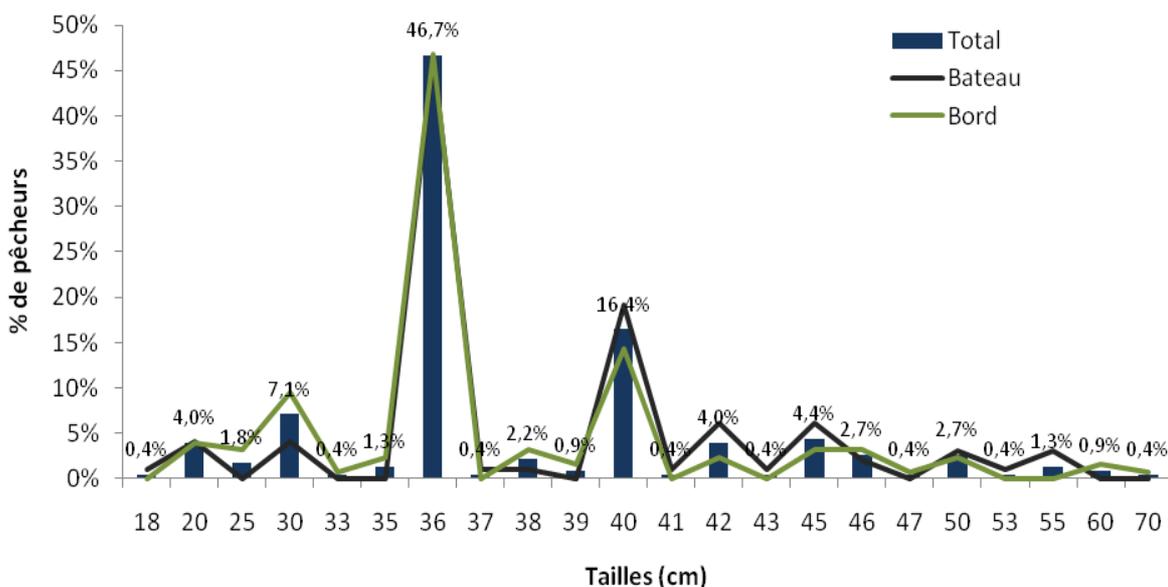


Figure 15: Tailles minimales de prélèvement des bars communs (*D. labrax*) par les pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=225).

Ce graphique présente les tailles de bars communs à partir desquelles les pêcheurs conservent le poisson. Il s'agit donc de la taille minimale où le pêcheur est susceptible de garder le poisson. Nous constatons deux pics, l'un à 36cm, correspondant à la maille légale de prélèvement, et l'autre à 40cm. Force est de constater **qu'environ 15% des pêcheurs déclarent potentiellement prélever plus ou moins avant 36cm les bars communs. De plus, il semblerait que ces 15% soit majoritairement composés de pêcheurs du bord. A noter cependant que 15% des pêcheurs déclarent prélever uniquement des bars communs de plus de 42cm**, cette taille correspondant à la maille biologique, taille à laquelle le poisson s'est au moins reproduit une fois.

3.5. Les prélèvements de 2009

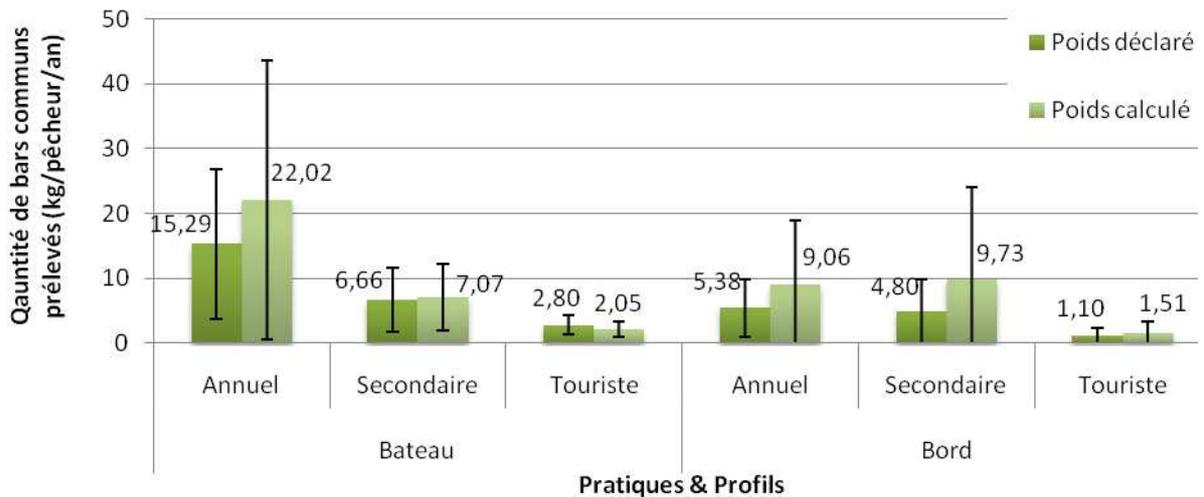


Figure 16: Prélèvements moyens de bars communs (*D. labrax*) pour l'année 2009 en fonction des pratiques "bord", "bateau" et des profils "annuel", "secondaire" et "touriste" pour l'échantillon de pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=275).

Ce graphique présente les prélèvements moyens de bars communs sur l'année 2009 en fonction de la pratique et des profils de pêcheurs. L'analyse statistique de ces données démontre de manière globale qu'il n'y a pas de différence significative au seuil de 5% entre les poids déclarés et les poids calculés (Test de Mann-Whitney : $0,596 < p\text{-value bilatérale} < 0,961$). Ce premier constat est intéressant dans le sens où, sur un échantillon global de pêcheurs, l'utilisation du poids calculé ne serait pas nécessaire. Cependant, nous verrons par la suite que l'information donnée par ce poids peut parfois se révéler utile. De plus, un test de Kruskal-Wallis a démontré une différence significative au seuil de 5% entre les différents profils avec respectivement une $p\text{-value} = 0,010$ pour les pêcheurs embarqués et une $p\text{-value} < 0,001$ pour les pêcheurs du bord. **Il y aurait donc par conséquent une réelle différence de prélèvements de bars communs entre les résidents « annuels », les résidents « secondaires » et les « touristes », et ce, aussi bien en bateau que du bord.** Que ce soit donc du bord ou en bateau, et en se basant uniquement sur les poids déclarés, **les prélèvements seraient les plus élevés pour les résidents « annuels » avec respectivement 5,38kg/an pour les pêcheurs du bord et 15,29kg/an pour les pêcheurs embarqués. Les quantités déclinent ensuite pour les pêcheurs « secondaires » et les « touristes » pour tomber à 1,10kg/an pour les pêcheurs « touristes » du bord.**

Le récapitulatif des prélèvements de bars communs en fonction de la pratique, des profils et des sous-profils est disponible en annexe V.

Il semblerait qu'en moyenne un bar commun sur deux soit remis à l'eau, bien que 15% des pêcheurs ne respectent pas la maille légale de capture de 36 cm. En termes de prélèvements, les pêcheurs embarqués ont déclarés des quantités supérieures aux pêcheurs du bord. Ajoutons à cela que les « annuels » prélèvent en moyenne plus que les « secondaires » et eux-même plus que les « touristes ». Les prélèvements oscilleraient au final entre 1,10kg/an et 15,29kg/an.

4. Les résultats de pêche : le cas du maigre (*A. regius*)



Le maigre est un poisson emblématique pour la pêche de loisir dans les Pertuis charentais et dans l'estuaire de la Gironde. Cette spécificité locale, au regard des résultats nationaux d'Ifremer (Ifremer & BVA, 2009), provient du fait que l'estuaire de la Gironde constitue pour le maigre une des rares zones de reproduction aujourd'hui reconnues sur les côtes françaises (Biais, 2002). Par conséquent, il convient d'apporter une attention toute particulière à ce poisson et aux activités susceptibles de l'impacter.

4.1. Poissons capturés / poissons conservés

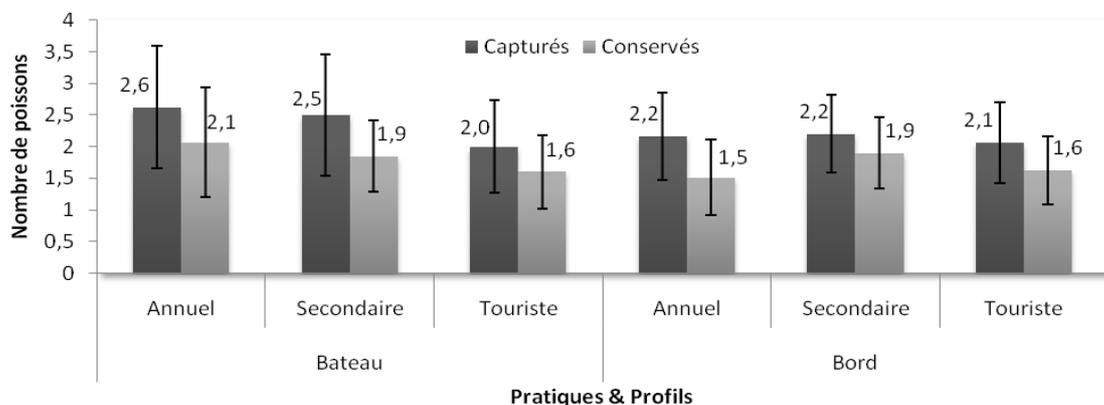


Figure 17: Nombre moyen de maigres (*A. regius*) capturés et conservés par sortie où au moins un a été capturé en fonction des pratiques « bord », « bateau » et des profils « annuel », « secondaire » et « touriste » pour l'échantillon de pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=104).

Ce Graphique, présentant le nombre de maigres capturés et conservés par sortie « gagnante », permet de mettre un point essentiel en avant. **Si la remise à l'eau semble évidente pour le bar commun, elle l'est beaucoup moins sur ce graphique.** En effet, la différence entre le nombre moyen de poissons capturés et le nombre moyen de poissons conservés n'excède pas 0,7 et descend jusqu'à 0,3. Le nombre moyen de poissons capturés n'excède pas 2,6 ce qui démontre une certaine difficulté de pêche au regard des données concernant le bar commun. **Ce faible taux de capture, en comparaison du bar commun, serait peut-être une explication au fait qu'un maigre capturé est dans la grande majorité des cas conservé.**

4.2. Les résultats par sortie

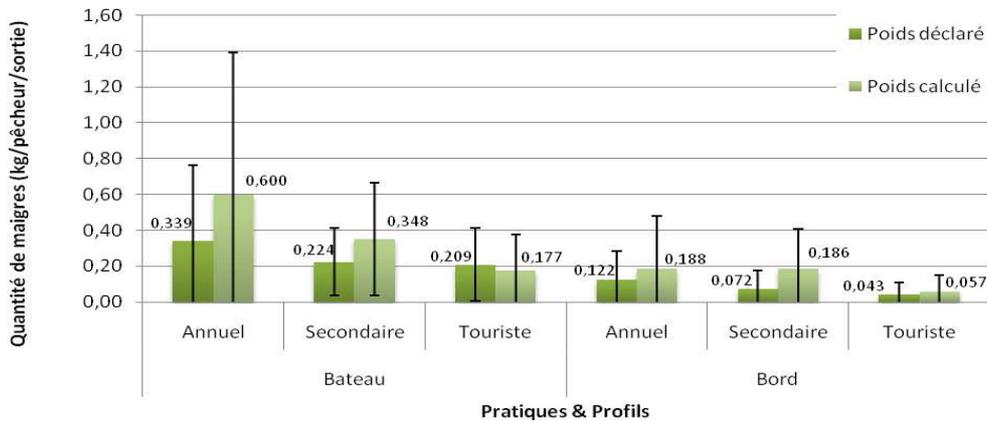


Figure 18: Prélèvements moyens de maigres (*A. regius*) par sortie en fonction des pratiques "bord", "bateau" et des profils "annuel", "secondaire" et "touriste" pour l'échantillon de pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=276).

Ce graphique est obtenu par la division des poids déclarés et calculés par le nombre de sorties. Les « annuels » en bateau se distinguent clairement du reste des pêcheurs. Avec 0,339kg déclaré et 0,600kg calculé par sortie, ils présentent une moyenne deux fois supérieure aux autres profils. A noter aussi que les « secondaires » et les « touristes » auraient des quantités prélevées par sortie similaires. Pour les pêcheurs du bord, le constat est similaire avec néanmoins des quantités moindres.

4.3. La meilleure sortie 2009 ou 2010

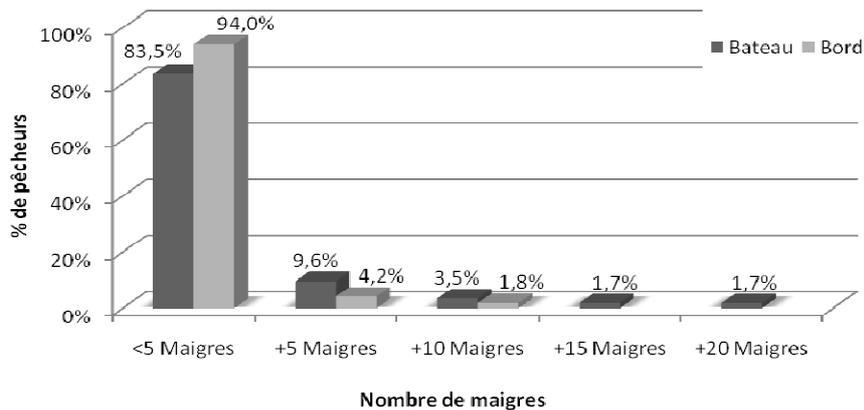


Figure 19: Nombre maximal de maigres (*A. regius*) atteint sur une sortie de 2009 ou 2010 par les pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=287).

Ce graphique, présente le résultat en termes de maigres lors de la meilleure sortie de 2009 ou 2010. **Les pêcheurs du bord sont 94% à ne jamais avoir prélevé plus de 5 maigres**, 4,2% ont prélevé plus de 5 maigres et 1,8% plus de 10 maigres lors de leur meilleure sortie. Aucun n'a prélevé plus de 15 ou 20 maigres. Pour les pêcheurs en bateau, les meilleures sorties sont plus productives. En effet, **83,5% n'ont jamais ramené plus de 5 maigres**, puis 9,6% ont ramené plus de 5 maigres, 3,5% plus de 10, 1,7% plus de 15 et enfin 1,7% plus de 20 maigres.

4.4. Taille de prélèvement

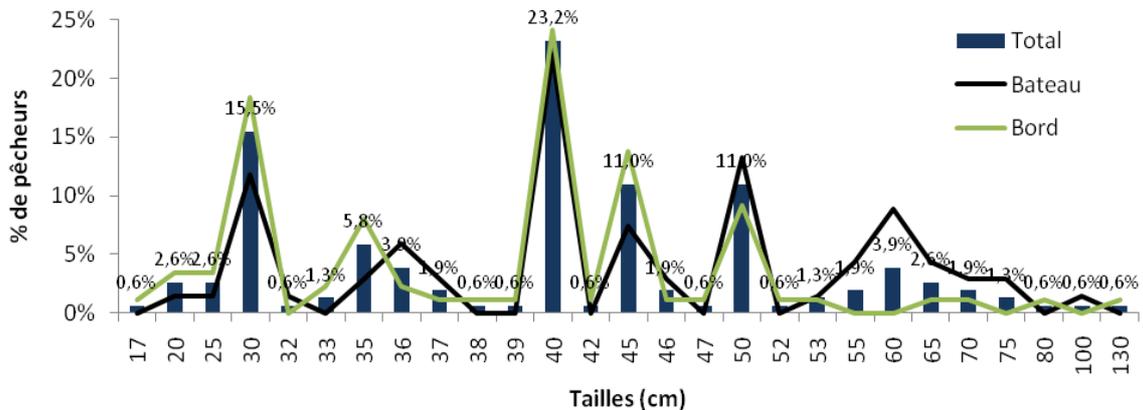


Figure 20: Tailles minimales de prélèvement des maigres (*A. regius*) par les pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=155).

Les tailles de prélèvement minimales présentées dans ce graphique sont très variées. Le maigre est un poisson qui peut atteindre des tailles relativement importantes ce qui peut expliquer ce panel de tailles. Nous pouvons constater que différentes tailles se distinguent des autres et notamment les tailles de 30, 40, 45 et 50 cm. Le pic de 30 cm est majoritairement composé de pêcheurs du bord ainsi que le pic de 45cm. Les pêcheurs embarqués sont majoritairement les pêcheurs qui conserveraient au-delà de 50cm. Il convient cependant de rappeler que la taille de maturité sexuelle des mâles si situe à 60 cm tandis que celle des femelles serait au-delà des 80 cm (Sourget & Biais, 2009). **Ce graphique démontrerait donc que la quasi-totalité des pêcheurs prélèveraient potentiellement avant la taille de maturité sexuelle des femelles.**

4.5. Les prélèvements de 2009

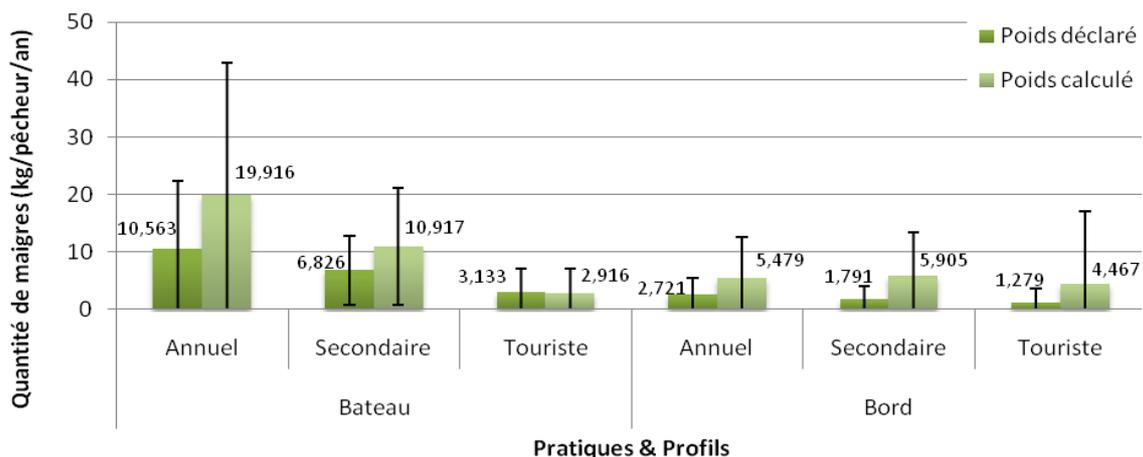


Figure 21: Prélèvements moyens de maigres (*A. regius*) pour l'année 2009 en fonction des pratiques "bord", "bateau" et des profils "annuel", "secondaire" et "touriste" pour l'échantillon de pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=276).

Les poids moyens de maigres prélevés en 2009 sont représentés sur ce graphique en fonction des pratiques et des profils. Les analyses statistiques réalisées pour ces résultats

démontrent différentes choses. Tout d'abord, d'après le test de Mann-Whitney, il semblerait que les différences entre les poids déclarés et les poids calculés ne soient pas significatives au seuil de 5% ($0,648 < p\text{-value bilatérale} < 1$). A l'image des résultats du bar commun, l'utilisation des poids calculés ne serait donc pas nécessaire pour l'analyse de ces échantillon de pêcheurs. Un test de Kruskal-Wallis nous apprend que la différence entre les pêcheurs « annuels », « secondaires » et « touristes » embarqués n'est pas significative ($p\text{-value} = 0,501$) pour les poids déclarés au seuil de 5%. **En d'autres termes, pour ce qui est des prélèvements de maigres en bateau, la prise en compte des types de résidences ne serait pas nécessaire. Ce constat est intéressant et sans doute à mettre en relation avec la saisonnalité de la pêche du maigre.** En effet, de part ses migrations de reproduction jusqu'à l'estuaire de la Gironde puis dans les Pertuis charentais, le maigre serait principalement pêché de Juillet à Septembre ce qui correspond de manière globale à la présence des résidents secondaires et des touristes. **Cependant, pour les pêcheurs du bord, le test de Kruskal-Wallis nous apprend qu'il y a bien une différence significative entre les profils** ($p\text{-value} = 0,016$).

Le récapitulatif des prélèvements de maigres en fonction de la pratique, des profils et des sous-profils est disponible en annexe VI.

Un maigre capturé semble être prélevé dans la grande majorité des cas. Ce poisson n'étant plus soumis à une taille limite de capture, cela peut sans doute expliquer en partie ce premier résultat. Cependant, la quasi-totalité des pêcheurs déclarent prélever des maigres en dessous de 80 cm ; taille approximative correspondant à la maturité sexuelle des femelles. En termes de prélèvements, ce sont encore une fois les « annuels » qui semblent se distinguer avec près de 10,5kg/an en bateau et 2,7kg/an du bord. Le reste des pêcheurs oscillant entre 6,8kg/an et 1,2kg/an. Néanmoins, notons qu'il n'y a pas de différence significative entre les profils pour les pêcheurs embarqués.

5. Les prélèvements de dorades grises (*S. cantharus*)



La dorade grise est sans doute l'un des poissons les plus recherchés par les pêcheurs embarqués pratiquant la pêche à soutenir. Les résultats d'une précédente étude (Vaslet, 2009) ont pu mettre en lumière l'importance que ce poisson peut avoir pour les pêcheurs pratiquant notamment dans les Pertuis charentais. Ce poisson a donc fait l'objet d'une information particulière présentée dans le graphique suivant :

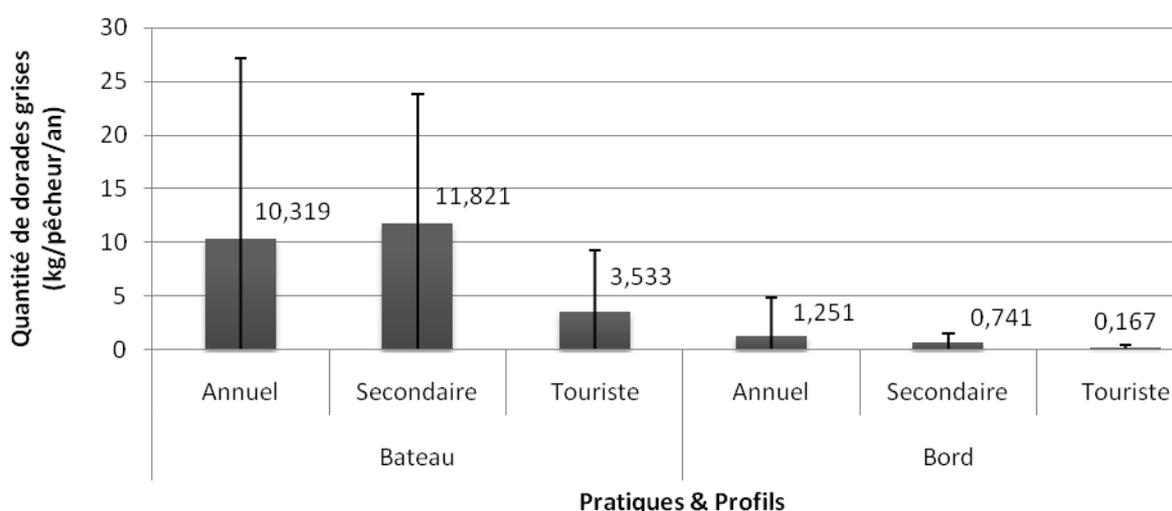
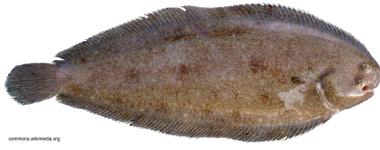


Figure 22: Prélèvements moyens de dorades grises (*S. cantharus*) pour l'année 2009 en fonction des pratiques "bord", "bateau" et des profils "annuel", "secondaire" et "touriste" pour l'échantillon de pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=287).

La dorade grise est sans doute l'une des espèces les plus prisées par les pêcheurs embarqués pratiquant la pêche à soutenir comme nous le verrons par la suite. Ce graphique nous permet de confirmer cette idée. Nous constatons que bien que la dorade grise arrive en 7^{ième} position des espèces les plus ciblées du bord, la comparaison entre les prélèvements du bord et ceux embarqués démontre clairement une différence. **Les pêcheurs du bord n'excèdent pas en moyenne sur l'année 2009 1,3kg. En ce qui concerne les pêcheurs embarqués, les moyennes montent à 12,5kg. Ce chiffre est atteint par les « secondaires », qui prélèveraient ainsi plus que les « annuels » ayant une moyenne de 11kg. Il semble donc évident que ce poisson est principalement pêché par les pêcheurs embarqués.** Notons que les écarts-types sont relativement importants et laissent transparaître des prélèvements très variables, notamment pour les « annuels » et « secondaires » embarqués. Au final, le test de Kruskal-Wallis nous apprend que **la différence entre les profils n'est pas significative que ce soit en bateau avec une p-value = 0,197 ou du bord avec une p-value = 0,111 au seuil de 5%**. A l'image du maigre, la dorade étant plutôt pêchée au printemps et durant l'été, cette saisonnalité pourrait en partie expliquer ce résultat.

6. Les prélèvements de soles (*S. solea*)



La sole semble être un des poissons les plus prisés par les pêcheurs du bord. Pêché le plus souvent en surfcasting, il arrive parfois comme nous le verrons par la suite que certains pêcheurs embarqués en capturent, notamment au filet. Dans l'ensemble, il sera possible de la capturer de l'estuaire aux Pertuis charentais et principalement voire exclusivement sur des fonds vaseux, sablo-vaseux à sableux. Les prélèvements moyens de sole par les pêcheurs de loisir sont présentés dans le graphique suivant :

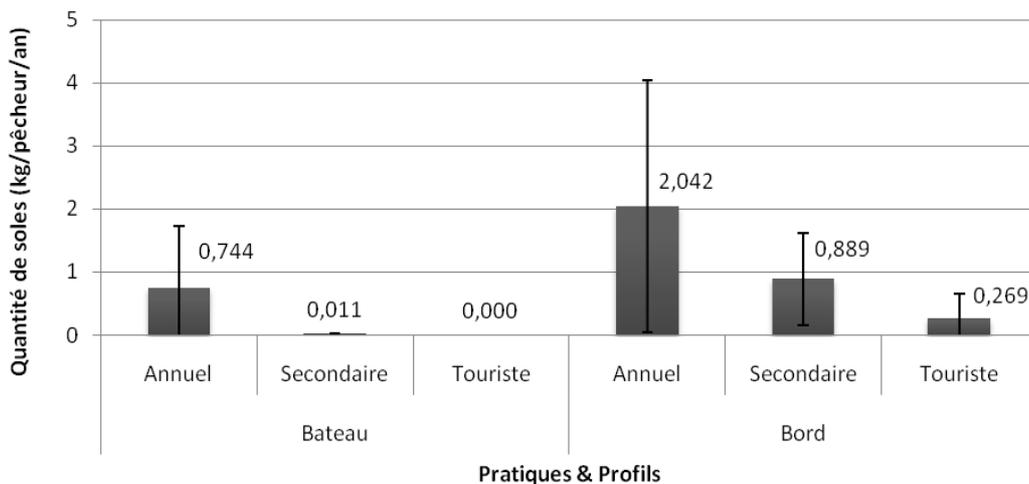


Figure 23: Prélèvements moyens de soles (*S. solea*) pour l'année 2009 en fonction des pratiques "bord", "bateau" et des profils "annuel", "secondaire" et "touriste" pour l'échantillon de pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=287).

A l'inverse du précédent graphique, la sole semble être un poisson principalement pêché par les pratiquants du bord. En bateau, les résidents annuels déclarent prélever en moyenne 0,767kg et les résidents secondaires seulement 0,01kg de sole, soit une moyenne très faible qui démontrerait le peu de « secondaires » en prélevant. Pour les pêcheurs du bord, les résidents annuels se distinguent une fois de plus avec 2,055kg contre 0,923kg pour les « secondaires » et 0,269kg pour les « touristes ». Le test de Kruskal-Wallis, au seuil de 5%, nous démontre qu'il n'y a pas de différence significative entre les profils pour les pêcheurs embarqués (p-value = 0,164). **Pour ce qui est des pêcheurs du bord, ce même test nous informe qu'il y a bien une différence significative entre les profils (p-value <0,0001).** Bien qu'il soit plus ou moins possible de prendre de la sole tout au long de l'année, il semble y avoir un pic d'activité sur les mois de septembre-octobre, ce qui pourrait là aussi expliquer en partie ces différences. En effet, à l'inverse des autres poissons présentés précédemment, ces mois présentent, comme nous le verrons par la suite, un taux moindre de « touristes » et de « secondaires ».

7. Point de vue des types de résidences (ou profils)

Les 3 profils, que sont les « annuels », les « secondaires » et les « touristes », mis en avant au travers de cette étude revêtent des caractères différents pour l'activité de la pêche de loisir. Tant du point de vue de la période d'activité, des techniques, des espèces cibles, des comportements et des prélèvements, ces différents profils présentent des différences qu'il convient de souligner.

7.1. Les « annuels »

Les résidents annuels sont les pêcheurs habitant à proximité de la zone d'étude. De plus, ils sont présents tout au long de l'année, pouvant donc potentiellement pratiquer cette activité tout au long de l'année. Par ailleurs, comme nous l'avons vu précédemment, ce profil présente dans la majorité des cas les prélèvements les plus conséquents.

Période d'activité

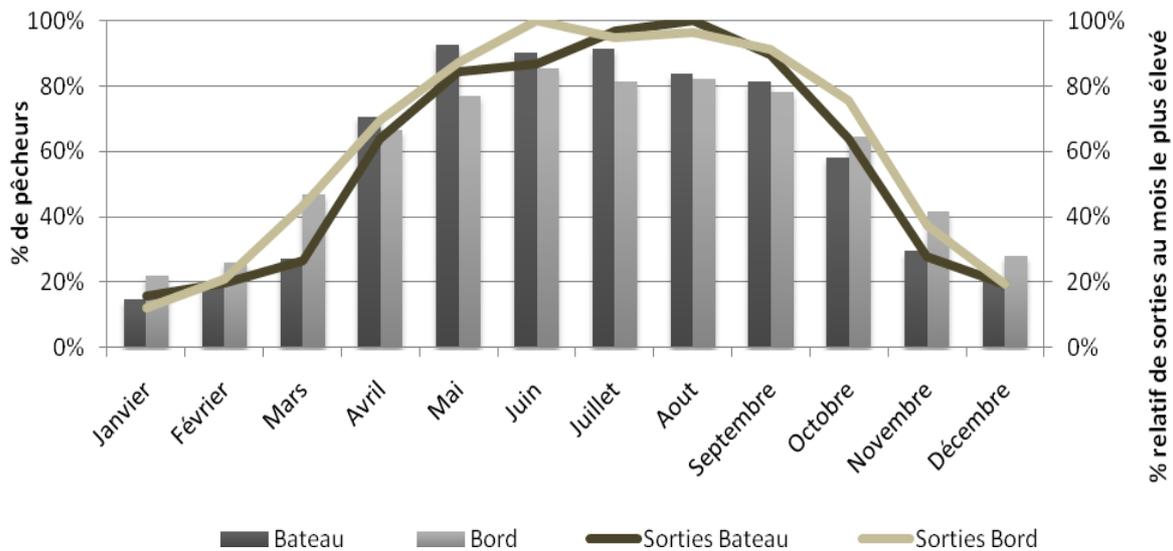


Figure 24: Présence par mois des pêcheurs « annuels » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=177).

Dès le mois de janvier ainsi qu'au mois de février, entre 15 et 20% des pêcheurs déclarent pratiquer l'activité que ce soit du bord ou en bateau. Le mois de mars présente une augmentation de l'activité du bord. Puis avril présente une forte augmentation de la présence de pêcheurs, aussi bien du bord qu'embarqués avec plus de 60% de pêcheurs présents. Le pourcentage de pêcheurs est relativement stable sur les mois de mai, juin et juillet avec environ 80% des pêcheurs. Cependant, mai présente le maximum de pêcheurs en bateau et juin le maximum pour le bord. Par la suite, la présence de pêcheurs du bord est encore constante sur le mois d'août puis diminue de manière très régulière jusqu'au mois de décembre. En ce qui concerne les pêcheurs embarqués, il semble y avoir une première diminution au mois d'août stabilisée sur le mois de septembre, puis le pourcentage de pêcheurs diminue fortement pour revenir à environ 20% sur le mois de décembre.

Ces deux graphiques présentent chacun une trentaine d'espèces. L'ordre des espèces n'est bien évidemment pas le même entre les pêcheurs embarqués (à gauche) et les pêcheurs du bord (à droite). Nous retrouvons cependant l'ordre des 7 espèces précédemment présentées pour l'échantillon global. Le fait que ces pêcheurs « annuels » soient présents tout au long de l'année leur donne accès à différentes espèces de poissons, ce qui, comme nous le verrons par la suite, n'est pas le cas de tous les profils.

Taille de prélèvement

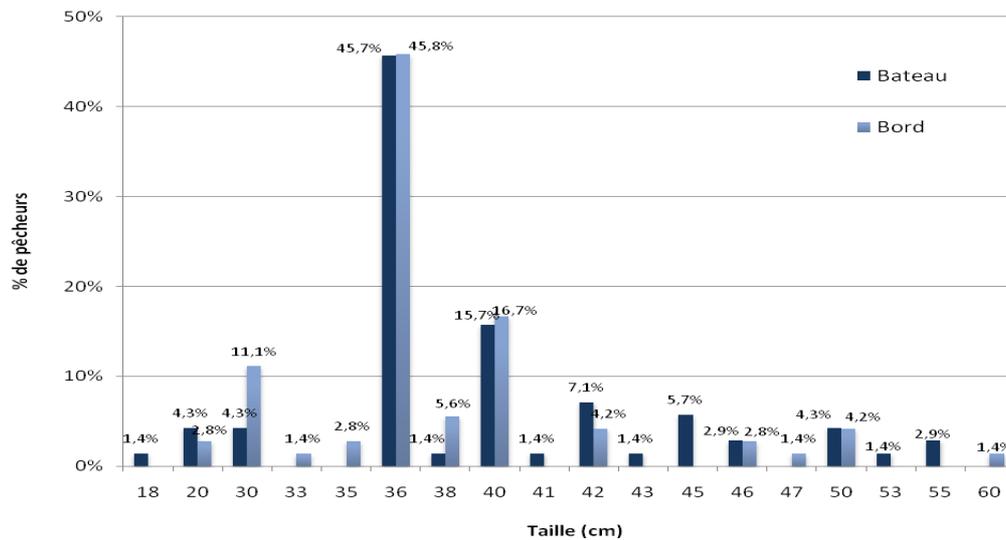


Figure 27: Tailles minimales de prélèvement des bars communs (*D. labrax*) par les pêcheurs "annuels" interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=142).

Nous constatons sur ce graphique que **les pêcheurs du bord sont 18,1% à potentiellement prélever des bars communs non maillés, tandis qu'en bateau ils sont 10%**. Près de la moitié des pêcheurs, aussi bien du bord qu'embarqués, déclarent prélever à partir de 36cm. La taille de 40cm semble aussi se distinguer pour les deux pratiques.

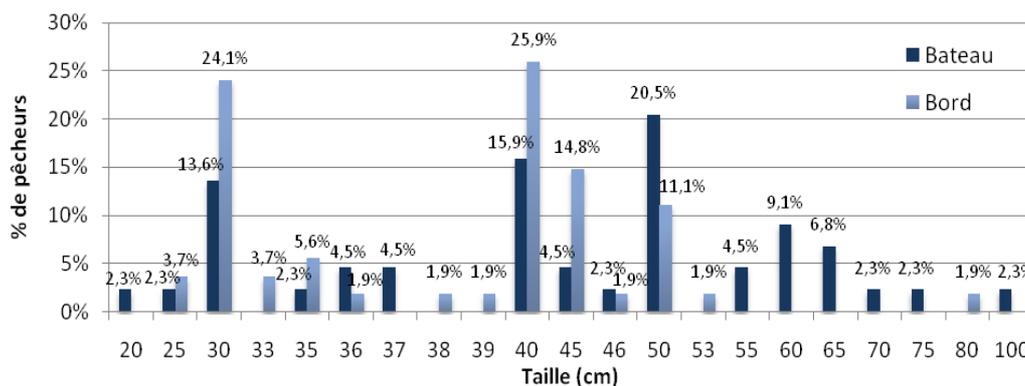


Figure 28: Taille minimale de prélèvement des maigres (*A. regius*) par les pêcheurs « annuels » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=98).

Pour le maigre, encore une fois, différents pics apparaissent. Les pêcheurs du bord sont principalement répartis entre 25 et 50cm tandis que les pêcheurs embarqués se répartissent sur l'ensemble des tailles présentées sur ce graphique. Les tailles de 30, 40, 45 et 50cm se distinguent.

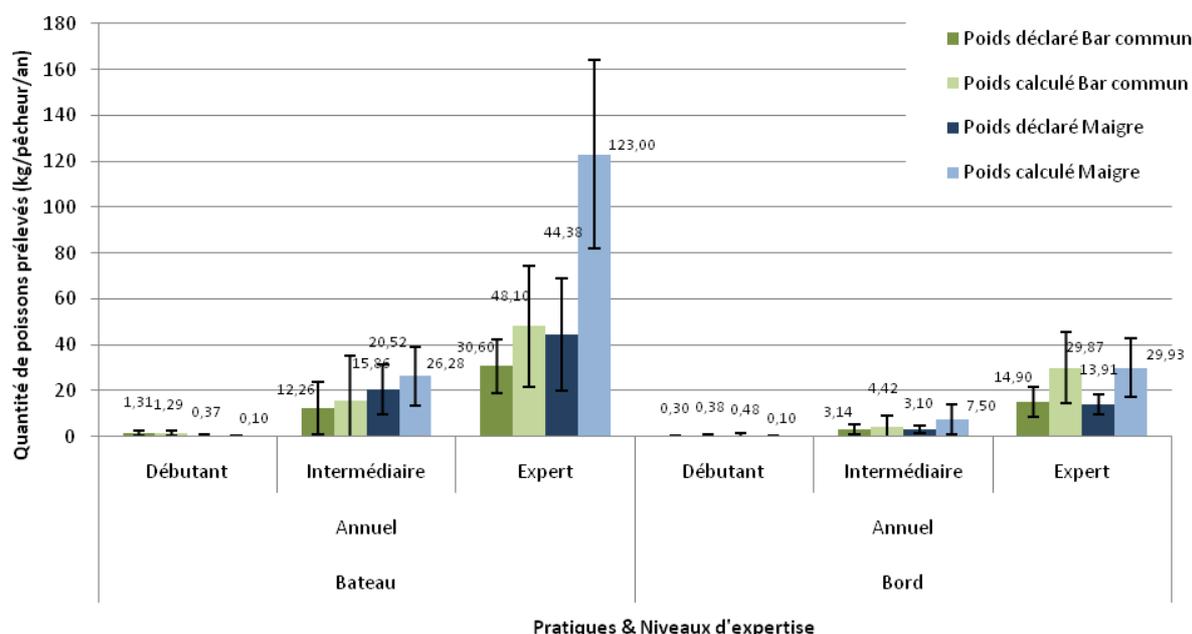


Figure 29: Prélèvements moyens de bars communs (*D. labrax*) et de maigres (*A. regius*) pour l'année 2009 en fonction des pratiques "bord", "bateau" et des sous-profil "expert", "intermédiaire" et "débutant" pour l'échantillon de pêcheurs « annuels » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=174).

Ce graphique présente les prélèvements en termes de poids déclarés et poids calculés par pratique, pour le profil annuel et par sous-profil. Bien qu'un expert ne conserve pas nécessairement l'ensemble de ses poissons, il apparait clairement qu'il y a bien un ordre croissant de prélèvement entre les « débutants », les « intermédiaires » et les « experts ». De plus, l'efficacité supérieure du bateau est bien distincte. Le test de Mann-Whitney nous montre qu'il n'y a pas de différence significative au seuil de 5% entre les poids déclarés et les poids calculés ($0,081 < p\text{-value bilatérale} < 0,977$) à l'exception des pêcheurs « annuels » embarqués « experts » pour le maigre ($p\text{-value bilatérale} = 0,036$). Ajoutons à cela que le test de Kruskal-Wallis nous indique qu'il y a bien une différence significative au seuil de 5% entre les sous-profil de chaque pratique et ce pour le bar et le maigre ($p\text{-value} < 0,0001$ dans tous les cas). **Il y a donc bien des différences de prélèvements au sein d'un même profil.** A noter que malgré l'apport des sous-profil, les écarts-types restent relativement importants.

Enfin, pour rappel les prélèvements moyens de dorades grises et de soles des « annuels » pour l'année 2009 sont présentés dans le tableau suivant :

Pratique	Dorade grise	Écart type	Sole	Écart type
Bateau	10,319	33,661	0,744	1,958
Bord	1,251	7,154	2,042	4,009

Tableau 3: Prélèvements moyens de dorades grises (*S. cantharus*) et de soles (*S. solea*) pour l'année 2009 en fonction des pratiques "bord" et "bateau" pour l'échantillon de pêcheurs « annuels » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=177).

7.2. Les « secondaires »

Les résidents secondaires se situent, en termes de présence, entre les « annuels » et les « touristes ». Ils possèdent une résidence secondaire sur l'un des 3 départements de la zone, ils peuvent donc être présents sur de longues et diverses périodes, ce qui, par conséquent, peut se traduire de différentes manières vis-à-vis de la pratique de la pêche de loisir.

Période d'activité

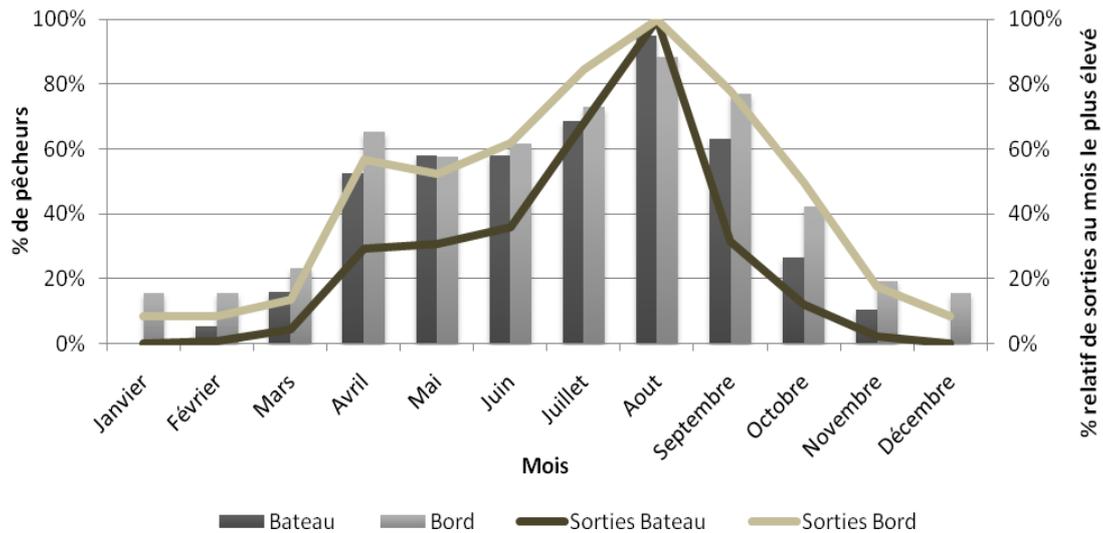


Figure 30: Présence par mois des pêcheurs « secondaires » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=45).

Ce graphique nous présente les mois où les « secondaires » s'adonnent à la pêche de loisir du poisson. Nous constatons pour les pêcheurs du bord qu'ils sont présents tout au long de l'année. Janvier, février et mars présentent environ 20% de la population. Leur présence s'intensifie sur le mois d'avril avec plus de 60%. Le mois de mai présente légèrement moins de pêcheurs puis leur présence augmente sur juin, juillet jusqu'à atteindre un maximum au mois d'août avec environ 90% de la population de pêcheurs du bord. Les 4 mois restants présentent une diminution importante qui conduit de 90% de présence à moins de 20%. En ce qui concerne les pêcheurs embarqués, le graphique nous montre qu'ils sont présents de février à novembre. Leur présence augmente fortement entre février et avril, passant de 5% à 50%. Elle se stabilise sur les mois de mai et juin avec environ 55% de la population. Juillet présente plus de 60% de la population tandis que le maximum est atteint sur le mois d'août avec environ 95% des pêcheurs. Leur présence décroît très fortement de septembre à novembre pour atteindre 10% sur ce dernier mois. Notons donc l'absence totale de ces pêcheurs sur les mois de janvier et décembre. Pour les « secondaires », le maximum de présence, aussi bien du bord qu'en bateau se situe donc au mois d'août.

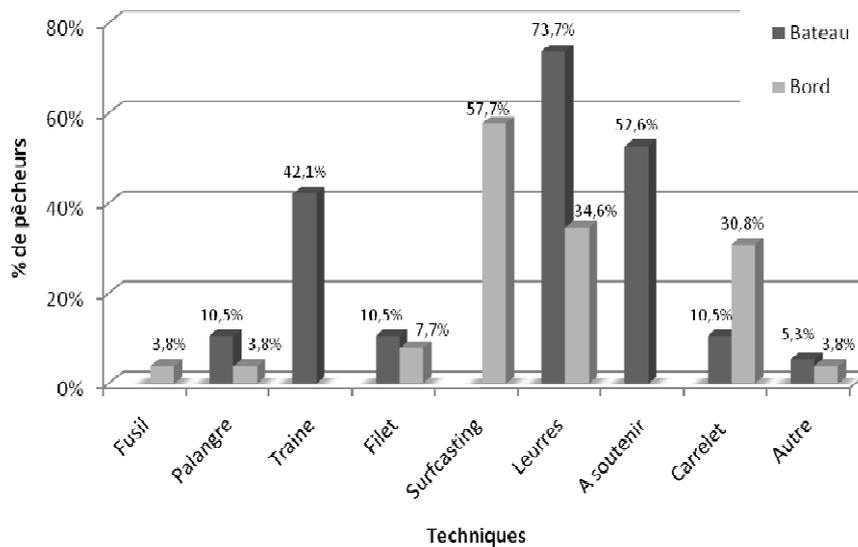


Figure 31: Utilisation des techniques de pêche par les pêcheurs « secondaires » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=45).

Ce graphique nous présente les techniques utilisées par les résidents secondaires. Pour le bord, le surfcasting et le leurre arrive clairement devant les autres techniques (le carrelet n'étant pas représentatif). Pour le bateau, la technique du leurre est la plus souvent citée, tandis que la pêche à soutenir et la traine arrivent respectivement en seconde et troisième position. L'absence du fusil, ne signifie sans doute pas qu'aucun résident secondaire ne pratique cette technique, mais reflète sans doute un manque d'échantillonnage.

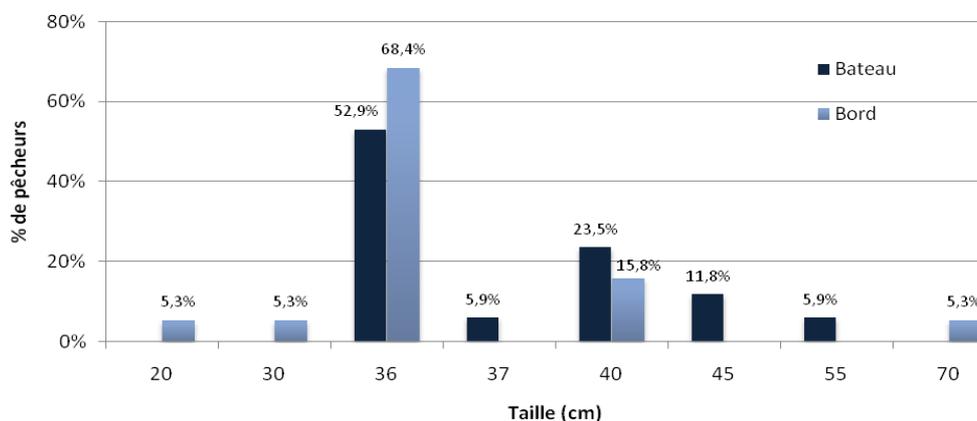


Figure 33: Tailles minimales de prélèvement des bars communs (*D. labrax*) par les pêcheurs « secondaires » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=36).

Nous constatons sur ce graphique présentant les tailles minimales de captures des bars communs **qu'aucun pêcheur embarqué n'a déclaré prélever avant 36cm**. 52,9% de ces pêcheurs prélèvent à partir de 36cm. D'autres tailles semblent regrouper les pêcheurs en bateaux et notamment 37, 40, 45 et 55cm. **Les pêcheurs du bord sont quant-à eux 10,6% à prélever avant 36cm**. Une grande majorité conserve les bars communs à partir de 36cm avec 68,4% . 15,8% des pêcheurs du bord ne prélèvent qu'à partir de 40cm. A noter que 5,3% déclarent ne les garder qu'à 70cm ce qui semble relativement élevé et sans doute très discutable.

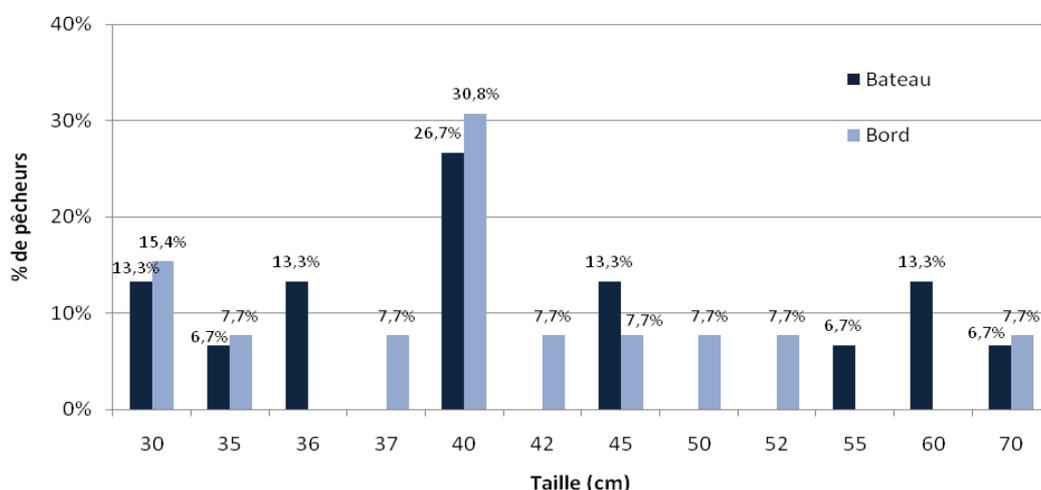


Figure 34: Tailles minimales de prélèvement des maigres (*A. regius*) par les pêcheurs « secondaires » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=28).

Au niveau des tailles minimales de prélèvement pour le maigre, là encore diverses tailles semblent regrouper les pêcheurs. Les tailles de 30, 35, 40, 45 et 70cm semblent regrouper aussi bien les pêcheurs du bord qu'en bateaux. Néanmoins, **la taille de 40cm ressort très clairement du lot avec respectivement 26,7% des pêcheurs embarqués et 30,8% pour les pêcheurs du bord**.

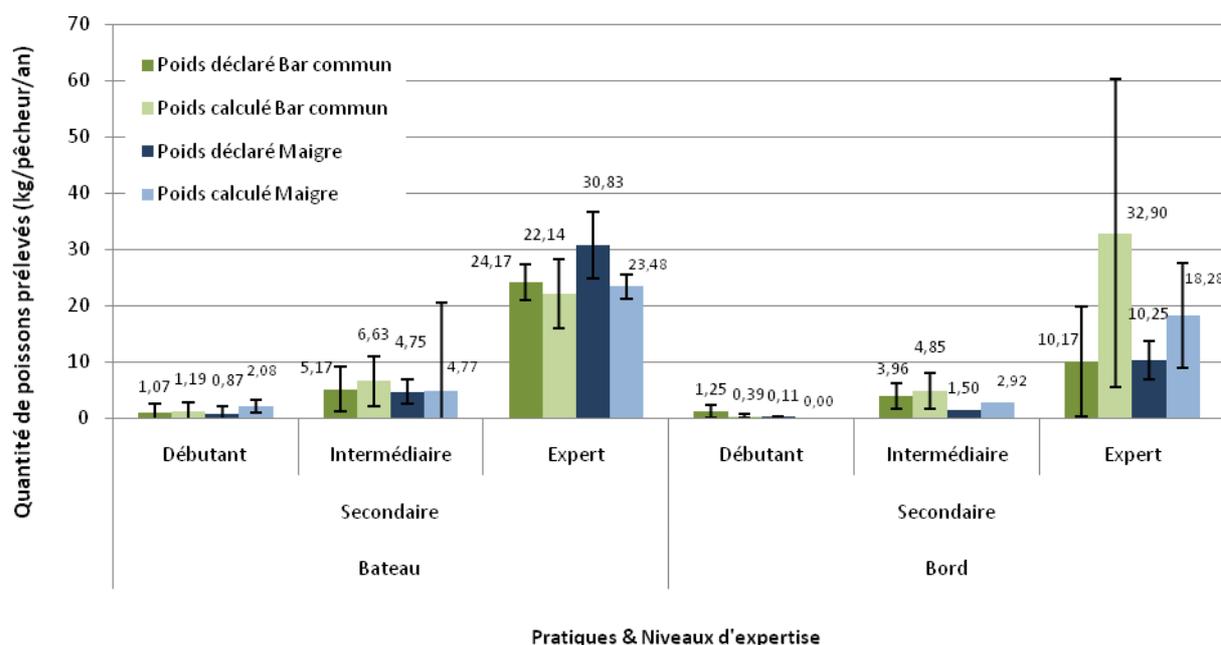


Figure 35: Prélèvements moyens de bars communs (*D. labrax*) et de maigres (*A. regius*) pour l'année 2009 en fonction des pratiques "bord", "bateau" et des sous-profil "expert", "intermédiaire" et "débutant" pour l'échantillon de pêcheurs « secondaires » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=45).

Enfin, ce graphique nous présente les prélèvements moyens de l'année 2009 par pratique, pour le profil « secondaire » et par sous-profil et ce pour le bar commun et le maigre. Le test de Mann-Whitney nous permet de constater qu'il n'y a pas de différence significative entre les poids déclarés et les poids calculés au seuil de 5% ($0,317 < p\text{-value bilatérale} < 0,965$), à l'exception des pêcheurs du bord « secondaires » qualifiés d'« experts » pour le maigre où il semble y avoir une différence notable entre les deux poids ($p\text{-value bilatérale} = 0,043$). Pour finir, il semble y avoir une différence significative entre les sous-profil pour le bateau et pour le bord (Kruskal-Wallis ; $0,002 < p\text{-value} < 0,007$ et Mann-Whitney ; $p\text{-value bilatérale} < 0,0001$) à l'exception des sous-profil ayant trait au bar pour les pêcheurs du bord (Kruskal-Wallis ; $p\text{-value} = 0,291$). **De manière synthétique, nous retrouvons encore une fois une différence notable entre un poids déclaré et un poids calculé pour un sous-profil « expert ». De plus, il semblerait que la prise en compte du niveau d'expertise pour les pêcheurs du bord en termes de prélèvements de bars communs ne soit pas nécessaire.** A noter enfin que l'absence d'écart-type correspond à un manque d'échantillonnage.

Enfin, pour rappel les prélèvements moyens de dorades grises et de soles des « secondaires » pour l'année 2009 sont présentés dans le tableau suivant :

Pratique	Dorade grise	Écart type	Sole	Écart type
Bateau	11,821	23,926	0,011	0,046
Bord	0,741	1,683	0,889	1,450

Tableau 4: Prélèvements moyens de dorades grises (*S. cantharus*) et de soles (*S. solea*) pour l'année 2009 en fonction des pratiques "bord" et "bateau" pour l'échantillon de pêcheurs « secondaires » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=45).

7.3. Les « touristes »

Les « touristes » sont par opposition aux deux autres profils les pêcheurs ne possédant pas de résidence dans l'un des 3 départements de la zone d'étude. Cependant, il convient de rappeler que ces « touristes » ne sont pas uniquement les vacanciers et peuvent aussi être composés de pêcheurs habitant dans l'un des départements limitrophes. Par conséquent, d'après la définition de cette étude, l'activité du « touriste » ne peut être réduite à la simple activité du vacancier, présent sur une courte période et ayant donc une activité somme toute réduite.

Période d'activité

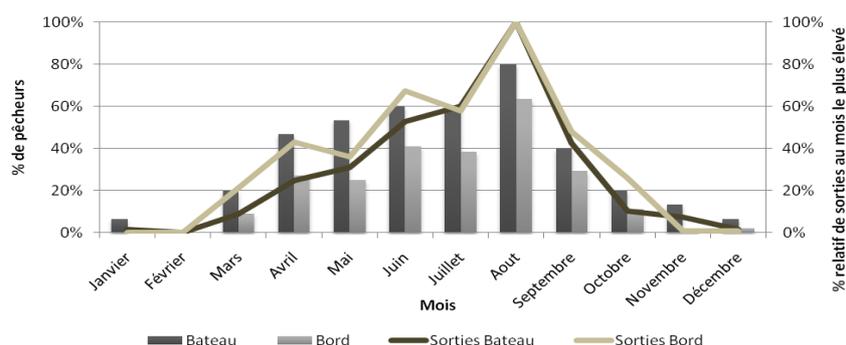


Figure 36: Présence par mois des pêcheurs « touristes » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=60).

Ce graphique nous permet de constater que les « touristes » sont présents sur une majeure partie de l'année. En effet, seul le mois de février présente une absence totale de pêcheurs. En ce qui concerne le bateau, la saison semble donc commencer à partir du mois de mars avec environ 20% de pêcheurs présents. La présence de pêcheurs embarqués augmente donc jusqu'aux mois de juin et juillet où leur présence se stabilise à 60%, puis il semble y avoir un pic de présence sur le mois d'août avec 80% de pêcheurs présents. Leur présence diminue fortement sur le mois de septembre pour revenir à un peu moins de 10% sur les mois de décembre et janvier. Pour les pêcheurs du bord, l'histogramme semble suivre les mêmes évolutions, avec néanmoins des pourcentages moins importants puisque le maximum est atteint sur le mois d'août avec seulement 60% de pêcheurs présents.

Les techniques

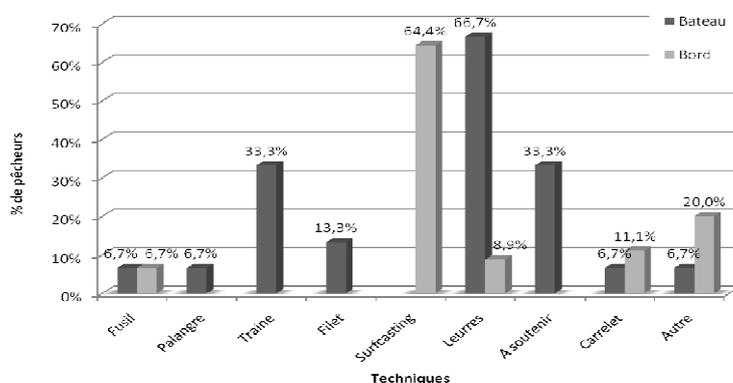


Figure 37: Utilisation des techniques de pêche par les pêcheurs « touristes » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=60).

Les « touristes » semblent, d'après ce graphique, déclarer majoritairement la pêche au leurre, puis la traine ainsi que la pêche à soutenir pour ce qui est des pêcheurs embarqués. Pour les pêcheurs du bord, le surfcasting semble être une technique privilégiée. Cependant, il y aurait 20% des pêcheurs du bord qui pratiqueraient d'autres techniques qui ne sont pas précisées ici. Il s'agit là des techniques de pêche au bouchon et à la canne, à la balance, au carrelet mobile, qu'il est bien souvent possible de remarquer sur les digues de ports, le long des chenaux...etc. Cette catégorie « autre » regroupe de manière générale les techniques principalement utilisées par les vacanciers et qu'il est donc facile de mettre en œuvre, pour un prix modeste et où les résultats en termes de prises suffisent bien souvent à passer le temps.

Espèces capturées

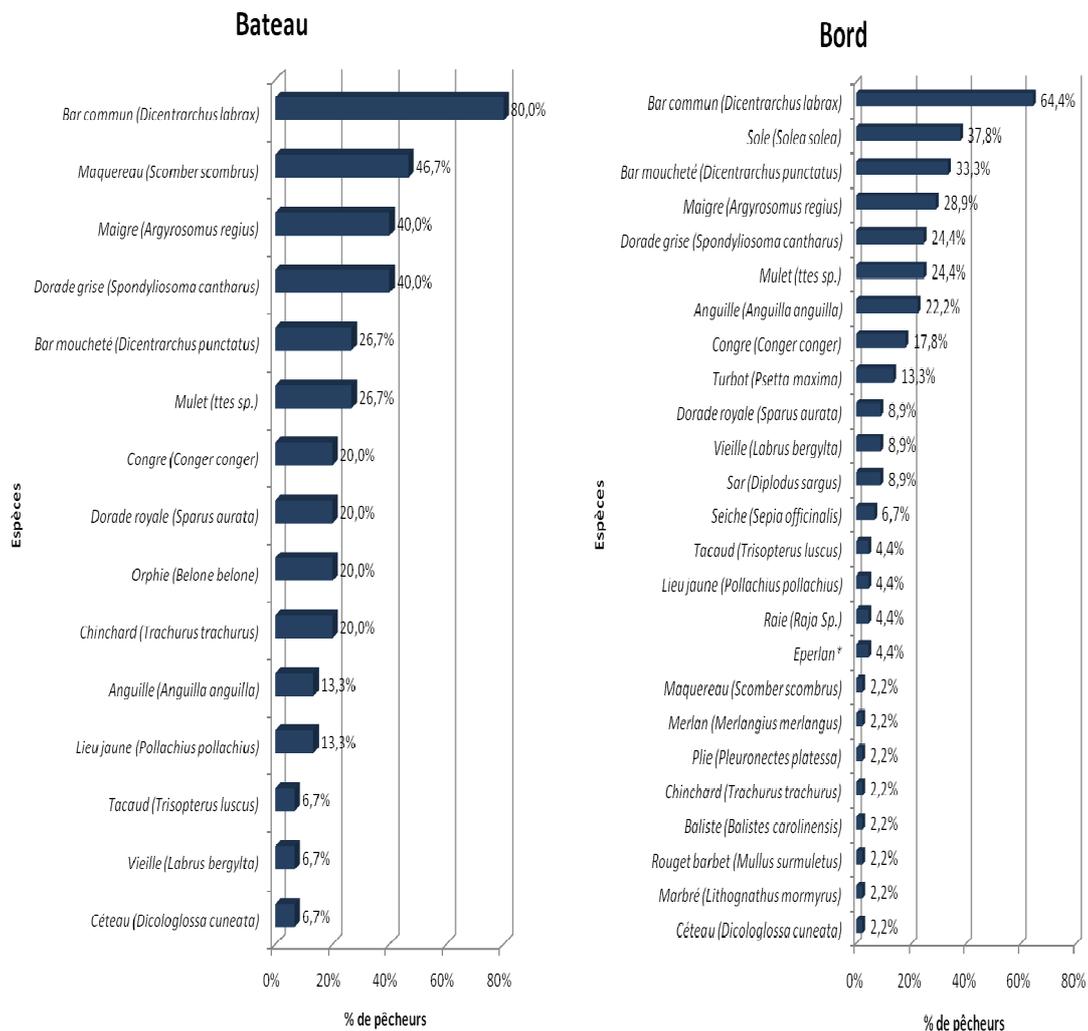


Figure 38: Espèces capturées par les « touristes » sur la zone d'étude par les pêcheurs embarqués (gauche) et les pêcheurs du bord (droite) interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=60).

Au niveau des espèces capturées par les « touristes », les pêcheurs embarqués déclarent seulement une quinzaine d'espèces tandis que les pêcheurs du bord déclarent en cibler 25. Les principales espèces, celles qui sont le plus souvent citées, ne diffèrent pas des précédents résultats sur ce sujet.

Taille de prélèvement

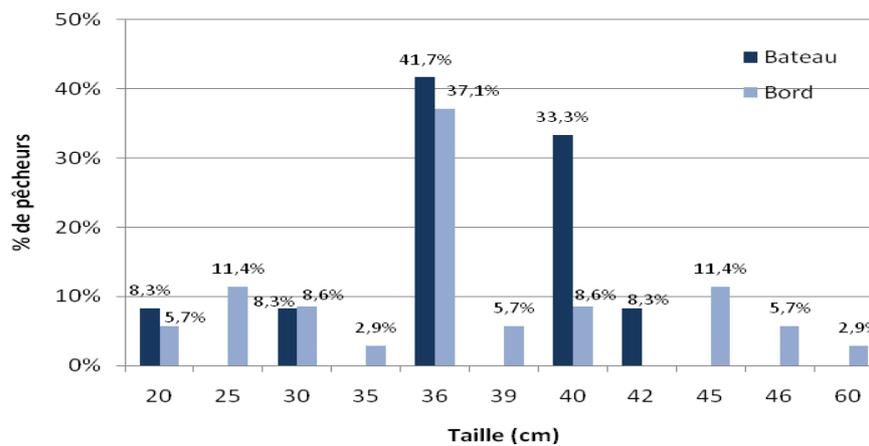


Figure 39: Tailles minimales de prélèvement des bars communs (*D. labrax*) par les pêcheurs « touristes » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=47).

Ce graphique nous démontrerait que **16,6% des pêcheurs embarqués ne respecteraient pas la maille légale du bar commun tandis qu'ils seraient 28,6% du bord**. Pour les deux pratiques, près de 40% des pêcheurs prélèveraient à partir de la maille. Pour les pêcheurs embarqués la taille de 40cm regroupe 33,3% et la taille la plus haute déclarée est de 42cm avec 8,3%. Pour le bord, les tailles déclarées sont plus diverses au dessus de 36cm avec notamment 45cm qui regroupe 11,4% des pêcheurs. A noter que 2,9% déclarent ne pas prélever de bars communs avant 60cm.

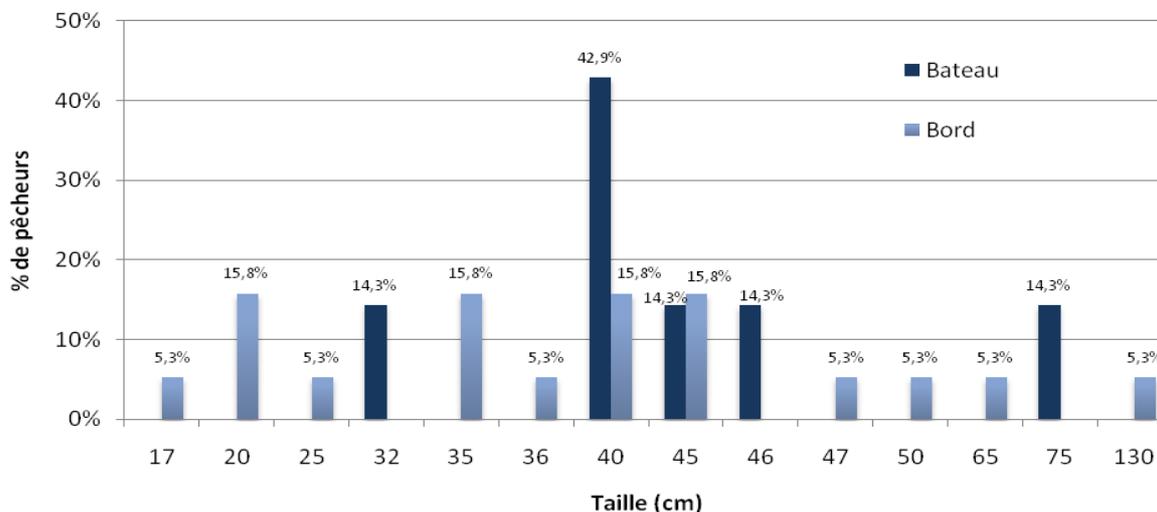


Figure 40: Tailles minimales de prélèvement des maigres (*A. regius*) par les pêcheurs « touristes » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=26).

Pour ce qui est du maigre, **les tailles de 20, 35, 40 et 45cm regroupent chacune 15,8% des pêcheurs du bord**. Pour les pêcheurs embarqués, seules 5 tailles apparaissent : 32, 40, 45, 46 et 75cm. C'est **la taille de 40cm qui regroupe le plus de pêcheurs avec 42,9% de cette population**. Les autres tailles se répartissent de manière homogène le reste des pêcheurs embarqués. A noter la taille de 130cm déclarée pour la pêche du bord qui regroupe 5,3% des pêcheurs. Ce dernier résultat ne semble pas réellement représentatif.

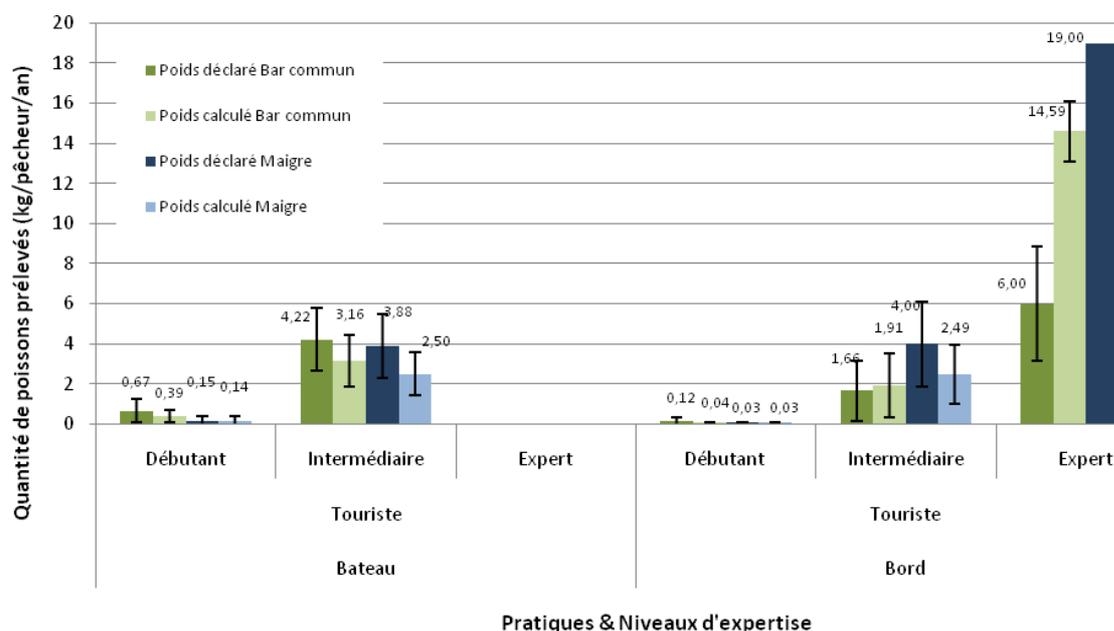


Figure 41: Prélèvements moyens de bars communs (*D. labrax*) et de maigres (*A. regius*) pour l'année 2009 en fonction des pratiques "bord", "bateau" et des sous-profil "expert", "intermédiaire" et "débutant" pour l'échantillon de pêcheurs « touristes » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=58).

Ce graphique nous montre les prélèvements moyens pour l'année 2009 des « touristes » en fonction de leur pratique et de leur sous-profil. L'absence de donnée ou d'écart-type démontre la faiblesse de l'échantillonnage dans certaines catégories. Cependant, cette absence de donnée peut aussi être considérée comme révélatrice de la faible présence de sous-profil (en l'occurrence les « experts » embarqués) au sein de ce profil. Les données présentées ici semblent donc devoir être prises avec prudence et mériteraient un complément de questionnaires. Néanmoins, le test de Mann-Whitney nous indique qu'il n'y aurait pas de différence significative au seuil de 5% entre les poids déclarés et les poids calculés ($0,121 < p\text{-value bilatérale} < 0,985$). A l'inverse, pour les pêcheurs embarqués, il semble y avoir une différence notable entre les « intermédiaires » et les « débutants » (Mann-Whitney, $0,010 < p\text{-value bilatérale} < 0,027$), de même que pour les pêcheurs du bord (Kruskal-Wallis, $p\text{-value} < 0,001$).

Enfin, pour rappel les prélèvements moyens de dorades grises et de soles des « touristes » pour l'année 2009 sont présentés dans le tableau suivant :

Pratique	Dorade grise	Écart type	Sole	Écart type
Bateau	3,533	11,513	0,000	0,000
Bord	0,167	0,657	0,269	0,384

Tableau 5: Prélèvements moyens de dorades grises (*S. cantharus*) et de soles (*S. solea*) pour l'année 2009 en fonction des pratiques "bord" et "bateau" pour l'échantillon de pêcheurs « touristes » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=60).

En conclusion de cette partie sur les profils, plusieurs éléments de réflexion peuvent être mis en avant. Tout d'abord, il semble qu'il y ait, de manière assez logique, des différences dans les périodes d'activité. Les « annuels » présentent la période la plus longue mais aussi la plus dense en termes de présence. Le turnover sans doute notable des « secondaires » et des « touristes » sur la zone explique sans doute la plus faible densité de présence pour ces deux profils.

Au niveau des techniques de pêche, dans l'ensemble il n'apparaît pas de grandes différences à l'exception des 20% de touristes du bord utilisant d'autres techniques que celles présentées dans ce rapport. Il s'agit principalement de pêche au carrelet mobil ou encore au bouchon sur les ouvrages portuaires par exemple.

Le panel d'espèces pêchées diminue sensiblement des « annuels » aux « touristes » pour les pêcheurs embarqués. La saisonnalité ou encore la technicité de chaque profil pourrait expliquer cela. Pour les pêcheurs du bord, le constat est plus nuancé.

Au niveau des tailles de prélèvements, les « touristes » semblent être ceux qui respectent le moins la maille réglementaire du bar commun. Ceci est sans doute à mettre en relation avec les techniques utilisées et leurs principaux lieux de pêches mais aussi avec leurs connaissances du milieu et des réglementations. Cependant, le non respect de la maille du bar commun est notable sur l'ensemble des profils.

Pour finir, il ne semblerait, dans l'ensemble, pas y avoir de différence notable entre les poids déclarés et les poids calculés à l'exception parfois de résultats concernant les sous-profils « expert ». De plus, la mise en place des sous-profils semble justifiée au regard des différences notables existantes.

8. Les carnets de captures

Au final, ce sont près de **120 carnets de captures qui ont été distribués** durant cette étude. La distribution des carnets, suivant les différents profils, est présentée dans le tableau suivant :

Profils	Nombre de pêcheurs	% de pêcheurs
« Annuel »	86	71,7%
« Secondaire »	18	15,0%
« Touriste »	16	13,3%

Tableau 6: Distribution des carnets de captures suivant les types de profils "annuel", "secondaire" et "touriste" sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et août 2010 (N=120).

A l'image de l'échantillon global de pêcheurs précédemment présenté, les « annuels » sont majoritaires. Nous constatons cependant que les « secondaires » sont plus nombreux que les « touristes » avec respectivement 15% et 13,3%. Ce dernier résultat est plutôt inversé vis-à-vis de l'échantillon global. Deux éléments peuvent venir expliquer cela. Tout d'abord, les « touristes » restant bien souvent peu de temps sur la zone (vacances voire séjour à la journée), il devient très aléatoire de les interroger dès le début de leur séjour. Quant-à se rappeler des précédentes sorties cela devient visiblement très vite un facteur de refus. De plus, le faible nombre de sorties ainsi que les prélèvements indiqués comme nuls pousseraient la personne à ne pas vouloir prendre le carnet, pensant que son activité n'est pas représentative et utile à la connaissance de cette pratique.

Au niveau des retours, **34 carnets furent récupérés soit un taux de retour d'environ 28,3%**. La distribution des carnets retournés au sein des profils est présentée dans le tableau suivant :

Profils	Nombre de pêcheurs	% de pêcheurs
« Annuel »	26	76,5%
« Secondaire »	5	14,7%
« Touriste »	3	8,8%

Tableau 7: Distribution des carnets de captures récupérés suivant les types de profils "annuel", "secondaire" et "touriste" sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et août 2010 (N=34).

Nous constatons que l'échantillon final de carnets de captures est relativement similaire à l'échantillon de carnets distribués. Notons cependant que les « touristes » sont un peu moins représentés dans l'échantillon final alors que les « annuels » le sont un peu plus. Pour aller plus loin dans l'analyse des retours, le tableau suivant nous présente le taux de retour par profil :

Profils	% de retours
« Annuel »	30,3%
« Secondaire »	27,8%
« Touriste »	18,8%

Tableau 8: Pourcentage de retour des carnets de captures suivant les types de profils "annuel", "secondaire" et "touriste" sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et août 2010 (N=120).

Nous voyons sur ce tableau que les « annuels » ont un taux de retour d'un peu plus de 30%. Les « secondaires » descendent légèrement avec environ 28% alors que les « touristes » ont un taux de retour de seulement 19%. Ce taux de retour très bas peut laisser supposer deux choses : soit les « touristes » ne se sentent finalement pas concernés par une telle étude ; soit comme nous l'avons précédemment indiqué leur faible nombre de sorties ou leurs faibles prélèvements les conduits à penser que leur carnet n'apportera pas de données suffisantes, ce qui est pour le moins incorrect. Il semble finalement plus difficile de mobiliser ce profil.

Sur les 34 carnets de captures récupérés, il faut ajouter que **61,7% l'ont été via une association de pêche ou de chasse sous-marine**. Cela démontre que, malgré les biais engendré par cet échantillonnage, il est très intéressant de passer par ces acteurs pour ce genre d'outils.

Ces carnets de captures vont venir compléter les informations présentées dans la partie suivante concernant les techniques de pêche. En effet, bien qu'un taux de retour de 28,3% soit déjà intéressant, le nombre final de carnets n'est sans doute pas suffisant pour tirer des conclusions globales. De plus, les carnets n'ayant pas systématiquement été distribués dès le début de saison, certaines parties de l'année peuvent être manquantes. Par conséquent, la sortie de pêche a été choisie comme unité de référence pour les résultats suivants. L'échantillon de base sera donc composé des **533 sorties référencées au sein des 34 carnets de captures**.

9. Les techniques

Les résultats présentés dans cette partie proviennent des questionnaires et des carnets de captures. Pour les résultats issus des questionnaires, il faut noter que seuls les pêcheurs ne pratiquant qu'une seule technique peuvent être retenus. Ainsi, l'activité et les prélèvements peuvent être attribués de manière certaine à une seule et unique technique. Néanmoins, il convient dès lors de nuancer ces résultats étant donné le biais pouvant être induit par la sélection de pêcheurs ne pratiquant qu'une seule technique. En ce qui concerne les résultats issus des carnets de captures, ce biais semble être compensé puisque seule la sortie est prise comme unité de référence. Cependant, un autre biais semble devoir être pris en compte. Comme nous l'avons vu précédemment, les pêcheurs composant l'échantillon de carnets de captures est principalement composé d'« annuels ». Par conséquent, en subdivisant cet échantillon par techniques, le biais lié aux profils semble s'accroître. Néanmoins, des éléments plus qualitatifs pourront, en complément des éventuels graphiques, être présentés pour avoir une première vue des différentes techniques.

9.1. Le fusil



Cette technique de pêche n'est-elle pas la plus utilisée au niveau de la zone d'étude du Parc Naturel Marin. L'influence des estuaires et par conséquent la turbidité des eaux ne facilitant pas la mise en œuvre de cette technique. Malgré tout, cette technique est retrouvée sur différentes zones.



Figure 42: Carte des principales zones de chasse sous-marine de poissons dans les Pertuis charentais et l'estuaire de la Gironde.

Cette carte nous présente les principales zones de chasse sous-marine sur la zone d'étude. **De manière globale, nous constatons qu'il y a 4 grandes zones d'activité situées de manière assez remarquable vers l'extérieur des Pertuis et de la Gironde.** La plus au nord se situe aux environs des sables d'Olonne. Issue de relevé terrain, il semblerait que cette zone soit pratiquée aussi bien du bord qu'en bateau. Plus au sud, la pointe de l'île de Ré est elle aussi un spot très important pour cette technique. Là aussi, que ce soit du bord ou en bateau, de nombreux pêcheurs ont indiqué y pratiquer via les entretiens ou les carnets. Plus au sud toujours, la côte nord-ouest oléronaise ainsi que la pointe de l'île présentent des zones d'activité importantes. Les environs de Chassiron/Antioche semblent attirer de nombreux chasseurs. Les bancs de Chaucre rassemblent elles aussi un très grand nombre de chasseurs. Enfin, il semble y avoir une autre zone d'activité aux environs de La Cotinière. Ces zones furent relevées grâce à des observations de terrain ainsi que par des entretiens et enfin via les

carnets de captures. Pour finir, les environs de Cordouan semblent rassembler aussi les chasseurs sous-marins (indications de chasseurs). Le facteur de la visibilité dans l'eau est très clairement l'un des plus importants. Il semble donc relativement cohérent que les principales zones de pratique de la chasse sous-marine soient situées aux extrémités des îles ou hors zones vaseuses soumises à l'influence des estuaires. Cependant, le plateau de cordouan, pourtant situé sous l'influence du panache de la Gironde, est tout de même pratiqué, ce qui laisse supposer quelques journées où la visibilité y permette l'activité.

Cette technique, sans doute plus que les autres, va être dépendante des conditions environnementales. En effet, la température de l'eau va sans doute être un premier paramètre déterminant pour cette pratique. Ainsi la saisonnalité devrait être relativement marquée. Le graphique suivant nous présente la période de pêche des utilisateurs de cette technique.

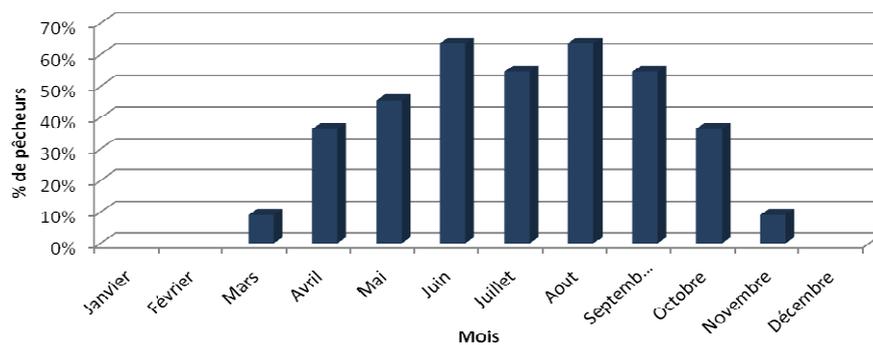


Figure 43: Présence par mois des pêcheurs au fusil interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=11).

Nous constatons clairement qu'il n'y a pas d'activité en début d'année. Les premières sorties se font à partir du mois de mars. Le pourcentage de pêcheurs augmente jusqu'au mois de juin où il se stabilise jusqu'au mois d'août. Le pourcentage diminue au mois de septembre pour devenir nul au mois de décembre. Au final, il semble que les jours présentant les bonnes conditions pour cette technique soit relativement rares au regard des autres techniques et que, par conséquent, le nombre de sorties à l'année soit faible. **En l'occurrence, le nombre moyen de sorties à l'année serait pour la zone Pertuis / Gironde de 9,7.** A noter que les chasseurs sous-marins participant à l'étude ont dans l'ensemble eu les carnets assez tôt dans la saison ce qui permet d'avoir une vue d'ensemble de l'activité. Ainsi, la répartition des sorties sur l'année est obtenue grâce aux carnets de captures et présentée dans le graphique suivant :

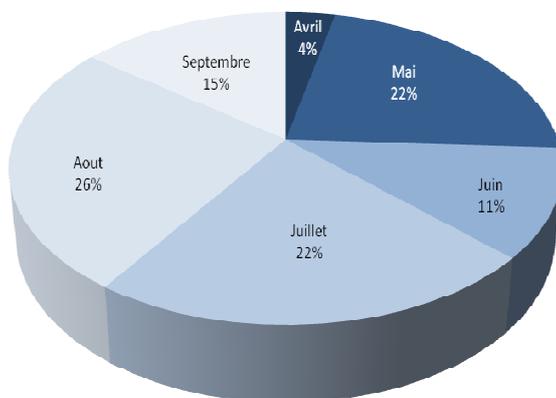


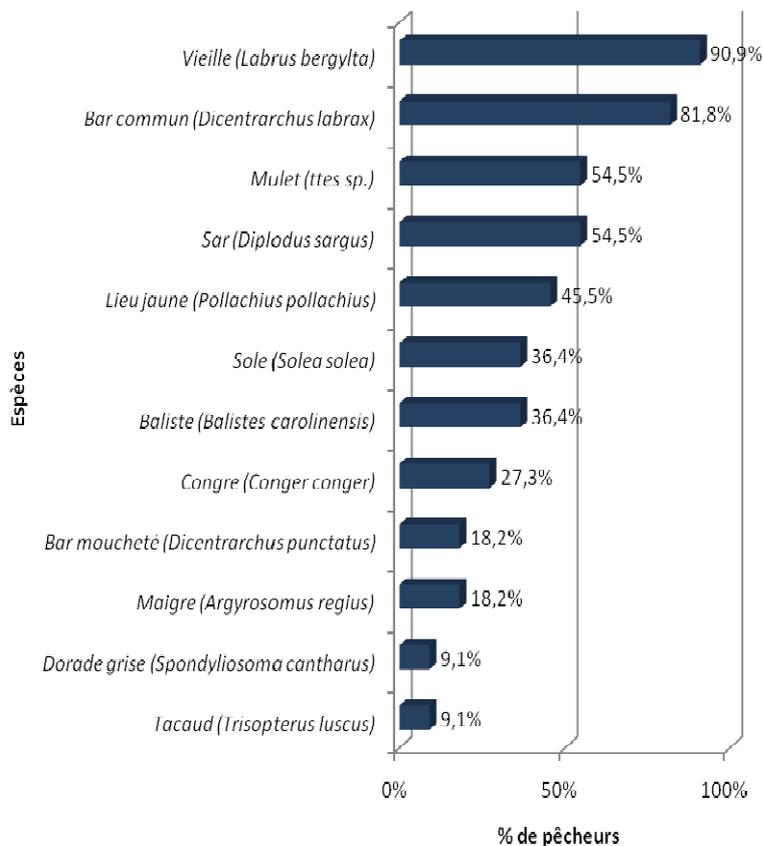
Figure 44: Distribution des sorties au fusil sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde pour les pêcheurs interrogés entre mars et Novembre 2010 (N=116 sorties).

Les premières sorties semblent avoir eu lieu au mois d'avril avec seulement 4%. Le mois de mai, avec ses différents jours fériés, présente 22% des sorties de l'année. Le mois de juin marque une diminution de l'activité avec seulement 11% des sorties déclarées via les carnets. Juillet et août présentent respectivement 22% et 26% des sorties. Le beau temps et les éventuels jours de congés explique sans doute que **le mois d'août présente le maximum de sorties.**

Septembre marquerait visiblement la fin de saison avec 15% des sorties. Nous constatons donc de légères variations entre la présence des pêcheurs (Fig. 43) et le pourcentage de sortie par mois (Fig.44). Le mois de mars ainsi que les mois d'octobre et de novembre n'auraient, durant l'année 2010, pas été pratiqués par les chasseurs sous-marins de l'échantillon ce qui pourtant apparaissait sur la figure 43. En outre, l'augmentation quasi constante de la présence de pêcheurs ainsi que la légère diminution présentée sur le mois de juillet sur la figure 43 ne se retrouvent pas sur la figure 44. Cette dernière figure nous démontre à l'inverse un mois de mai présentant déjà un taux de 22%. La diminution se situe cette fois-ci sur le moi de juin puis Juillet et août sont relativement stables. Par conséquent, à l'image des résultats globaux sur la pêche de loisir, l'indication de pratique sur les mois de l'année est un premier résultat (Fig. 43) nécessitant en compléments l'apport du nombre ou du pourcentage de sorties par mois pour avoir une idée plus précise de l'intensité de la pratique (Fig. 44).

Au niveau de la pêche en elle-même, il est bien évident qu'un poisson fléché sera un poisson conservé donc prélevé. Néanmoins, il semblerait que les pêcheurs utilisant cette technique, extrêmement sélective, ciblent des poissons de taille importante. Que ce soit par simple facilité (les gros poissons étant a priori plus simples à flécher, mais pas nécessairement à trouver) ou par réelle éthique de pêche, cette technique au travers des pêcheurs qui l'utilise semble être relativement respectueuse de la ressource. Ajoutons à cela que si la pêche de loisir peut être considérée comme un sport à part entière, la chasse sous-marine nécessite de réelles capacités physiques qui peuvent très vite devenir limitantes pour le prélèvement par sortie.

Cette technique ne semble pas cibler des espèces différentes des autres techniques. Cependant, l'ordre dans lequel apparaissent ces espèces diverge. Le graphique suivant nous présente ces espèces ciblées par les chasseurs sous-marins.



La vieille arrive donc en première position et est citée par près de 91% des chasseurs sous-marins. Le bar commun arrive quant-à lui en seconde position avec près de 82%. Le mulet, le sar, le lieu jaune et la sole arrivent dans les positions suivantes. Cependant, ce premier graphique est obtenu grâce aux questionnaires. Ce résultat peut donc être précisé par l'apport des données issues des carnets de captures. Le graphique suivant nous renseigne donc sur les espèces pêchées par sortie.

Figure 45: Espèces capturées grâce au fusil et déclarées par les pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=11).

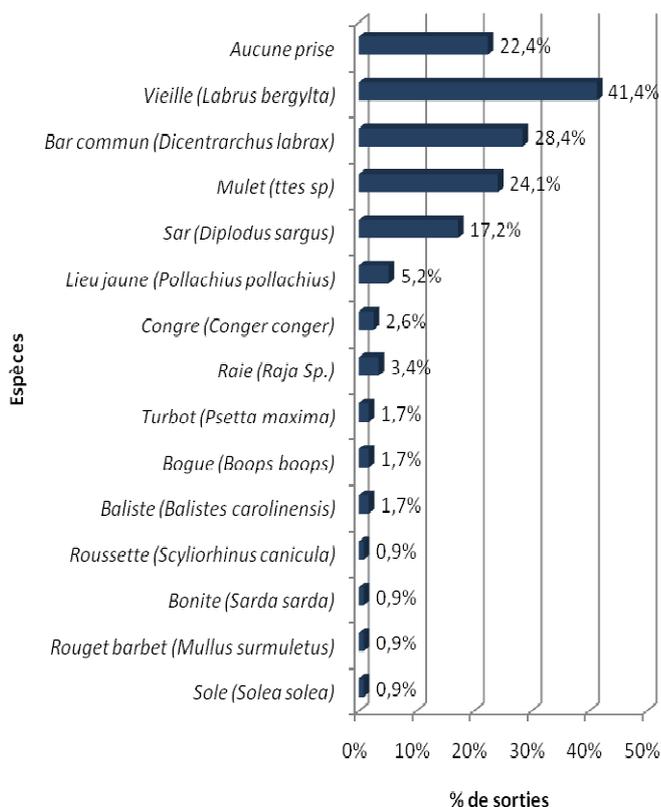


Figure 46: Espèces capturées sur les sorties 2010 grâce au fusil par les pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=116 sorties).

Ce graphique présente les espèces pêchées en pourcentage de sorties. En d'autres termes, de **la vieille est pêchée dans 41,4% des sorties** effectuées par les chasseurs ayant retourné leur carnet. La vieille semble donc être un poisson qui est fléché quasiment une sortie sur deux par les chasseurs. Le bar commun et le mulet ne sont quant-à eux cités qu'une sortie sur quatre environ. Rappelons qu'un chasseur peut parfois prélever plusieurs espèces sur la même sortie ce qui explique le pourcentage total supérieur à 100%. Cependant, il faut noter que **22,4% des sorties soit presque une sortie sur quatre se terminerait sans prise de poisson.**

Cette seconde information peut encore être précisée via l'apport d'informations concernant les quantités prélevées. Etant donné que les chasseurs sous-marins de notre échantillon purent remplir les carnets relativement tôt dans la saison, il est possible d'indiquer les prélèvements moyens par sortie mais aussi les prélèvements globaux par pêcheur et par an.

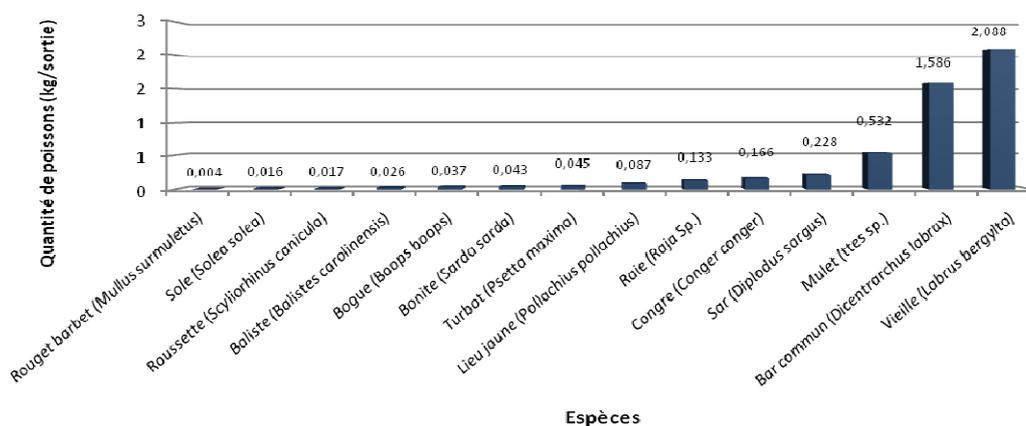


Figure 47: Prélèvements par sortie au fusil pour les chasseurs sous-marins ayant retourné leur carnet pour la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=116 sorties).

Ce graphique nous présente donc les prélèvements moyens en kg/sortie pour l'année 2010 et ce pour chaque espèce. L'échantillon n'étant constitué que de 12 pêcheurs(en l'occurrence 12 carnets), il est préférable en termes de prélèvements/sortie de se baser sur les sorties. Ainsi, ce graphique est obtenu en divisant le poids total déclaré, pour chaque espèce et par l'ensemble des chasseurs de l'échantillon, par le nombre total de sorties au fusil référencées.

Néanmoins, cette méthode ne permet pas d'obtenir d'écart-types. A l'image des précédents graphiques, **la vieille arrive en première position avec près de 2,1kg/sortie** suivit du **bar commun avec près de 1,6kg/sortie en moyenne**. Le mullet arrive en troisième position avec 0,53kg/sortie ce qui démontre bien l'intérêt des chasseurs pour les des deux premières espèces présentant un poids par sortie bien supérieur.

Pour finir, nous pouvons, pour cet échantillon, présenter un prélèvement par pêcheur et par an étant donné que l'ensemble de la saison ou presque à été couverte par les carnets de captures. La moyenne par pêcheurs semble donc dans ce cas là pouvoir être calculée. Malgré tout, l'échantillon constitué de 12 pêcheurs reste relativement faible, il convient donc de prendre ces résultats avec prudence, bien que les écart-types puissent cette fois-ci apporter une information supplémentaire.

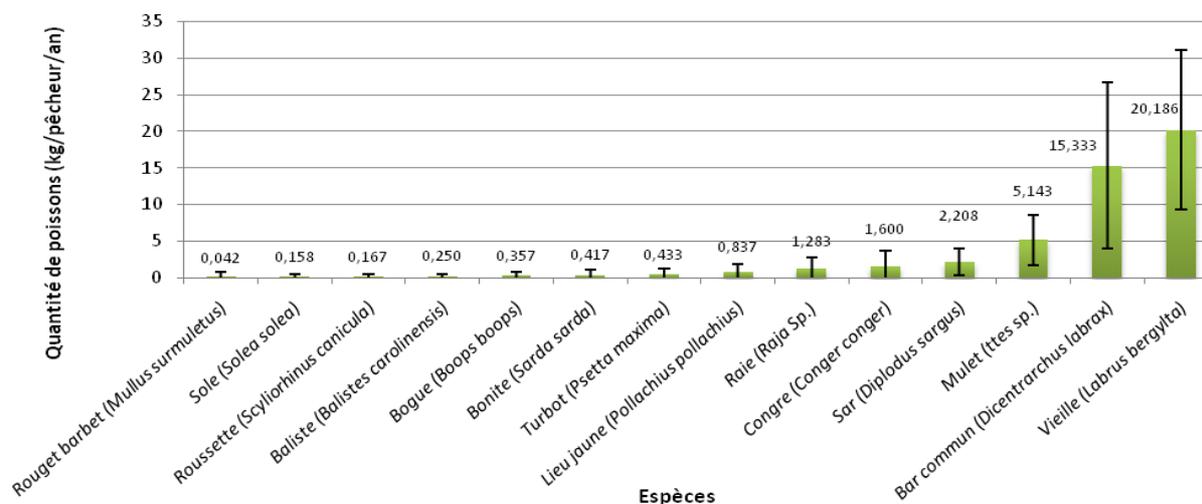


Figure 48: Prélèvements par pêcheur et par an pour les chasseurs sous-marins ayant retourné leur carnet pour la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=12).

Pour ce graphique, les moyennes et les écart-types sont donc calculés sur la base des 12 chasseurs sous-marins. Nous constatons de manière logique que les résultats suivent ceux des précédents graphiques. Cependant, notons que les écart-types sont relativement importants, traduisant ainsi une hétérogénéité au sein de l'échantillon. Notons pour finir que le maigre (*A. regius*) n'apparaît pas dans ces résultats. Il semble là y avoir un manque évident dans l'échantillon concernant ce poisson puisque divers maigres et notamment de très beaux spécimens furent fléchés durant la période de cette étude. Un effort d'échantillonnage supplémentaire permettrait sans doute de confirmer ce manque ou à l'inverse de confirmer la rareté de ce poisson pour les chasseurs.

Pour finir, notons que **les chasseurs sous-marins embarqués pratiquent en moyenne à 3,5 milles de la côte** et sur une **durée moyenne de 4 heures 30 minutes**. **Du bord, une sortie dure en moyenne 4 heures**.

En conclusion, les chasseurs sous-marins semblent pratiquer sur un nombre limité de zones. Les facteurs environnementaux de la zone des Pertuis et de l'estuaire de la Gironde ne facilitent sans doute pas cette technique. Sur ces zones, y sont principalement pêchés vieilles, bars communs et mullets. Avec un nombre moyen de sortie/an relativement faible de 9,7 et un taux de sorties sans capture de 22,4%, les chasseurs sous-marins arrivent tout de même à des prélèvements moyens allant de 20kg/pêcheur/an pour la vieille à un peu plus de 5kg/pêcheur/an pour le mullet. Cela est semble-t-il le résultat d'une sélection orientée vers des poissons de belles tailles

9.2. La palangre

La palangre est l'une des techniques où le nombre de pêcheurs ne pratiquant que cette technique est relativement restreint dans l'échantillon. De ce fait, il serait difficile d'apporter des données chiffrées précises sur la pratique. Malgré tout, il est possible d'indiquer que c'est une technique que l'on va pouvoir retrouver sur l'ensemble de la zone d'étude aussi bien du bord qu'en bateau. Considérée comme technique dormante, les différents hameçons seront bien souvent boettés d'appâts naturels de type chipirons, seiches, encornets que ce soit en entier ou en morceaux (lanières, têtes...etc.). Ces appâts seront soit prélevés directement grâce à d'autres techniques de pêche comme le filet, mais le plus souvent achetés soit en magasin d'articles de pêche ou encore en poissonnerie. Dans ces deux derniers cas, la filière professionnelle est mise à contribution. D'autre part, l'utilisation des appâts naturels induit un temps de pêche efficace relativement court. D'après le seul carnet présentant des sorties à la palangre, **l'engin resterait en moyenne 2 heures à l'eau et serait déposé à un demi mille de la côte.**

Au niveau des espèces, ce carnet de captures nous permet d'indiquer que le **maigre arriverait en première position des prélèvements suivi de raies, bars mouchetés et communs, merlans, tacauds et congres.** Il est évident qu'un seul carnet de captures ne peut être utilisé comme échantillon pour analyser cette technique. De plus, le facteur géographique peut très largement influencer ce classement et les espèces y étant présentes.

Les discussions tenues tout au long de cette étude tendent à prouver qu'il peut y avoir des dérives sur cette techniques. En effet, la réglementation impose au pêcheur un total de 2 palangres chacune armée d'une trentaine d'hameçons. Or, il semblerait que ces nombres ne soient pas toujours respectés et que les marquages de bouées permettant d'identifier le propriétaire de la palangre ne soient pas toujours effectués.

Le manque d'information sur cette technique semble donc évident. Sur la totalité des pêcheurs interrogés, rappelons pourtant que près de 14% des pêcheurs embarqués ont déclaré utiliser cette technique.

9.3. La traine

Encore une fois, les pêcheurs ne pratiquant que de la traine sont peu nombreux dans notre échantillonnage. Cependant, il est possible d'indiquer que des pêcheurs à la traine seront présents sur toute la zone à l'exception, a priori, de la partie amont de l'estuaire de la Gironde. Il n'y a pas de réelle saison pour pêcher à la traine. De ce fait, si des pêcheurs embarqués sortent, il est possible que la traine soit utilisée. Les carnets de captures ne sont malheureusement pas assez nombreux pour pouvoir être utilisés. Seulement 3 carnets présentent des sorties à la traine pour un total de 13 sorties. Néanmoins, il est possible d'indiquer que **la bonite à dos rayé (*S. sarda*) arriverait en 2010 en première position** des prélèvements des pêcheurs à la traine. En effet, la présence de ce poisson fut exceptionnellement importante durant cette année. Dès lors, et ceci étant peut être révélateur d'une certaine image de la pêche de loisir, nombreux furent les pêcheurs embarqués à aller « trainer » sur certaines zones pour pêcher ce poisson et faire preuve ainsi d'un certain opportunisme. Les prélèvements de certains pêcheurs, notamment à la traine, furent très importants ; allant parfois jusqu'à plusieurs dizaines de bonites ramenées par sortie. Ces éléments d'information furent collectés auprès de pêcheurs présents sur les zones concernées. Les bars communs, maquereaux et autres bars mouchetés arriveraient respectivement dans les positions suivantes. Pour finir, les 13 sorties échantillonnées nous permettent d'indiquer que **les pêcheurs traineraient en moyenne à 5,8 milles de la côte et ce pendant une durée moyenne de pêche d'environ 5 heures.**

9.4. Le filet



Le filet est une technique de pêche dite passive. Le filet est déposé à l'étale et laissé durant une marée, c'est-à-dire pour environ une douzaine d'heures. Ce temps de pêche est confirmé par les carnets de captures puisque la moyenne de temps de pêche de l'engin est de 11 heures et 30 minutes. Néanmoins, notre échantillon de carnets de captures n'est composé que de 2 pêcheurs pour un total de 5 sorties ce qui ne peut sans doute pas être considéré comme représentatif.

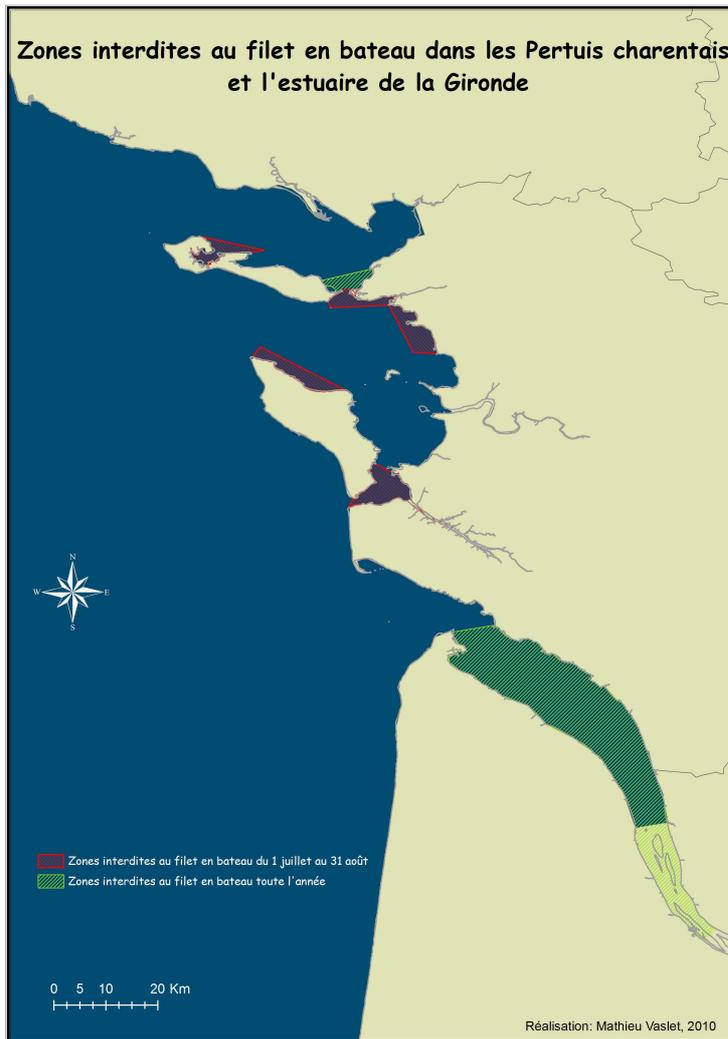


Figure 49: Carte des zones interdites au filet en bateau dans les Pertuis charentais et l'estuaire de la Gironde.

Les espèces pêchées grâce à cette technique vont être relativement diverses. Suivant la zone où sera déposé le filet, **bars, maigres, soles et mulets pourront entre autres être prélevés.**

Le filet est une technique qui semble ne pas faire l'unanimité au sein des pêcheurs de loisir. Les entretiens et autres discussions menés durant cette étude démontrent que le filet souffre d'une mauvaise image. Une remarque revient souvent dans la bouche des pêcheurs.

Nous ne sommes plus dans le cadre d'une pêche de subsistance et bien que le filet puisse être considéré comme traditionnel, nombreux sont les pêcheurs qui dénoncent une technique archaïque, non sélective et pouvant mener à des prélèvements importants. Il est vrai que certains constats de terrain auraient parfois tendance à confirmer cela. La réglementation impose aussi une longueur maximale de 50m. Or, il arrive parfois que cette longueur soit allègrement dépassée par certains pêcheurs de loisir et dans ce cas, les filets ne présentent bien évidemment pas l'identification du propriétaire.

Pour finir, nous pouvons noter qu'en amont du bec d'Ambes, sur la zone définie comme zone mixte s'étendant de la limite de salure des eaux jusqu'aux anciennes limites de l'inscription maritime, il y eu 151 licences « Filet amateur » délivrée en 2008 (Girardin & Castelnaud, 2009). Néanmoins, cette zone n'ayant pas fait l'objet de relevés spécifiques durant cette étude, nous ne pouvons ajouter plus d'informations.

9.5. Le surfcasting



Le surfcasting est sans doute la technique utilisée par le plus grand nombre de pêcheurs du bord. De plus, le nombre de pêcheurs ne pratiquant que cette technique est assez important dans notre échantillon pour permettre d'avancer quelques résultats via les questionnaires. Ces résultats pourront être complétés par 12 carnets de captures présentant un total de 193 sorties où cette technique fut utilisée. La durée moyenne d'une sortie de pêche en surfcasting serait d'après les résultats des carnets de captures d'environ 4 heures.

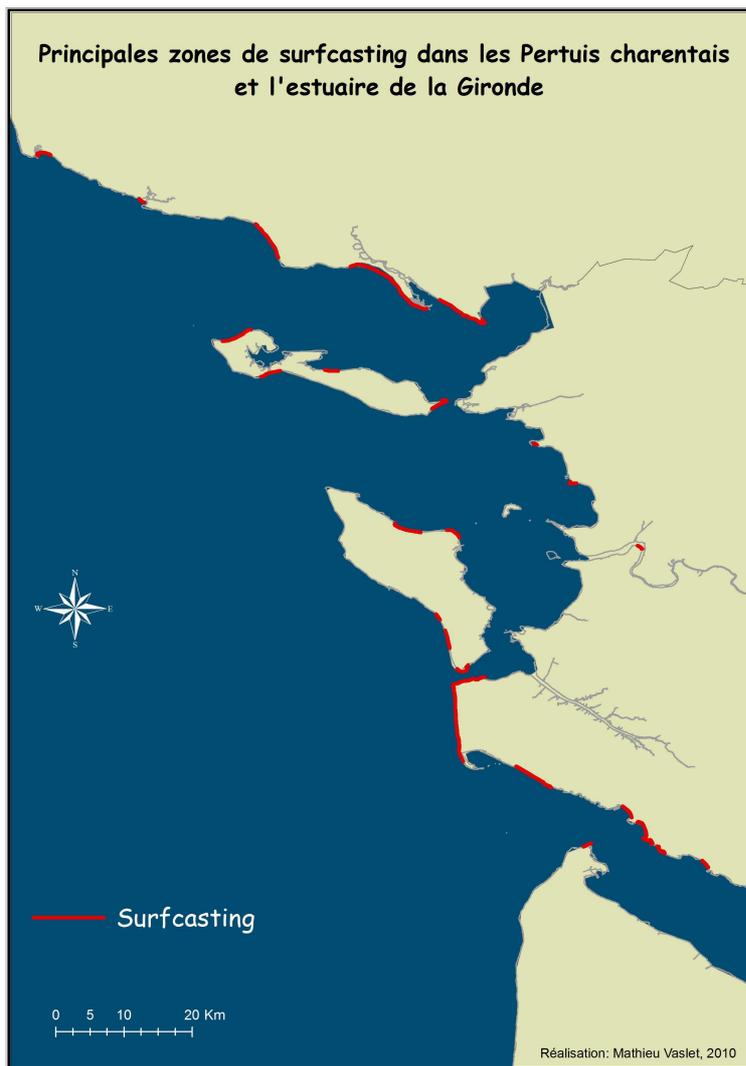


Figure 50: Carte des principales zones de surfcasting dans les Pertuis charentais et l'estuaire de la Gironde.

pêcheurs en surfcasting. Néanmoins ces lieux ne sont pas spécifiques à cette technique comme nous le verrons par la suite.

Le surfcasting est une technique qu'il est possible de rencontrer sur bon nombre de **plages sableuses mais aussi sur les falaises, notamment du côté de Saint-Palais-sur-Mer**. De ce fait, cette technique est utilisée sur l'ensemble de la zone, à l'exception de la partie amont de l'estuaire de la Gironde où bien que parfois utilisées à partir des cabanes à carrelet, cette technique ne semble pas s'être démocratisée comme dans le restant de la zone. La carte présentée ci-contre n'est certainement pas exhaustive, mais présente les principales zones regroupant un grand nombre de pêcheurs. En effet, il serait sans doute délicat de répertorier l'ensemble des lieux où il est éventuellement possible de trouver un pêcheur en surfcasting. Aux zones indiquées sur cette carte, il est possible d'ajouter que **certains ouvrages portuaires peuvent aussi présenter un certain attrait pour ces pêcheurs**. Ainsi, les digues de port peuvent aussi regrouper un grand nombre de pas spécifiques à cette technique

Le graphique suivant nous montre le pourcentage de pêcheurs déclarant faire au moins une sortie dans le mois considéré. Le surfcasting est une technique utilisable par tous les temps et ce tout au long de l'année. A l'inverse des autres techniques, l'état de la mer ne sera pas un facteur limitant et bien au contraire pour certains pêcheurs.

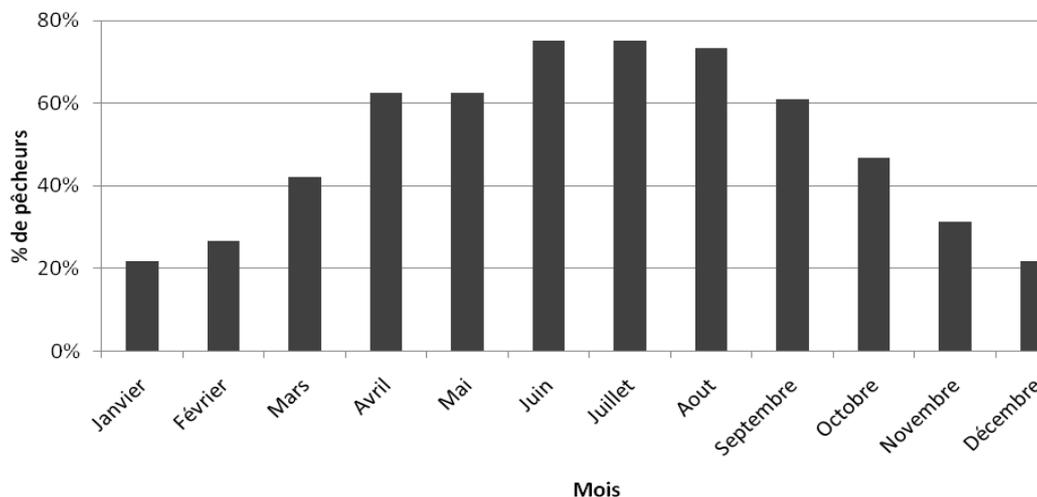


Figure 51: Présence par mois des pêcheurs en surfcasting interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=64).

Notons que plus de **20% des pêcheurs en surfcasting déclarent pêcher sur les mois d'hiver** tandis que sur les mois d'été près de 70% des pêcheurs seront présents. Il est donc important de noter que cette technique continue d'être utilisée en hiver, et ce par un taux de 20% des pêcheurs, ce qui, contrairement à d'autres techniques, est relativement important. Le graphique suivant nous permet de compléter ce premier résultat et de le conforter ou non.

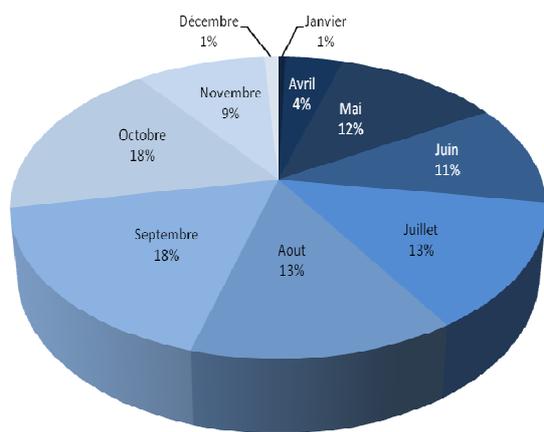


Figure 52: Distribution des sorties en surfcasting sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde pour les pêcheurs interrogés entre mars et Novembre 2010 (N=193 sorties).

Ce graphique nous présente la répartition des sorties en surfcasting effectuées en 2010 par les pêcheurs ayant retourné leur carnet de captures. Les pêcheurs n'ayant pas reçu ces derniers dès le début de l'année, il est assez logique de ne pas avoir de chiffre sur les premiers mois de l'année. Le 1% présent sur le mois de Janvier correspondrait donc à un pêcheur ou plus ayant pris le soin de marquer les sorties effectuées depuis le début de saisons et qui ne serait donc pas ressorti sur les mois de février et mars. A partir du mois d'avril, le pourcentage de sorties augmente de manière constante jusqu'au mois d'octobre. **Les mois de septembre et octobre présenteraient donc le maximum d'activité en termes de sorties en surfcasting.**

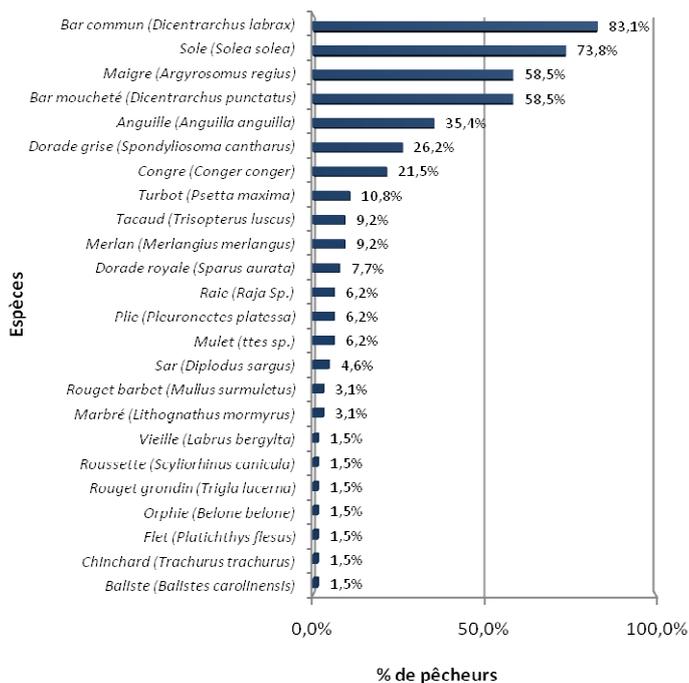


Figure 53: Espèces capturées grâce au surfcasting sur la zone d'étude par les pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=64).

Au niveau des espèces, le surfcasting est sans doute l'une des techniques pouvant potentiellement en capturer le plus large panel. La diversité des appâts permet de répondre aux attentes de nombreuses espèces. Le pêcheur saura aussi, parfois, adapter son montage pour compléter les chances de prendre telle ou telle espèce. Le graphique ci-contre nous présente ces espèces. Encore une fois le **bar commun arrive en première position avec 83,1% de pêcheurs le citant. La sole arrive en seconde position puis le maigre, le bar moucheté, l'anguille, la dorade grise et le congre.** Cependant, il ne s'agit là que d'espèces ciblées et potentiellement capturées par les pêcheurs. Pour être plus précis sur les réels captures et prélèvements de cette technique, le graphique suivant nous propose les résultats obtenus via les carnets de captures.

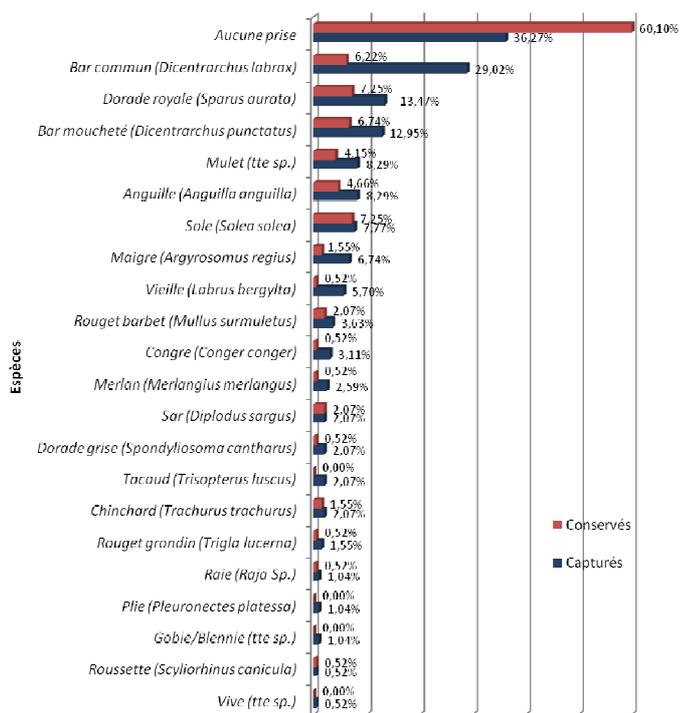


Figure 54: Espèces capturées et conservées sur les sorties 2010 grâce au surfcasting par les pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=193 sorties).

Ce graphique est donc obtenu grâce aux différents carnets de captures présentant des sorties en surfcasting. Il faut cependant être relativement prudent étant donné les quelques variations d'ordre d'apparition. En effet, il semblerait que le facteur géographique est une importance non négligeable dans les captures des pêcheurs. Malgré tout, quelques points sont à remarquer. Tout d'abord, ce graphique nous montre deux choses : les espèces capturées en pourcentage de sortie, mais aussi les espèces conservées. En d'autres termes, il semblerait que **du bar commun soit capturé dans 29% des sorties mais prélevé seulement dans 6,2% des sorties. La sole par contre serait capturée dans 7,7% des sorties et conservée dans 7,3 %.** Par conséquent, cela laisserait penser qu'une sole capturée est dans la plus grande majorité des cas prélevée. Il est vrai, et

notamment pour la sole, que cette technique peut parfois rendre délicate la remise à l'eau du poisson dans de bonnes conditions. En effet, il arrive parfois, de par la toute relative passivité de cette technique, que le poisson ait le temps d'engamer de manière profonde l'appât et

l'hameçon. Cette constatation, sans doute vraie pour la sole, mais aussi pour d'autres poissons, et en partie à l'origine d'un non respect de mailles, certains pêcheurs estimant qu'il vaut mieux garder un poisson condamné que de le remettre à l'eau. Il existe néanmoins des solutions pour tenter de sélectionner au mieux la taille des poissons pêchés et de les remettre éventuellement à l'eau dans de bonnes conditions. Nous constatons de manière plus globale que les sorties où du poisson est remis à l'eau sont relativement nombreuses. En effet, il est important de noter **qu'au final ce serait 60% des sorties en surfcasting qui se finiraient sans prélèvement de poissons**. Or, 30% des sorties effectuées se termineraient sans aucune capture ; par conséquent, la différence correspondrait au pourcentage de sorties où du poisson à été capturé mais remis à l'eau, soit environ 30%. Le graphique suivant nous renseigne sur les prélèvements par sortie.

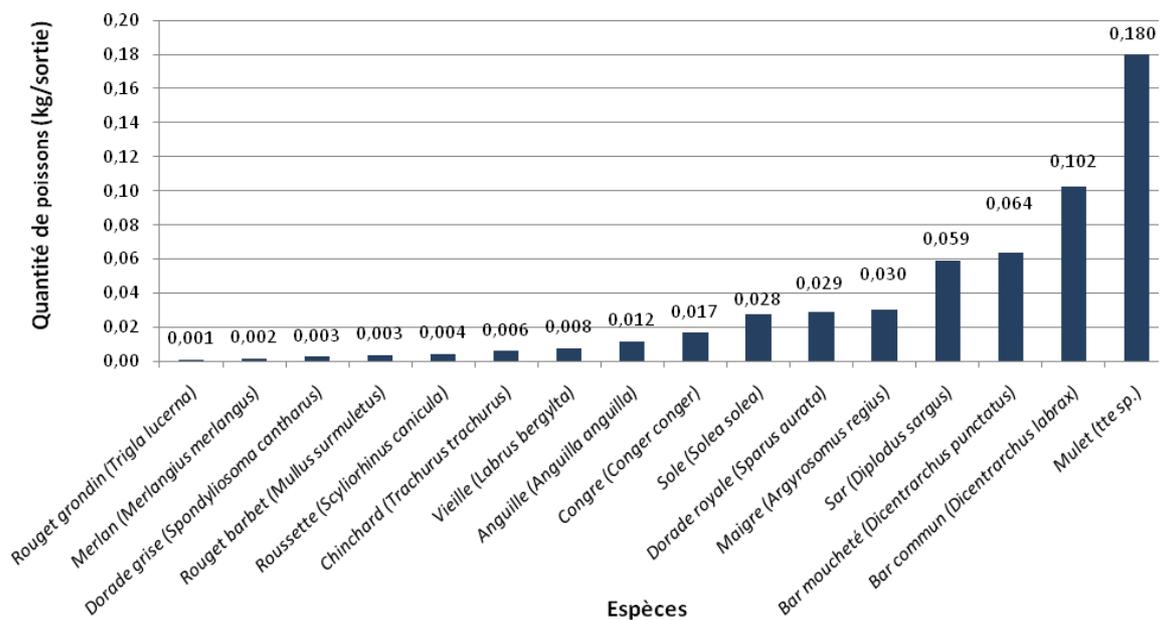


Figure 55: Prélèvements par sortie en surfcasting pour les pêcheurs ayant retourné leur carnet pour la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=193 sorties).

Ce graphique est obtenu en divisant le poids total déclaré lors des sorties en surfcasting, pour chaque espèce, par le nombre total de sorties en surfcasting référencées. Néanmoins, cette méthode ne permet pas d'obtenir d'écarts-types. Nous constatons donc pour le surfcasting que **le poisson le plus pêché serait le mulet avec 0,180kg/sortie en moyenne**. Le bar commun arrive en seconde position avec près de 0,102kg/sortie. En comparant avec les précédents graphiques, nous pouvons constater que l'ordre des espèces diffère de manière importante.

Pour aller plus loin en termes de prélèvements, nous savons grâce aux questionnaires que les pêcheurs, en surfcasting uniquement, sortent en moyenne 30,67 fois par an. Les graphique suivant est donc obtenu en multipliant le poids moyen par sortie par ce nombre moyen de sorties à l'année.

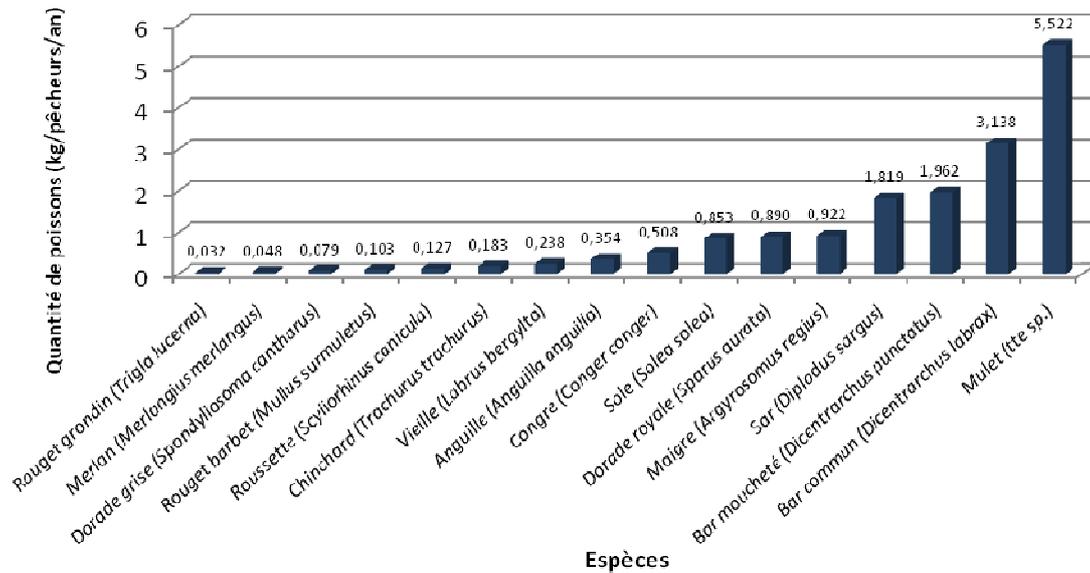


Figure 56: Prélèvements par an et par pêcheur en surfcasting ayant retourné leur carnet pour la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=193 sorties)

Ce graphique nous présente les prélèvements théoriques des pêcheurs en surfcasting sur une année. Même si ces chiffres semblent cohérents avec les précédentes données, il convient de rappeler que ces données sont issues des carnets de captures et que par conséquent, le biais géographique peut être relativement important.

Pour finir, le surfcasting nécessitera l'utilisation d'appâts naturels divers et variés. Le vers à tube (*Diopatra neapolitana*) est sans doute l'un des vers les plus utilisés. Il peut être récolté directement sur certaines zones des Pertuis charentais. Que ce soit par des ramasseurs professionnels qui vendront ces vers aux divers magasins d'articles de pêche qui revendront à leur tour aux pêcheurs ou bien directement ramassé par les pêcheurs, les plages où il est possible de le trouver peuvent être soumises à de fortes pressions de prélèvements. Cependant, d'autres zones où ces vers ne sont pas pêchés semblent pouvoir réensemencer ces zones. De ce fait il ne semble pas y avoir, d'après les pêcheurs, de soucis sur l'approvisionnement de ce vers. A noter que dans le cadre de cette étude il est difficile de qualifier cette pratique étant donné la spécificité de celle-ci. D'autres vers peuvent être prélevés et servir d'appât au niveau de la zone d'étude. C'est le cas du demi-dur (*Nereis diversicolor*) et de l'arénicole (*Arenicola marina*). D'autres vers seront utilisés mais seront cette fois-ci importés d'autres sites métropolitains ou encore importés d'autres pays. C'est le cas du Jumbo et du vers coréen par exemple. Cependant, il semble que les faveurs des pêcheurs en surfcasting aillent aux appâts locaux. D'autres appâts pourront être utilisés tels que le casseron, la seiche, l'encornet, le chipiron, la sardine, le crabe...etc.

En conclusion, le surfcasting est une technique qu'il sera possible de retrouver tout au long de l'année ; ceci expliquant en partie la grande diversité d'espèces pêchées grâce à cette technique. Les prélèvements effectués ne semblent pas, au regard des autres techniques, très importants dans l'absolu. Cependant, l'accès à la ressource semble de plus en plus complexe du bord, et notamment via cette technique puisque 60% des sorties se finiraient sans prélèvements.

9.6. Leurre



La pêche au leurre est une technique active qu'il est possible de retrouver chez les pêcheurs du bord comme chez les pêcheurs embarqués. Le nombre de pêcheurs ne pratiquant que cette technique n'est pas suffisant pour avancer des chiffres via les questionnaires. Néanmoins, avec près de 13 carnets présentant un total de 152 sorties, certains éléments de réflexion peuvent être mis en avant. Indiquons dans un premier temps que les pêcheurs embarqués pêchant au leurre pratiqueraient à environ 3 milles de la côte et durant 5 heures

et 25 minutes en moyenne par sortie. Pour les pêcheurs du bord, la durée moyenne de pêche est d'environ 2 heures et 30 minutes.



Figure 57: Carte des principales zones de pêche au leurre du bord dans les Pertuis charentais et l'estuaire de la Gironde.

présentant des courants en passant par les sites ostréicoles, les zones d'activité sont nombreuses mais certainement pas spécifiques à cette seule technique. Il convient de préciser que le leurre ne semble pas être utilisé de manière importante dans l'estuaire de la Gironde et les relevés les plus amont de cette technique furent réalisés à la hauteur de Royan.

En termes de période d'activité, les deux graphiques suivant nous permettent de voir la distribution des sorties référencées via les carnets de captures sur l'année 2010 et ce, pour le bateau et le bord.

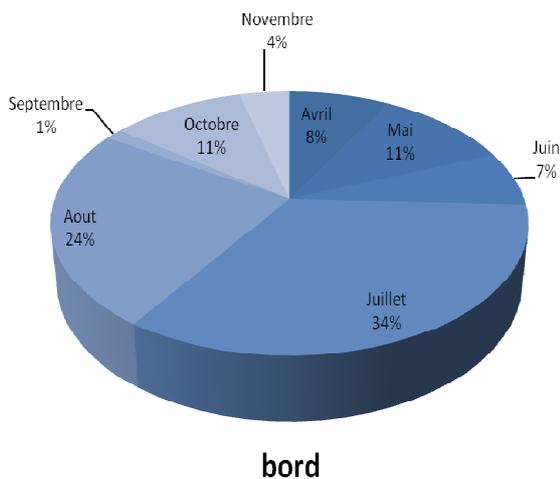


Figure 58: Distribution des sorties au leurre du bord sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde pour les pêcheurs interrogés entre mars et Novembre 2010 (N=74 sorties).

Ce premier graphique nous présente la distribution des sorties pour les pêcheurs du bord. Encore une fois, avril puis mai marquent une progression de l'activité puis juin présente une légère baisse. Le mois de juillet présente quant-à lui 34% des sorties effectuées par les pêcheurs de l'échantillon. Il s'agirait donc du mois le plus important en termes de sorties. Le mois affiche une baisse de 10% par rapport au mois précédent puis septembre ne présente qu'1% des sorties. Ce résultat est quelque peu étonnant puisqu'octobre présente un taux de 11% et novembre un taux de 4%. Au final il faut noter que **58% des sorties auraient été effectuées sur les mois de juillet et août pour les sorties au leurre du bord.**

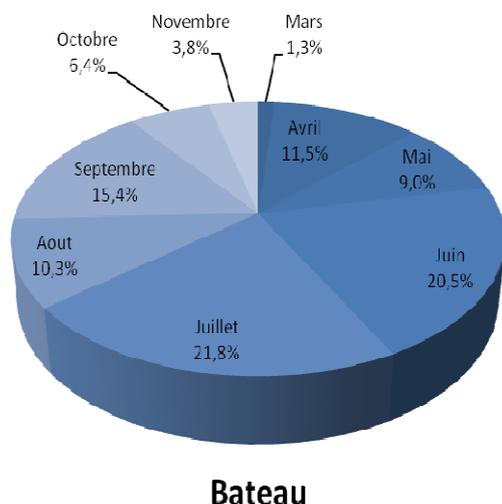


Figure 59: Distribution des sorties au leurre en bateau sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde pour les pêcheurs interrogés entre mars et Novembre 2010 (N=78 sorties).

Au niveau des sorties embarquées, les premières sorties référencées apparaissent au mois de mars avec seulement 1,3%. Avril et mai présentent environ 10% des sorties. Puis au mois de juin, le taux monte à près de 20% pour rester relativement constant sur juillet. Une légère baisse est notable au mois d'aout avec seulement 10% des sorties. Le mois de Septembre remonte avec près de 15% puis les taux chutent sur octobre et novembre.

Au niveau des espèces pêchées grâce à cette technique, le bar aussi bien commun que moucheté semblent principalement ciblé. Cependant, le maigre, le maquereau, le lieu jaune, l'orphie, la vieille, le congre et, cette année plus que les autres, la bonite à dos rayée peuvent être pêchés. Les carnets de captures nous permettent encore une fois d'apporter plus de précisions. La distinction entre le bord et le bateau est encore une fois réalisée.

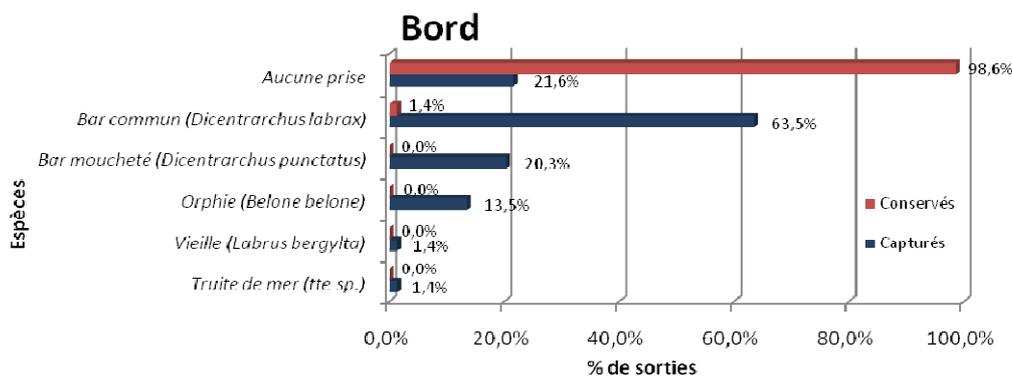


Figure 60: Espèces capturées et conservées sur les sorties 2010 grâce au leurre par les pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=74 sorties).

Ce graphique nous indique que 21,6% des sorties au leurre du bord se termineraient sans capture de poissons. Au final ce serait par contre 98,6% des sorties qui se termineraient sans prélèvement. Malgré le fait que les pêcheurs du bord aient, a priori, de plus en plus de mal à pêcher de jolis poissons et malgré une éventuelle éthique de pêche et un esprit sportif, il peut paraître étonnant que seulement 1,4% des sorties au leurre du bord se terminent avec des prélèvements. En l'occurrence, il s'agirait de bars communs.

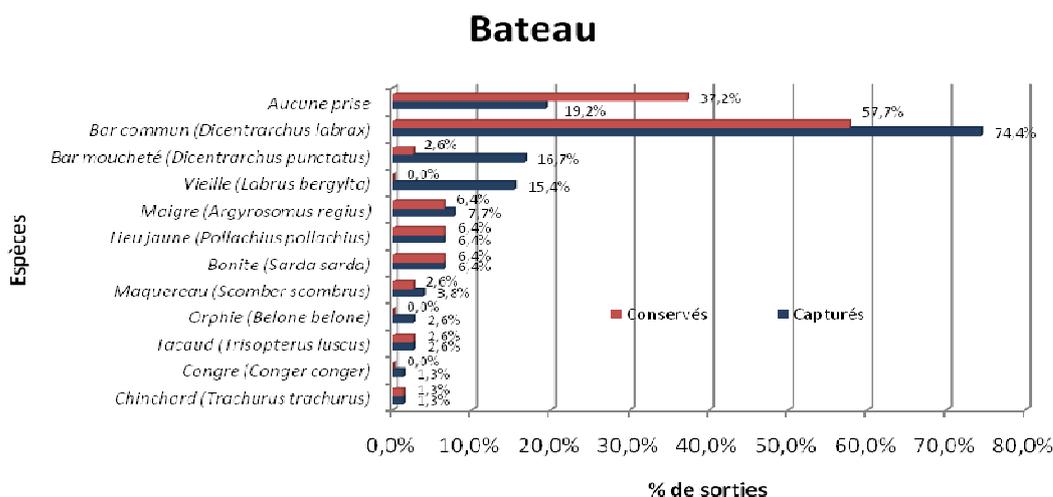


Figure 61: Espèces capturées et conservées sur les sorties 2010 grâce au leurre par les pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=78 sorties).

Pour ce qui est des sorties bateau au leurre, il semblerait que seulement **37,2% se terminent sans prélèvement**. Il semblerait que cela soit plus cohérent que les résultats présentés pour les pêcheurs du bord. Pour le bar commun, ce serait près de 75% des sorties où ce poisson serait capturé. Néanmoins, seulement 57,7% présenteraient un prélèvement. Un autre point intéressant concerne le maigre, le lieu et la bonite. Pour ces poissons, le taux de sorties où ces espèces sont capturées est proche du taux conservé. Cela tendrait à démontrer un faible taux de remise à l'eau. Les relevés terrain et autres discussions confirmeraient encore une fois ces résultats. Ces 3 poissons ne seraient par contre pêchés que dans 6,5% des sorties de manière globale. Il est intéressant de noter que le maquereau est ici très peu représenté alors que ce poisson est sans doute pêché de manière plus importante que ne veulent bien le refléter ces résultats.

Pour finir, le graphique suivant nous propose un poids moyen par sortie. Nous ne pourrions cependant pas présenter de résultats globaux sur une année étant donnée que

pour le cas du leurre il serait relativement délicat de donner un nombre moyen de sorties de par le manque de pêcheurs échantillonnés grâce aux questionnaires et qui ne pratiqueraient que le leurre. De plus, le graphique suivant ne concernera que les pêcheurs embarqués. Les prélèvements du bord n'auraient démontré que des poids moyens par sortie nuls.

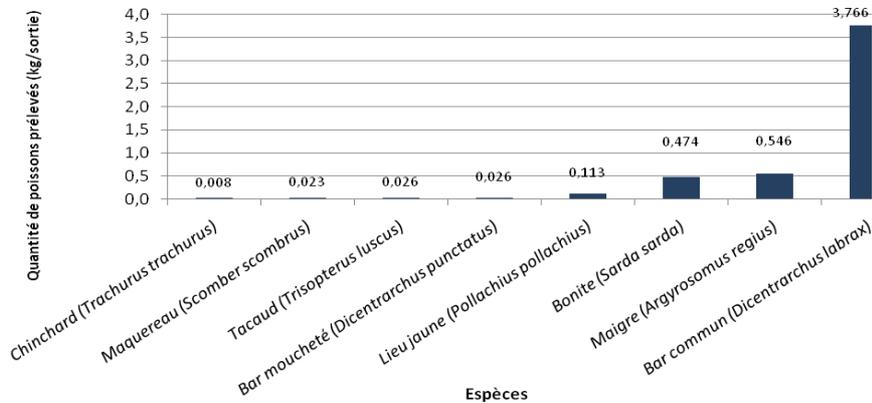


Figure 62: Prélèvements par sortie au leurre en bateau pour les pêcheurs ayant retourné leur carnet pour la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=78 sorties).

Au final, **le bar commun arrive très loin devant avec 3,766kg/sortie. Ce chiffre, certes élevé, doit être considéré avec prudence.** Le maigre arriverait en seconde position avec près de 0,55kg/sortie. La bonite arrive cette année en troisième position avec près de 0,47kg/sortie. L'année 2010 ayant été, comme nous l'avons déjà précisé, exceptionnelle en termes de présence de bonites, il convient là aussi de considérer ce résultat avec une certaine prudence.

La pêche aux leurres semble très efficace pour capturer les poissons dits carnassiers. Le bar fait partie de ces poissons. Lorsque ses périodes de réelle frénésie alimentaire le pousse à attaquer les leurres sans retenue, le nombre de captures peut vite devenir important. Bien que la pêche au leurre attire de plus en plus de jeunes personnes, semblant être de plus en plus sensibilisées aux problèmes de ressources halieutiques, cette technique n'est pas exempte de tout reproche. La pêche à la mitraille est bien souvent l'exemple parfait. L'utilisation de petites plumes présentant chacune un hameçon et pouvant être au nombre de 4 voire plus sur la ligne permettent de capturer parfois plusieurs bars en même temps. Si le nombre n'est à la date d'aujourd'hui pas un réel problème du point de vue réglementaire, la taille des bars communs prélevés l'est. Or, les petites plumes utilisées pour ces mitrilles attirent souvent les juvéniles de bar présents. Par conséquent, il n'est pas rare de voir sur le terrain des pratiques en inadéquation totale avec le respect de la ressource, ceci étant confirmé par de nombreux pêcheurs témoins de scènes similaires. Il faut bien évidemment relativiser et ne pas généraliser à l'ensemble de la pêche au leurre. Cette technique suscite de nos jours un engouement particulier et profite d'une médiatisation relativement importante par rapport aux autres techniques. Cette médiatisation est à l'origine de nombreux messages portant sur l'éthique de pêche et prônant bien souvent, si ce n'est une remise à l'eau systématique des poissons, une pêche raisonnée tenant compte des facteurs biologiques des espèces.

Pour conclure, la pêche au leurre est une technique pratiquée du printemps à l'automne par les pêcheurs de loisir. Elle s'adresse majoritairement aux poissons tels que le bar, le maigre ou encore la bonite. En termes de prélèvements, il semblerait que ce soit la technique de prédilection pour le bar commun entre autres. Malgré tout, ce serait 37% des sorties embarquées qui se termineraient sans prélèvement.

9.7. La pêche à soutenir



La pêche à soutenir est une technique de pêche pratiquée en bateau. Il sera nécessaire d'ancrer le bateau afin de laisser diffuser de manière stable l'amorce (en l'occurrence la strouille). Elle est utilisée sur l'ensemble de la zone d'étude à l'exception de la partie amont de l'estuaire ou aucune observation n'a permis de déterminer l'utilisation de cette technique. De plus, le manque de pêcheurs n'utilisant que cette technique ne permet pas, via les questionnaires,

de faire une distinction spécifique de cette technique. Néanmoins, 5 carnets de captures présentant un total de 25 sorties ont pu être récupérés. C'est ainsi qu'il est possible de noter que **ces sorties dureraient en moyenne 4 heures et 45 minutes à une distance moyenne de la côte de 3,1 milles.**

La pêche à soutenir se pratique principalement sur des zones rocheuses mais suivant les espèces ciblées, il est possible de retrouver cette technique sur des zones plus sableuses. Le manque de relevés en mer ne permet pas de distinguer des zones spécifiques à cette technique. Cependant, elle est bien souvent retrouvée parmi d'autres techniques. Ainsi, certaines des zones présentées en Figure 1 regroupent des pêcheurs utilisant cette technique. Enfin, elle nécessitera l'utilisation d'appâts naturels du même ordre que ceux utilisés en surfcasting.

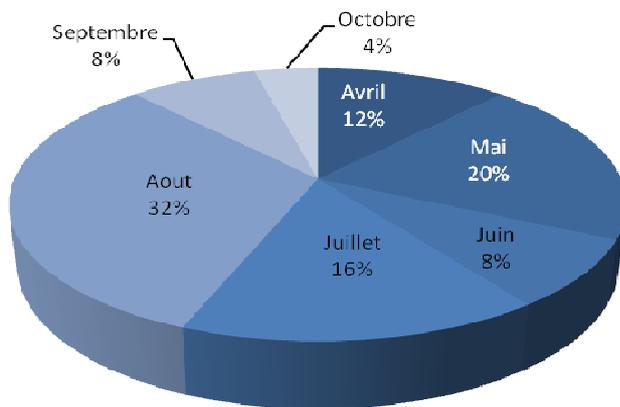


Figure 63: Distribution des sorties à soutenir sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde pour les pêcheurs interrogés entre mars et Novembre 2010 (N=25 sorties).

Au niveau de la répartition des sorties référencées, suite au mois d'avril présentant un taux de 12% du total des sorties, il semblerait que le mois de mai présente un pic d'activité avec un taux de 20%. Le mois de juin redescend à 8% puis juillet remonte à 16%. **Le mois d'août présente le maximum avec 32% des sorties de pêche à soutenir.** Le mois de septembre puis le mois d'octobre semble marquer la diminution de l'activité avec respectivement 8 et 4% du total des sorties.

Les espèces pêchables avec cette technique sont très variées. A l'image du surfcasting, le montage, l'appât et la zone de pêche détermineront bien souvent la ou les espèces pêchées lors d'une sortie. Il est possible d'indiquer d'après des constatations de terrain et les informations recueillies tout au long de cette étude que cette technique cible principalement la dorade grise. D'autres espèces semblent aussi récurrentes : congres, maigres, raies, maquereaux, tacauds et dorades royales pour les plus habiles sont aussi pêchés. Sur ce point, les carnets de captures nous permettent d'apporter quelques précisions supplémentaires.

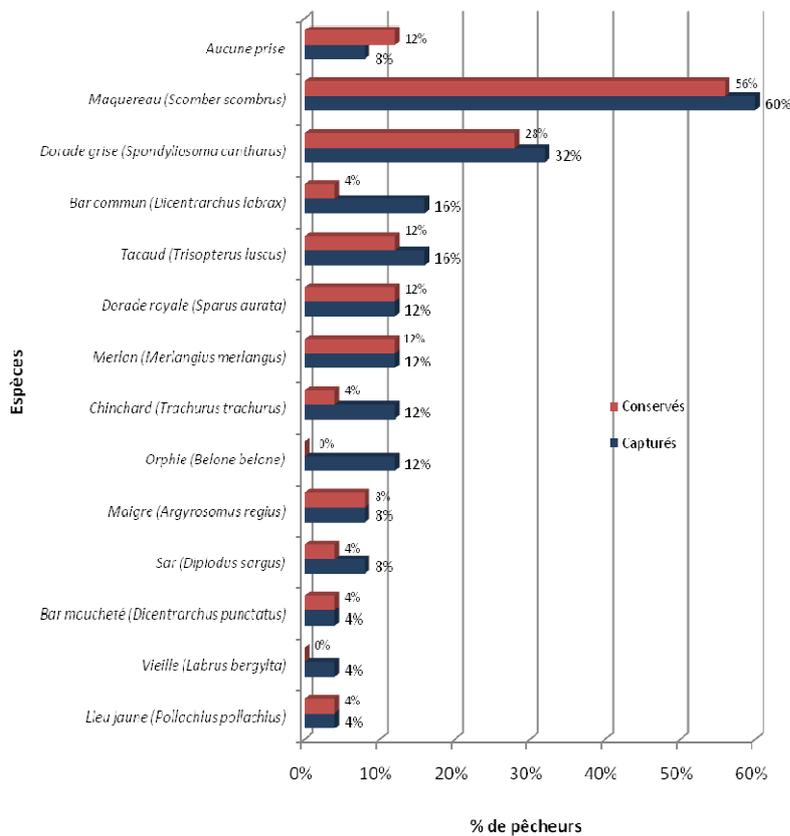


Figure 64: Espèces capturées et conservées sur les sorties 2010 grâce à la pêche à soutenir par les pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=25 sorties).

Ce graphique nous permet d'indiquer que pour cette technique ce serait au final 12% des sorties qui se finiraient sans prélèvement de poissons. Le maquereau arriverait en seconde position avec 56% des sorties où du maquereau serait prélevé. La dorade grise est située en troisième position et serait prélevée dans 28% des sorties. Le bar commun, malgré être capturés dans 16% des sorties ne serait prélevé que dans 4% des sorties. A noter enfin que pour la dorade royale, le merlan, le maigre et le bar moucheté, les pourcentages sont identiques entre capturés et conservés. Cela laisserait penser que pour ces poissons, les capturés seraient bien souvent conservés.

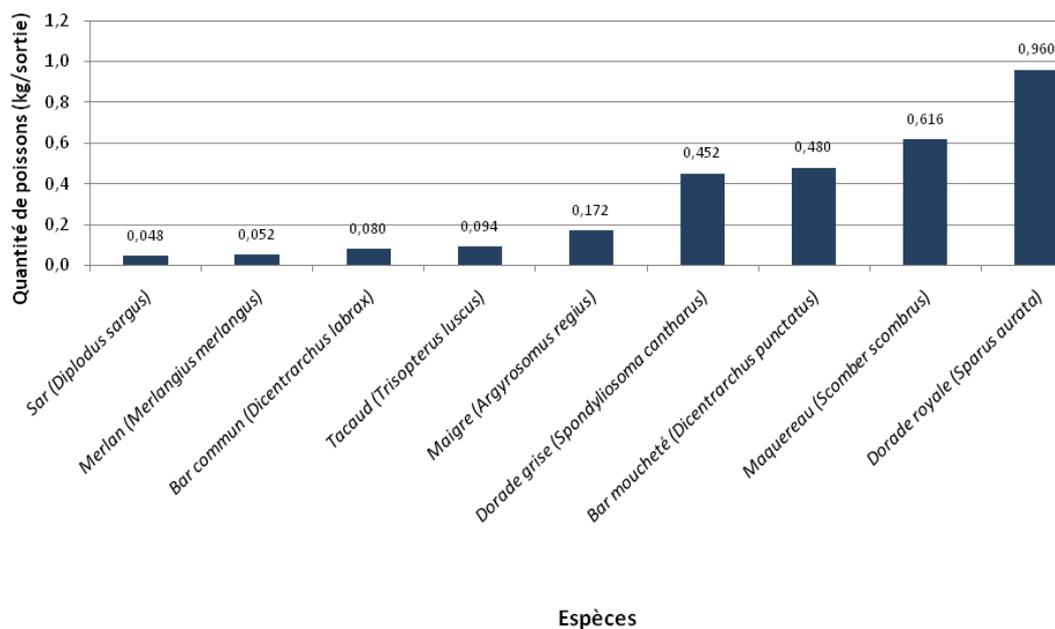


Figure 65: Prélèvements par sortie de pêche à soutenir pour les pêcheurs ayant retourné leur carnet pour la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=25 sorties).

Ce graphique est donc obtenu en divisant le poids total obtenu par espèce sur l'ensemble des sorties par le nombre total de sorties. Il convient visiblement de considérer ce graphique avec beaucoup de prudence. En effet, le fait que la dorade royale arrive en première position semble, d'après les relevés terrain et les nombreuses discussions, quelque peu surprenant. En effet, ce poisson requiert a priori une certaine habilité et une certaine connaissance des zones de pêche. Il est donc plus réaliste de ne pas considéré ce résultat comme proche de la réalité. De plus, le bar moucheté semble présenter un poids moyen par sortie relativement important, tandis que les relevés terrain ne démontreraient pas une intensité telle dans les débarquements. Malgré la cohérence que peuvent démontrer les autres résultats, l'échantillon ne semble donc finalement pas assez robuste pour étayer quelle que conclusion que ce soit.

Les relevés de terrain et autres dialogues avec les pêcheurs n'ont pas démontré de points négatifs particuliers à cette technique. Il y a les redondants problèmes de maille mais cela, comme nous l'avons vu, n'est pas propre à cette technique. Cependant, bien qu'il n'y ait pas de règlement particulier, si ce n'est la notion de « table familiale », qui limite le nombre de prises, certains relevés terrain ont permis de constater des prélèvements relativement importants de dorades grises notamment.

Pour conclure sur la pêche à soutenir, il semblerait que ce soit une technique utilisée tout au long de l'année ou presque. Les maquereaux, dorades, maigres et autres merlans semblent être, d'après ces résultats, les poissons les plus pêchés via cette technique. En termes de quantités, certains résultats ne semblent pas cohérents. Il est donc difficile de conclure sur ces chiffres.

9.8. Le carrelet



Les résultats présentés ici ne tiennent compte que des pêcheurs ne pratiquant qu'au carrelet, qui plus est au carrelet fixe, c'est-à-dire des cabanes traditionnelles de la zone d'étude. Malgré près de 60 questionnaires récupérés, il semble évident que les pêcheurs au carrelet ne se reconnaissent pas dans le questionnaire proposé dans cette étude. Par conséquent, nombreux furent les questionnaires sans réponse aux questions. Au final nous nous appuyons sur 25 questionnaires. Pour pallier à ce manque de données, les fiches spécifiquement prévues pour cette technique pourront apporter quelques informations. De plus, les carnets de captures n'ont pas été distribués de manière importante pour cette technique. Ainsi, seulement 3 carnets remplis furent récupérés et 3 autres ne présentant aucune information. Ajoutons pour finir que des informations moins structurés mais tout aussi utiles furent apportés par certaines associations et sauront être mis en avant pour compléter cette partie.

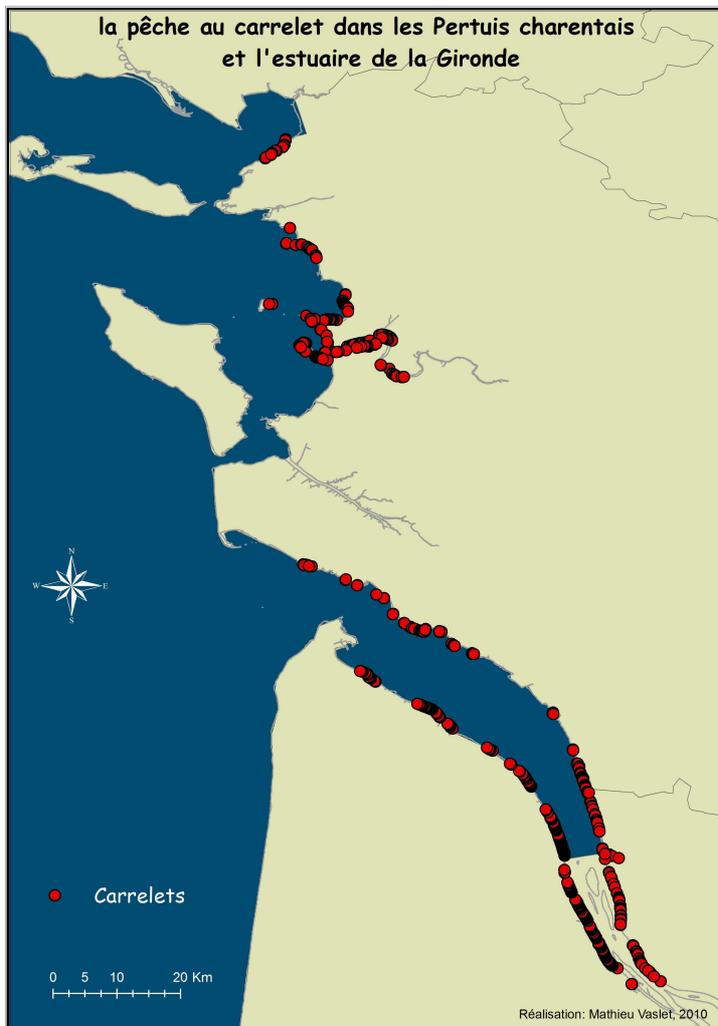


Figure 66: Carte de la pêche au carrelet dans les Pertuis charentais et l'estuaire de la Gironde.

La carte ci-contre est le fruit d'un relevé de chaque carrelet via image satellite Google earth (2010). Au final, ce sont un peu plus de 920 carrelets qui sont ici référencés. Si cette carte n'est peut être pas révélatrice de la réalité suite à la tempête Xynthia, elle a le mérite de présenter les zones d'activité de cette technique. Nous constatons donc qu'à l'inverse de nombreuses techniques, le carrelet est très présent tout au long de l'estuaire de la Gironde. Plus au nord, il faut remonter à l'embouchure de la Charente pour retrouver une zone présentant une densité importante de carrelets. C'est ensuite au niveau d'Angoulins qu'une autre zone est visible. Enfin, c'est au sud de la baie de l'Aiguillon que les derniers carrelets du littoral peuvent être relevés. Il faut noter que malgré quelques cabanes pouvant être assimilées aux carrelets le long du chenal de la Perrotine sur Oléron, il ne semble pas y en avoir sur les deux principales îles des pertuis charentais. Cependant l'île Madame et l'île d'Aix en présentent.

En ce qui concerne la période d'activité, le graphique suivant nous présente le pourcentage de pêcheurs déclarant être présents au moins une fois à la pêche sur la zone en fonction du mois.

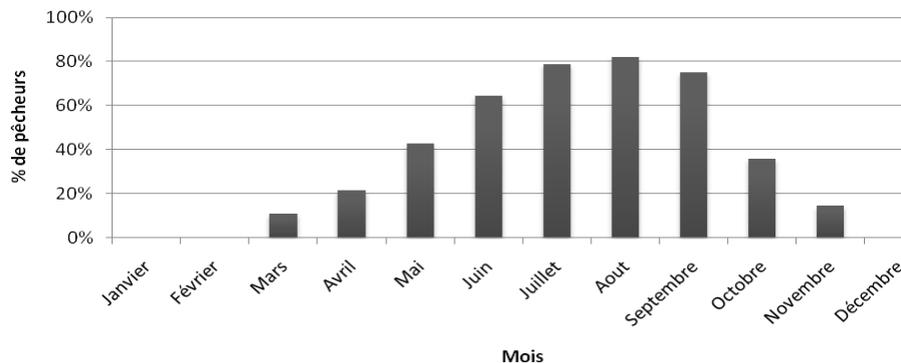


Figure 67: Présence par mois des pêcheurs au carrelet fixe interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=25).

L'activité, au vu de ce graphique, s'étalerait du mois de mars au mois de novembre. Les pêcheurs sont majoritairement présents au mois d'août.

Le graphique suivant nous présente les espèces pêchées par les pêcheurs au carrelet fixe.

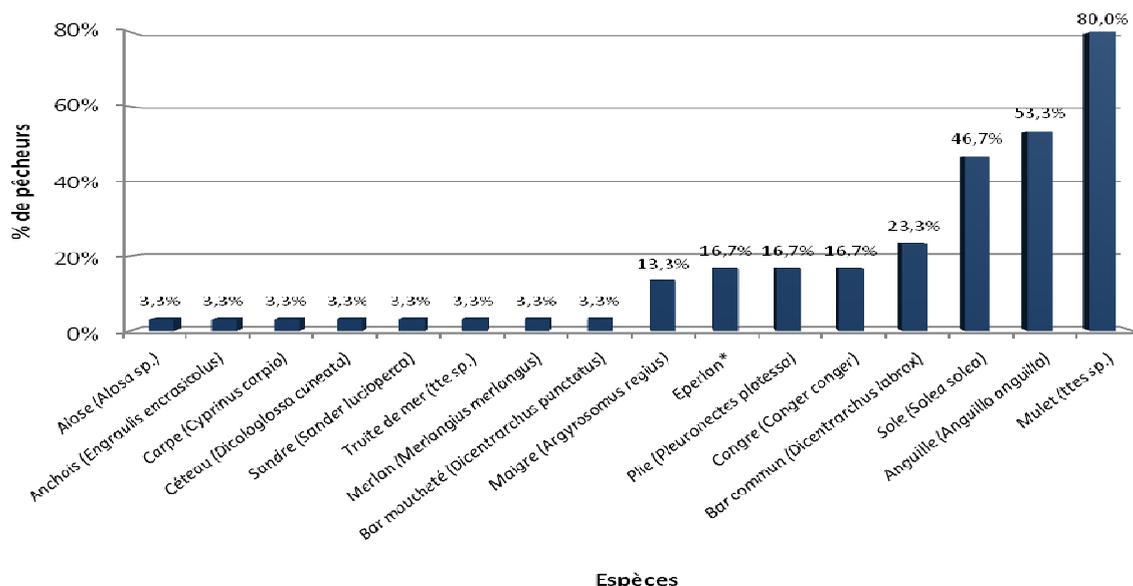


Figure 68: Espèces capturées grâce au carrelet fixe sur la zone d'étude par les pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=25).

Nous constatons via les questionnaires que **le mulet arrive en première position**. En effet, il semble que les zones bien souvent vaseuses où se situent les carrelets soient des habitats où les mullets sont nombreux. Par conséquent il n'y a rien de surprenant à ce que les pêcheurs utilisant une technique passive et immobile comme celle-ci citent le plus souvent des poissons très présents sur leur zone d'activité. **L'anguille arrive en seconde position**, toujours en nombre de fois citée. **Viennent ensuite la sole, le bar commun, le congre, la plie, l'éperlan et le maigre**.

En termes de prélèvements, l'ordre des espèces évolue quelque peu.

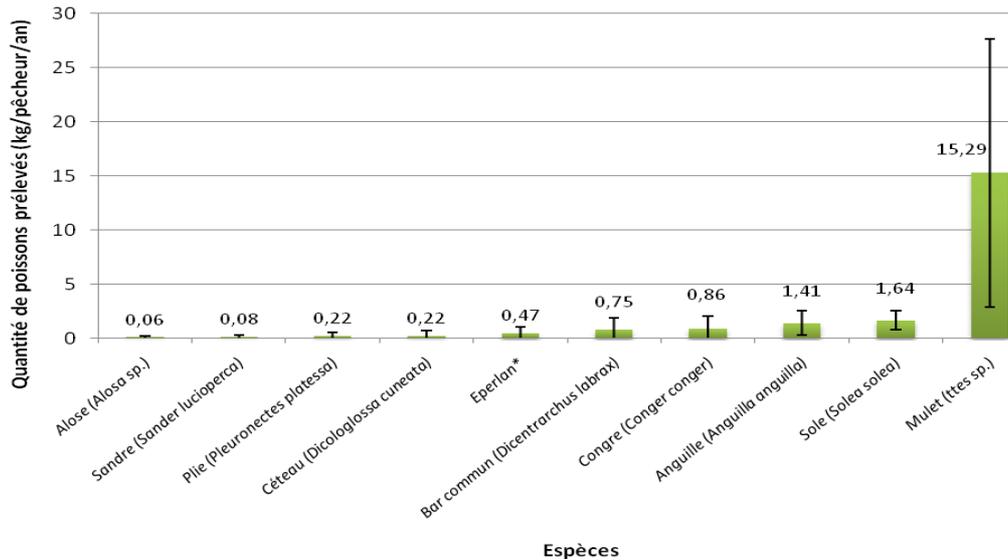


Figure 69: Prélèvements moyens de poissons pour l'année 2009 pour l'échantillon de pêcheurs au carrelet fixe interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde (N=25).

Le graphique ci-dessus est obtenu grâce à la feuille de prélèvements spécialement mise en place pour les carrelets. Il présente les poids moyens prélevés par espèce sur l'année 2009. **Le mullet arrive comme sur le graphique précédent en première position avec 15,29kg/an.** Il est de loin le poisson qui semble être le plus prélevé car pêché par le plus grand nombre. **La sole arrive en seconde position mais loin derrière avec seulement 1,64kg/an.** Les espèces suivantes sont l'anguille, le congre, le bar commun, et l'éperlan. Ils se tiennent dans une moyenne de prélèvement comprise entre 0,47 et 1,41kg pour l'année 2009. Le céteau arrive ensuite mais un seul prélèvement de céteaux à été déclaré. La plie est la suivante avec aussi 0,22kg en moyenne. Enfin, le sandre et l'alose arrivent en dernière position et serait plutôt anecdotique dans l'échantillon avec respectivement 0,08 et 0,06kg par carrelet pour l'année 2009.

Ces résultats, d'un point de vue géographique, sont principalement issus de carrelet situés dans les Pertuis charentais voire aux environs de Royan. Néanmoins, **les informations apportées par des associations plus axées sur l'estuaire de la Gironde expriment sensiblement les mêmes résultats.** En effet, le mullet arriverait en première position, tant en nombre qu'en poids. La sole serait toujours située en seconde position et suivit par l'anguille. Bien qu'il soit impossible d'incorporer ces données au reste des informations, elles permettent de confirmer l'homogénéité des espèces pêchées grâce aux carrelets que ce soit dans l'estuaire de la Gironde ou bien dans les Pertuis charentais.

Le carrelet semble donc être pratiqué entre mars et novembre. Que ce soit en termes d'espèces pêchées ou de prélèvements, cette technique s'oriente assez clairement vers le mullet, la sole et l'anguille. Le mullet resterait néanmoins, loin devant les autres espèces avec près de 15, 3kg/pêcheur pour l'année 2009 en moyenne, le principale poisson pêché puisque les prélèvements de soles et d'anguilles seraient de l'ordre de 1,5kg/pêcheur/an.

9.9. Autres



La catégorie « autre » n'est pas, comme nous l'avons précisé plus haut dans ce rapport, une technique à proprement parler mais en regroupe plutôt plusieurs. Que ce soit à la ligne et au bouchon, au carrelet mobil ou encore à la ligne de fond, cette catégorie regroupe plusieurs pratiques. Plutôt que de les définir de manière précise il semble plus simple de les caractériser par une approche géographique. En effet, cette catégorie rassemble en grande partie des vacanciers qui souhaitent s'adonner à un passe-temps. Dès lors, ces pêcheurs chercheront les zones faciles d'accès, ou l'aspect pratique sera sans doute privilégié par rapport à la capture de poissons. Pour ce qui est des résultats, notons que le nombre de questionnaires spécifiques à cette activité n'est pas suffisant pour apporter des informations précises. Il en va de même pour les carnets de captures. Ainsi, seules les appréciations de terrains permettront de caractériser cette activité.



Figure 70: Carte de la pêche « portuaire » dans les Pertuis charentais et l'estuaire de la Gironde.

La carte ci-contre nous présente les principales zones d'activité de ce type de pêcheurs. Ces zones correspondent à différents ports. En effet, bien que les ports soient la plupart du temps interdits à la pratique de la pêche, il semble y avoir une certaine tolérance. De plus, certains chenaux d'accès sont aussi pratiqués. **Certaines digues peuvent parfois être le théâtre d'une pratique très intensive, regroupant plusieurs dizaines de pêcheurs.**

Au niveau de la période d'activité, bien que certains « annuels » voire « secondaires » pratiquent de cette manière, cette activité est principalement réalisée par des « touristes ». Il semble donc évident de constater **une augmentation de cette activité dès le mois de mai** avec les ponts. **Les mois de juillet et août présentent à leur tour un taux important de pêcheurs pratiquant cette activité.** Dès le mois de septembre, la présence de pêcheurs sur ces zones de pêche devient plus aléatoire et par conséquent cette pratique semble baisser d'intensité dès la fin des vacances d'été.

Ces techniques nécessiteront parfois l'utilisation d'appâts naturels et notamment le demi-dur (*Nereis diversicolor*). Encore une fois, suivant l'espèce éventuellement recherchée, et la « technique » utilisée, l'appât pourra changer. Citons en exemple le « pain chaillou » qui sera utilisé notamment pour la pêche du mullet. Ainsi, les espèces pêchées grâce à ces différentes techniques seront le mullet et l'athérine bien que le bar commun et la dorade grise puissent aussi être capturés.

Cette catégorie de techniques, correspondant donc souvent à une catégorie de pêcheurs, n'est sans doute pas négligeable d'un point de vue économique. Cependant, comme nous l'avons vu pour le bar commun précédemment, les « touristes » sont loin de tous respecter ou tout du moins connaître les réglementations concernant la pêche en mer. Que ce soit par réelle ignorance ou par omission volontaire, force est de constater que certains problèmes émergent de cette catégorie. Le carrelet mobile semble prélever une grande majorité d'athérines tandis que les pêches au bouchon ou de fond couvrent un éventail d'espèces plus large notamment soumises à des mailles de captures. Les fritures de poissons peuvent être nombreuses lorsqu'une trentaine de pêcheurs se succèdent sur une digue ou le long d'un chenal. Dans ce cas si les fritures sont composées de bars communs d'une petite dizaine de centimètres il est possible de dire qu'il y a un problème. Le prélèvement des « touristes » peut paraître très faible au regard d'autres profils mais si l'on s'attache à regarder le nombre de poissons prélevés, les choses peuvent alors devenir totalement différentes. La quantité de prélèvement est une chose mais la qualité est semble-t-il tout aussi importante.

Pour finir, une autre technique n'ayant pas été traitée dans ce rapport est retrouvée en amont du bec d'Ambes : il s'agit de la nasse. Encore une fois, cette zone n'ayant pas été traitée durant l'étude, aucune donnée ne peut être avancée. Cependant, 385 licences ont été délivrées en 2008 pour pêcher avec cet engin qui ciblerait en priorité l'anguille.

En conclusion, cette dernière catégorie est principalement composée de « touristes » pratiquant donc sur les périodes de vacances scolaires et uniquement à la belle saison. Leurs faibles prélèvements, a priori, pourrait être la résultante de deux facteurs : une technique ciblant principalement les petits poissons, et appliquée sur des zones présentant bien souvent les conditions favorables à la présence de juvéniles. Il semble cependant évident que cette dernière catégorie représente à elle seule un poids économique non négligeable.

10. Les évènements sportifs



Que ce soit du bord ou en bateau, divers évènements sportifs ayant trait à la pêche de loisir ont lieu sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde. Ces compétitions sont bien souvent l'occasion de faire découvrir cette activité sous l'aspect sportif à un plus large public. Les compétiteurs qui participent à ce genre d'évènements sont bien souvent très expérimentés dans la pratique de cette activité. Ainsi, les captures de poissons sont bien souvent très loin des moyennes précédemment présentées. Sans rentrer dans le détail des règlements de chaque compétition, il faut indiquer que des moyens sont mis en place pour éviter des prélèvements irraisonnés. Ainsi, les systèmes de commissaires et de points par poissons se retrouvent dans de nombreuses compétitions. L'aspect sportif se retrouve donc entièrement dans les quelques compétitions dites « no-kill » organisées dans les Pertuis charentais et l'estuaire de la Gironde. Lors de ces évènements, aucun des poissons pêchés n'a besoin d'être prélevé pour être comptabilisé. Cependant, quelques compétitions restent assez classiquement finalisées par la pesée des poissons pêchés et donc prélevés.



Figure 71: Carte des zones de compétitions sportives dans les Pertuis charentais et l'estuaire de la Gironde.

Ces évènements n'ont pas fait l'objet de relevés spécifiques. Malgré tout, il est possible de distinguer deux choses. Tout d'abord, les concours de la Fédération Française de Pêche en Mer (FFPM). Comme nous le montre la carte ci-contre, des concours de pêche du bord sont organisés des Sables d'Olonne à l'entrée de l'estuaire de la Gironde. **Ces concours sont environ une quinzaine dispatchés du mois de février au mois de Novembre.** La technique y étant pratiquée est le **surfcasting**. Ceci explique les zones choisies pour réaliser ces concours. En ce qui concerne le bateau, c'est au niveau des Pertuis charentais que ces compétitions ont lieu. Le club de l'Amicale Rochelaise de Pêche Sportive en Mer (ARPSM) organise les concours bateau à l'échelle locale de la FFPM. La carte nous précise la zone définie par ce club pour l'ensemble des concours qu'il organise. **La technique utilisée lors des concours bateau de la FFPM est la pêche à soutenir. Au final, ce sont un peu plus d'une dizaine de concours qui se succèdent du mois de Février au mois de Novembre.**

Une autre compétition bateau, totalement indépendante de celles organisées par la FFPM et plus précisément par l'ARPSM au niveau local, est l'« **Open Bar Oléron** ». Organisée une fois dans l'année, cette compétition fait partie d'un ensemble de dates réparties à l'échelle nationale et comptant pour la « labrax cup ». Il s'agit d'un challenge national de pêche du bar aux leurres. Cette compétition est soutenue à l'échelle locale par l'Amicale des Pêcheurs d'Antioche (APA). La zone est présentée dans la carte ci-contre mais est de manière globale située au large de Saint-Denis d'Oléron. Pour finir, indiquons aussi le « **Grand Pavois fishing** » qui a lieu durant le Grand Pavois de La Rochelle. Il s'agit là aussi d'une compétition de pêche du bar aux leurres qui se déroule sur la zone des Pertuis.

11. Les guides pêche



L'activité des guides de pêche n'est pas à proprement parler une activité de pêche de loisir puisqu'il s'agit ici **fournir une prestation moyennant finances**. Cette activité professionnelle est cependant étroitement liée aux pêcheurs de loisir puisqu'elle se propose de les accompagner, que ce soit du bord ou en bateau, dans la découverte ou l'approfondissement des techniques de pêche notamment. Il semblait donc

important, tant du point de vue de cette étude que du point de la future gestion des activités du Parc Naturel Marin, d'apporter divers éléments d'information concernant cette activité. Précisons que les « pêche/promenade » de la zone d'étude ne sont pas considérés ici en tant que guide de pêche (liste des guides de pêche en annexe IV). Les carnets de captures ont pour ce faire été proposés à différents guides de pêche de la zone. Seul un élément d'information fut demandé en plus : le nombre de pêcheurs présents lors de la sortie. Au final, ce sont **4 guides de pêche embarqués qui remplirent le carnet et acceptèrent de le retourner ; présentant ainsi un total de 369 sorties**. En conséquent, les résultats suivant ne traiteront que des guides de pêche proposant des sorties embarquées aux pêcheurs de loisir.

De manière assez globale, les guides de pêche ayant accepté de retourner le carnet travaillent de la côte vendéenne à l'entrée de l'estuaire de la Gironde. D'un point de vue géographique, l'ensemble de la zone d'étude est donc couverte par cette activité, à l'exception de l'estuaire de la Gironde à proprement parler. Leurs zones de pêche ne semblent pas différentes des zones de pêche embarquée présentées précédemment. Il est par contre évident que précision et connaissances des spots de pêche et plus largement du milieu marin sont les maîtres mots de ces professionnels. **Avec en moyenne 93 sorties à l'année (+/- 19) d'une durée de 7heures et 20 minutes**, il est évident que ces personnes sont les premiers spectateurs du milieu marin, tout en étant à la fois acteurs.

En ce qui concerne plus particulièrement la pêche, les espèces pêchées lors de ces sorties guidées sont très diverses. En préalable, il convient de préciser que deux techniques sont utilisées dans les sorties référencées pour les guides de pêche. La pêche à soutenir et la pêche au leurre sont les deux seules techniques utilisées par les guides de pêche embarquée de la zone. Ainsi, nous distinguerons parfois les résultats issus de l'une et de l'autre. C'est le cas pour les deux graphiques suivant. Ils nous présentent les espèces capturées en pourcentage de sorties.

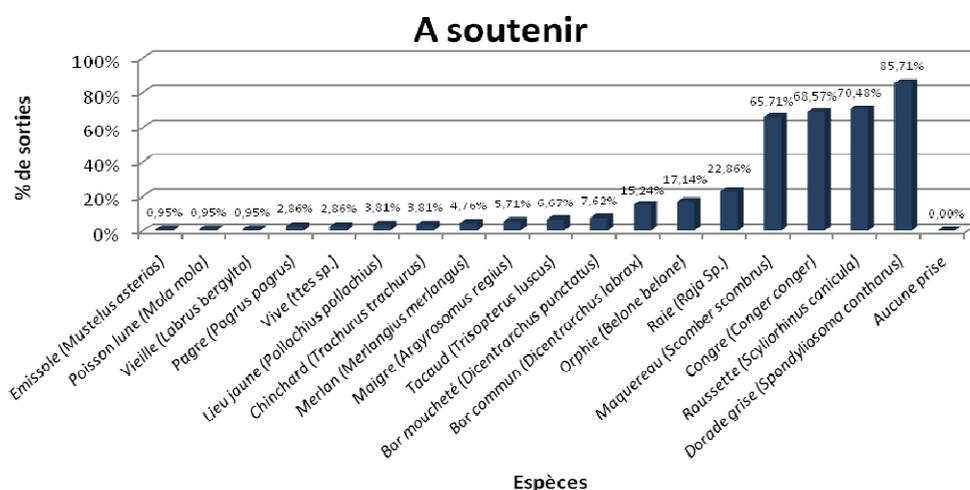


Figure 72: Espèces capturées sur les sorties 2010 des guides de pêche utilisant la technique de pêche à soutenir sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=105 sorties).

Nous constatons que grâce à cette technique, **de la dorade grise est capturée dans 85,7% des sorties**. En outre, il est possible de voir **qu'en plus de la dorade grise, la roussette, le congre et le maquereau sont les espèces capturées le plus souvent** au cours des différentes sorties de pêche. Une certaine diversité des prises est tout de même à noter puisque ce sont près de **18 espèces de poissons qui sont pêchées**. Pour finir, remarquons qu'**aucune sortie de pêche à soutenir ne s'est finie sans capture de poissons**. Le second graphique nous présente quant-à lui les espèces capturées pour les sorties au leurre.

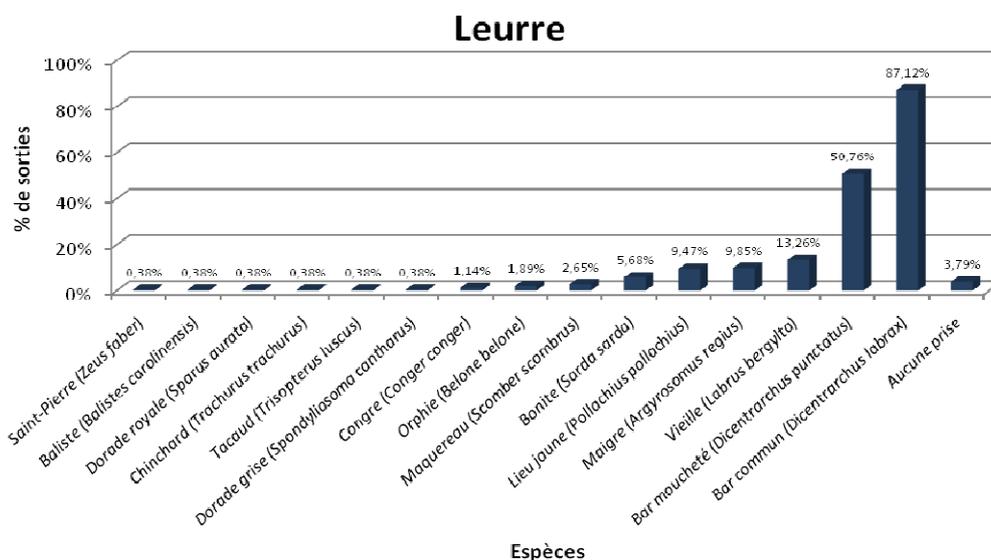


Figure 73: Espèces capturées sur les sorties 2010 des guides de pêche utilisant la technique du leurre sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=264 sorties).

En ce qui concerne la pêche au leurre, **l'espèce principale est le bar commun puisqu'elle est retrouvée dans les captures de près de 87,1% des sorties**. Le bar moucheté arrive en seconde position avec 50,8% des sorties. La troisième espèce est la vieille avec seulement 13,3% des sorties. Ainsi, il est évident que les guides de pêche utilisant la technique du leurre orientent clairement leur pêche vers la recherche des bars. Notons pour finir que **seulement 3,8% de ces sorties se sont finies sans capture de poissons**.

Ces deux graphiques nous montrent donc dans un premier temps vers quoi s'oriente la pêche mais aussi le faible taux de « bredouilles » de ces bateaux de pêche. Cependant, il faut dans un second temps préciser que ce faible taux n'est pas le fruit d'un prélèvement systématique des poissons. En effet, de nombreux poissons sont remis à l'eau dans de bonnes conditions et repartent ainsi vivants. Le graphique suivant nous présente les données concernant la remise à l'eau.

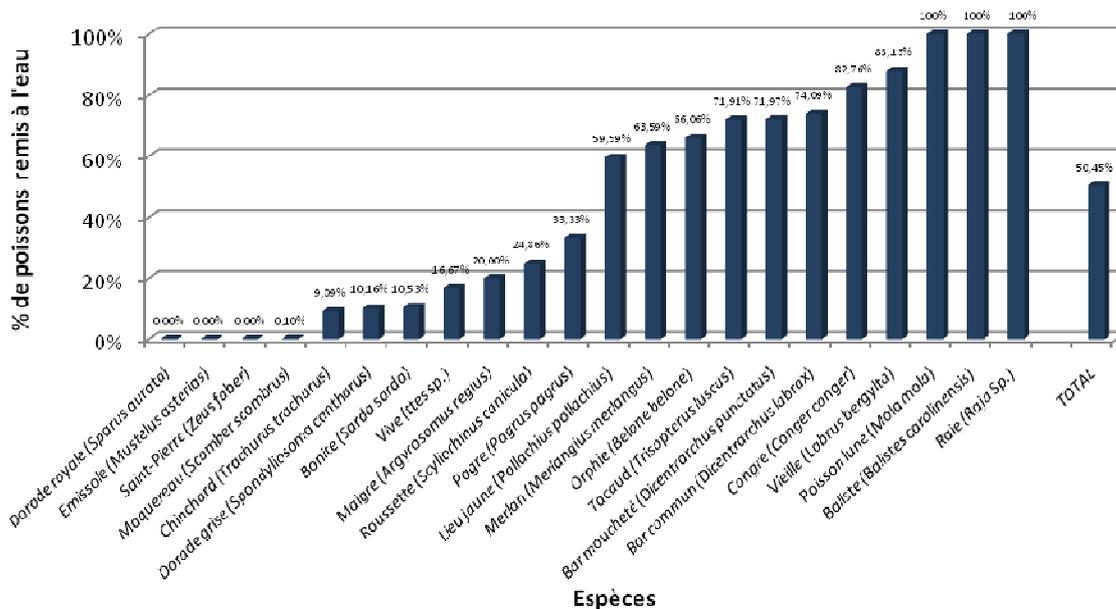


Figure 74: Pourcentage de poissons remis à l'eau lors des sorties 2010 des guides de pêche sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=369 sorties).

Ce graphique nous présente donc le pourcentage de poissons remis à l'eau lors de sorties de pêche effectuée par les guides. De manière assez logique, le poisson lune (ayant été pêché une seule fois durant les 369 sorties répertoriées) à été remis à l'eau. Notons aussi que 100% des raies ainsi que des balistes ayant été pêchées ont été remis à l'eau. Pour le bar commun, ce sont près de 75% des poissons ayant été pêchés qui ont été remis à l'eau. Pour le maigre, ce sont 20% des poissons qui sont remis à l'eau. Enfin, la dorade grise présente un taux de remise à l'eau de 10%. Dans l'ensemble, ce sont près de 50,5% des poissons ayant été pêchés lors de ces sorties qui ont été remis à l'eau.

Pour rentrer un peu plus dans les détails des prélèvements, il est possible de les caractériser de différentes manières. Les graphiques suivant, tenant compte de la technique utilisée, présentent les résultats de deux manières différentes. En effet, il est possible de caractériser ces prélèvements par le nombre ou par le poids. Ainsi, ces deux approches sont présentées.

A soutenir

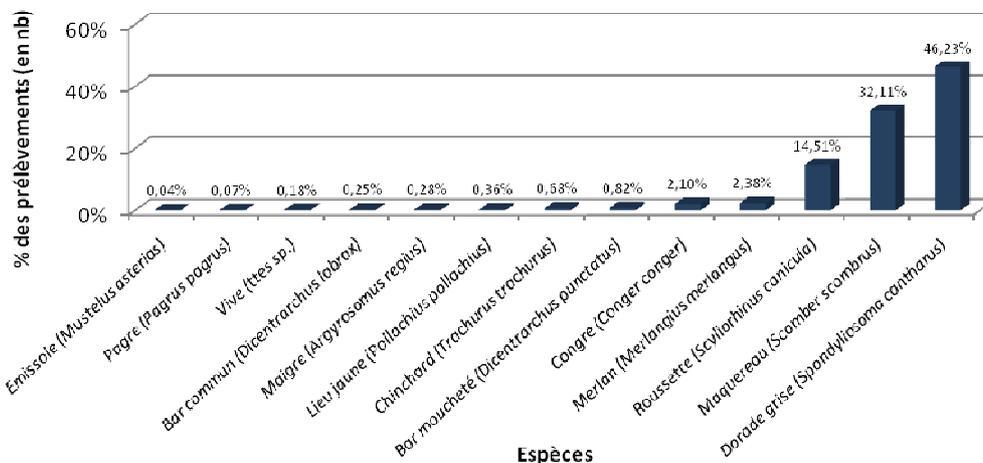


Figure 75: Pourcentage de poissons prélevés lors des sorties à soutenir 2010 des guides de pêche de la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=105 sorties).

Ce premier graphique nous démontre que **46% des poissons pêchés (en nombre) sont des dorades grises**. Le maquereau représente quant-à lui près de 32% des poissons pêchés. Si l'on ajoute la roussette à ces deux premiers poissons, nous obtenons près de 93% des poissons capturés à bord de ces bateaux de pêche lors des sorties de pêche à soutenir. Notons que le tacaud et l'orphie n'ayant pas fait l'objet d'un comptage très rigoureux lors des sorties, il fut préférable de les ôter de l'échantillon pour présenter des quantités.

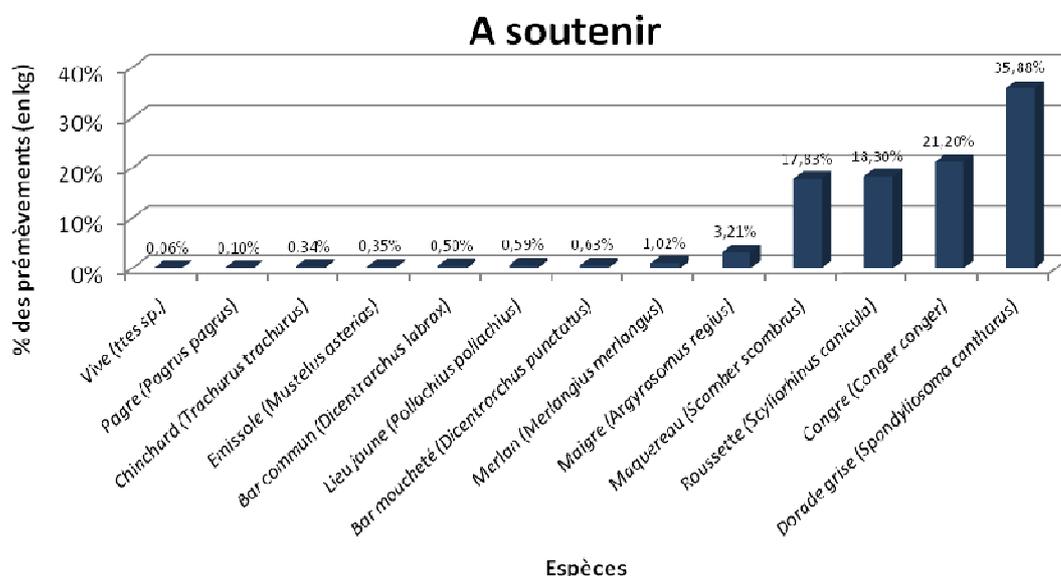


Figure 76: Pourcentage de la quantité de poissons prélevés (en kg) lors des sorties à soutenir 2010 des guides de pêche de la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=105 sorties).

Ce second graphique, concernant toujours la pêche à soutenir, présente les mêmes données mais cette fois-ci via le pourcentage du poids total de poissons pêchés grâce à cette technique. Ainsi, le congre qui ne représente que 2,1% du nombre de poissons pêchés, représente 21,2% de poids total prélevé lors de ces sorties, le plaçant cette fois-ci en seconde position. **La dorade grise reste malgré tout en première position, suivit par le congre, la roussette et le maquereau. Nous arrivons à près de 93% avec ces 4 espèces de poissons.**

En ce qui concerne la pêche au leurre, les résultats sont sensiblement différents.

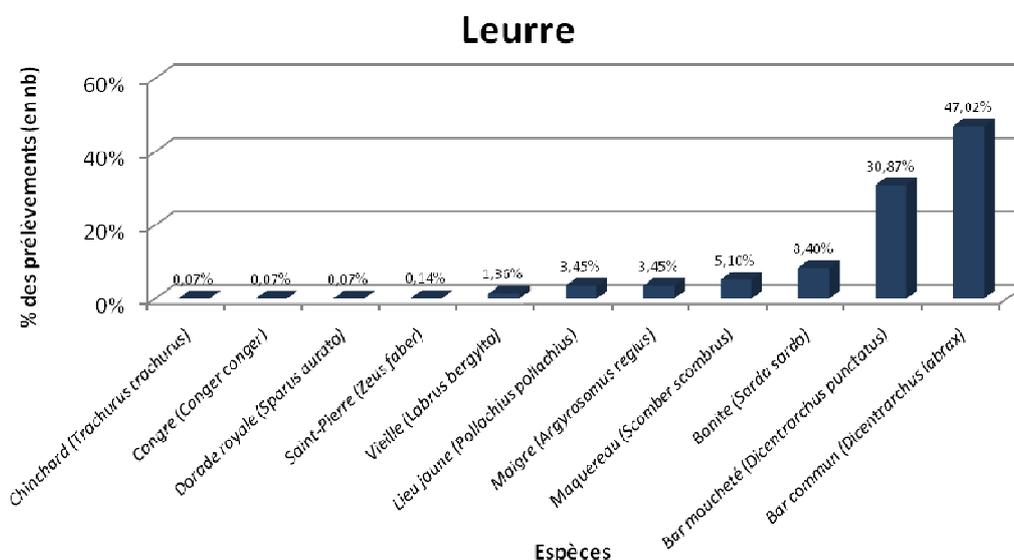


Figure 77: Pourcentage de poissons prélevés lors des sorties au leurre 2010 des guides de pêche de la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=264 sorties).

Les bars, communs ou mouchetés, représentent à eux deux près de 78% des poissons prélevés. La bonite, sans doute de manière ponctuelle sur l'année 2010 se retrouve en troisième position avec 8,4% des poissons prélevés. Viennent ensuite maquereaux, maigres, lieus jaunes et autres vieilles.

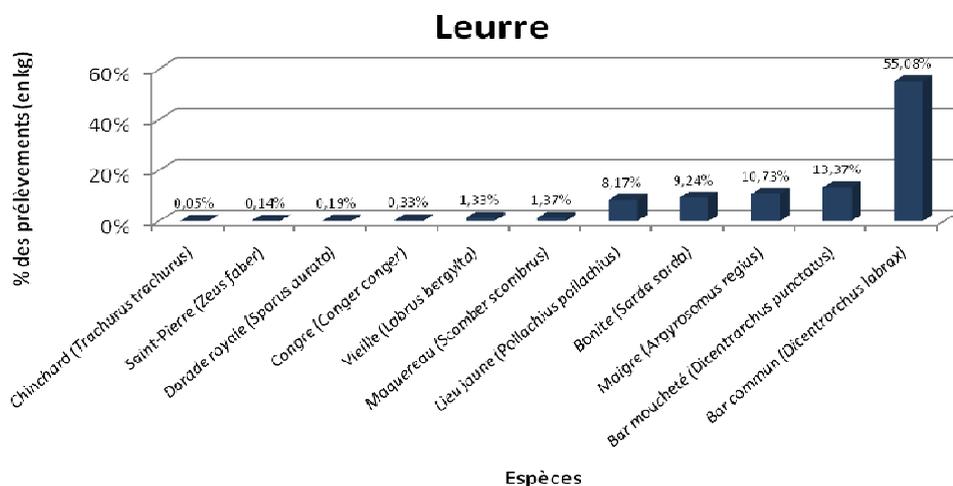


Figure 78: Pourcentage de la quantité de poissons prélevés (en kg) lors des sorties au leurre 2010 des guides de pêche de la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=264 sorties).

En termes de pourcentage de poids, le bar commun se distingue très nettement du reste des espèces. **Avec près de 55%, il devance de loin la seconde espèce qu'est le bar moucheté.** Ce dernier présente un pourcentage de 13,4%. Le maigre, la bonite et enfin le lieu jaune oscillent entre 10,7% et 8,2%. Notons que pour le lieu jaune les données sont sans doute sous-estimées. Au regard de la période d'échantillonnage, cela semble relativement cohérent. Néanmoins, la saison de la pêche du lieu se situe plutôt durant les mois de décembre, janvier et février. Ces mois n'ayant pas été couverts durant cette étude, il est évident que le pourcentage de poids alloué à ce poisson est sans doute sous-estimé d'autant plus que ces poissons peuvent atteindre des poids relativement conséquents.

Pour finir, il est intéressant de définir un poids moyen par pêcheur ayant été embarqué à bord de ces bateaux. Ainsi, les deux techniques sont distinguées et les poids moyens par pêcheur pour chaque espèce sont présentés dans les deux graphiques suivant.

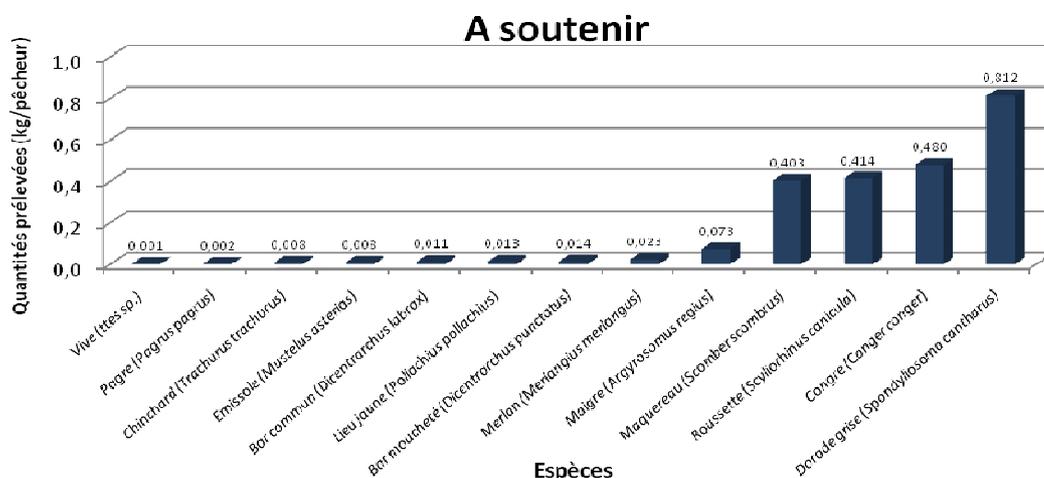


Figure 79: Quantités moyennes en kg/pêcheur lors des sorties à soutenir 2010 des guides de pêche de la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=105 sorties).

Ces poids sont obtenus en divisant le poids total par espèce par le nombre total de pêcheurs emmenés lors des sorties de pêche à soutenir. De cette manière, **il semblerait qu'en moyenne un pêcheur utilisant un guide pour aller pêcher à soutenir prélève 0,812kg de dorade grise**. Le congre arrive en seconde position avec 0,480kg en moyenne par pêcheur. La roussette et le maquereau suivent de près avec une moyenne respective de 0,414kg et 0,403kg. Pour le reste des espèces, les poids moyens par pêcheur descendent en dessous de 0,1kg.

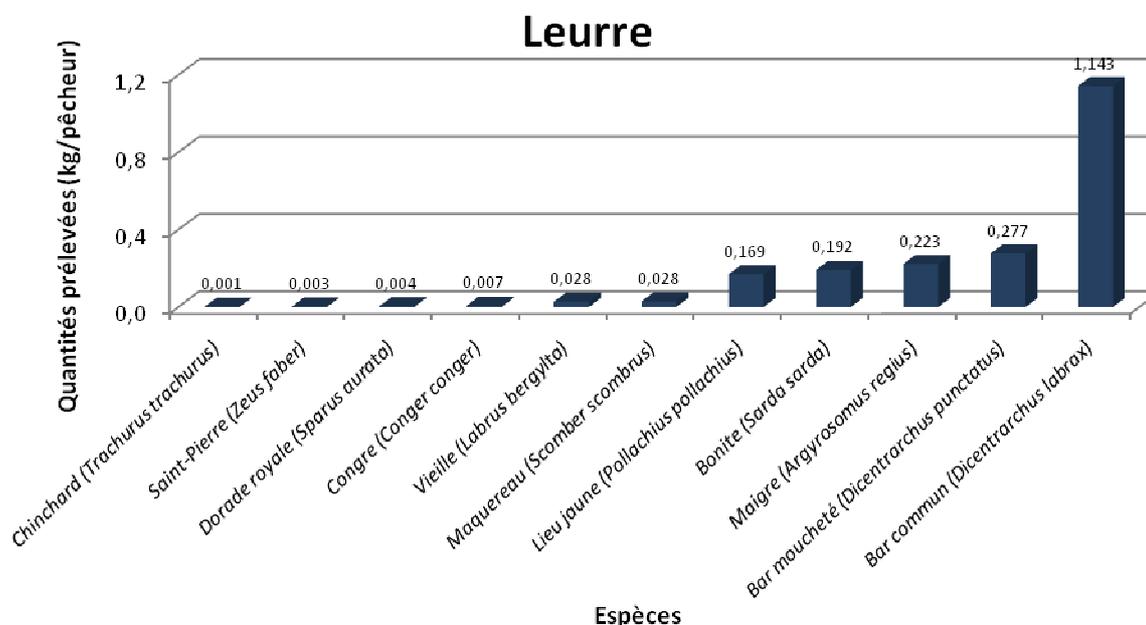


Figure 80: Quantités moyennes en kg/pêcheur lors des sorties à soutenir 2010 des guides de pêche de la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=264 sorties).

Au niveau du leurre, **le bar commun arrive bien évidemment en première position avec un poids moyen par pêcheur de 1,143kg**. Les poids chutent autour des 0,2kg pour le bar moucheté, le maigre, la bonite et le lieu jaune. Pour le reste des espèces, le poids moyen par pêcheur tombe en dessous des 0,1kg.

En conclusion, le bar commun avec 1,143kg/pêcheur au leurre et la dorade grise avec 0,812kg/pêcheur à soutenir sont les deux principales espèces pêchées lors des sorties réalisées par les guides de pêche. Dans l'ensemble, ce sont près de 50,5% des poissons pêchés qui repartent à l'eau dans de bonnes conditions. Les aspects sportifs, pédagogiques et éthiques semblent donc être de mise lors de ces sorties encadrées par des professionnels.

Au travers de cette étude, nous avons essayé d'apporter des éléments d'information et de caractérisation de la pêche de loisir de poissons sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde. Dans le cadre de la mise en place du Parc Naturel Marin, cette étude fut l'occasion de créer une certaine dynamique dans le milieu de la pêche de loisir. Que ce soit auprès de certains pêcheurs, associations, magasins d'articles de pêche et autres guides de pêche, un réseau d'acteurs a été créé. Ce réseau a su répondre présent dès les prémices de la mission d'étude du parc, être réactif lors de l'étude présentée dans ce rapport, et saura à n'en point douter s'investir dans la gestion prochaine du Parc Naturel Marin des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde. Ce travail est donc aussi le fruit de cette collaboration.

Avant de discuter de manière synthétique de l'ensemble des résultats, il convient au préalable de faire un point sur les méthodes et protocoles utilisés durant cette étude. De cette manière, les nuances à apporter à certains résultats n'en seront que plus évidentes.

Dans un premier temps, il est nécessaire de souligner les différents biais pouvant affecter les échantillons obtenus durant cette étude. Au regard des moyens humains mis en œuvre et de la durée de l'étude, ces biais peuvent être de différents ordres. Citons tout d'abord l'aspect géographique. Les choix ayant du être fait, eu égard à la superficie de la zone d'étude, peuvent influencer de différentes manières les échantillons. La diversité constatée des fonds, des berges, du trait de côte ou encore des pratiques, entre l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais entraîne nécessairement des spécificités locales qui peuvent alors influencer les échantillons. Le travail de Cano (2010), portait uniquement sur le port des Minimes à La Rochelle. Il est alors intéressant de constater certaines différences avec les résultats globaux, traduisant ainsi une certaine spécificité des pêcheurs embarqués de ce port. Par conséquent, cet exemple tend à montrer que l'intensité de l'effort d'échantillonnage sur une zone pourrait potentiellement influencer les résultats.

Un second biais peut être induit par la saisonnalité de la pratique vis-à-vis de la période de l'étude. Bien que cette étude ait duré une année, la période couverte notamment par les carnets de captures ne permet pas de tenir compte des sorties hivernales. De prime abord, l'activité hivernale ne semble pas aussi intense. Malgré tout, l'absence de données ne permet pas de conforter cette idée. De plus, ces mois correspondent à une activité semblant être orientée vers les lieux jaunes et les merlans. Là encore, les résultats apportés pour ces deux poissons souffrent sans doute d'un manque de données.

Un autre biais pourrait être directement lié à la méthode d'échantillonnage de terrain. Les pêcheurs allant de nombreuses fois à la pêche ont une probabilité plus élevée de se faire interroger. En d'autres termes, l'échantillonnage pourrait présenter un biais orienté vers les pêcheurs les plus assidus créant ainsi une sur-représentativité de cette catégorie au détriment des pêcheurs moins assidus.

Malgré tout, ces biais ne sont pas propres à l'étude présentée dans ce rapport mais semblent de manière plus générale inhérents aux travaux portant sur cette pratique (Péronnet et al., 2003). Ajoutons à cela que les relevés de terrain restent très avantageux pour différentes raisons. Au-delà des questionnaires, les observations de terrain permettent d'apporter de nombreuses informations sans doute plus qualitatives mais tout aussi essentielles. D'autre part, le fait d'être au contact des pêcheurs permet, dans la plupart des cas, de créer une certaines relations facilitant ainsi les échanges et la rectification de certaines fausses idées sur différents sujets. De plus, cela permet aux pêcheurs une certaine identification concrète pour un Parc Naturel Marin, structure encore plutôt abstraite à l'heure actuelle pour certains acteurs de terrain. Pour finir, ces relevés induisent une réelle connaissance du terrain indéniablement utile pour ce genre d'étude.

Pour ce qui est de la méthode des questionnaires, il semble qu'elle fasse l'unanimité dans les études de caractérisation de la pêche de loisir. Sur ce point là il n'y aurait donc pas de spécificité. Néanmoins, force est de constater qu'il est difficile de produire un outil tel que le questionnaire pouvant satisfaire l'ensemble des acteurs. Bien qu'il soit nécessaire de comparer les différentes techniques sur une base commune, les divergences de pratiques rendent parfois le questionnaire « abstrait » voire inadapté pour certains pêcheurs. Ainsi, il semblerait que les pêcheurs au carrelet ne se soient pas retrouvés dans les questions proposées. Dès lors, le risque est d'obtenir un nombre important de questionnaires ne présentant qu'un nombre limité de réponses ; cette constatation permet à elle seule de soulever la spécificité du carrelet vis-à-vis d'autres techniques et par conséquent la nécessité d'une étude particulière.

Le questionnaire de notre étude a été proposé de différentes manières. L'approche de terrain est relativement intéressante. Le fait de questionner directement le pêcheur permet la bonne compréhension des questions mais surtout d'obtenir le plus grand nombre de pêcheurs. Le dépôt en magasin semble par contre beaucoup moins intéressant du point de vue du nombre de questionnaires distribués. Ces magasins restent cependant de très bons points d'informations et de discussions plus générales avec les pêcheurs. Le dépôt auprès d'associations ou clubs est là aussi mitigé. Bien que leurs représentants soient relativement impliqués et fassent preuve d'engouement, le choix final de répondre ou non au questionnaire reste au libre arbitre de chaque pêcheur en l'occurrence affilié. Au final, l'enquête de terrain reste le meilleur moyen pour obtenir un grand nombre de pêcheurs au regard des deux autres options (Dépôts en magasins ou associations). Ces dernières restent malgré tout de bons moyens d'information et d'implication de la part des acteurs et des usagers.

En ce qui concerne les carnets de captures, de nombreux éléments de réflexion peuvent être apportés. Tout d'abord, cet outil semble être idéal pour suivre l'activité des guides de pêche qui acceptent de le remplir. Les données récoltées au travers de ces carnets, au-delà du travail mené pour cette étude, pourrait s'avérer être dans l'avenir une source précieuse d'informations dans la gestion du Parc Naturel Marin. Pour ce qui est des pêcheurs récréatifs, le constat est plus nuancé. Revenons en premier lieu sur la méthode de distribution. Pour cet outil, les associations et les clubs semblent être les meilleurs relais puisque 61,7% des carnets récupérés l'ont été grâce à ce moyen. Il semblerait que la structure dans laquelle se trouve le pêcheur qui accepte de participer permette un taux de retour plus important. Néanmoins, cela est sans doute à mettre en relation avec le responsable de l'association ou club qui saura ou non rappeler à ses adhérents l'utilité de retourner le carnet. Les dépôts en magasins ont sans doute moins bien fonctionné que les dépôts de questionnaires. Pour finir, les carnets distribués directement sur le terrain ne représentent au final que très peu des retours alors qu'ils furent en grande majorité distribués de cette manière.

Au final, il semblerait que pour l'apport d'informations via les carnets de captures, l'appui des associations ou clubs soit relativement intéressant. Néanmoins, cela peut soulever un problème d'échantillonnage. En effet, il est légitime de se demander, au vu de la faible représentativité de pêcheurs affiliés (13% dans notre échantillon global), si ces structures sont représentatives de l'ensemble de la population de pêcheurs récréatifs. D'autre part, la déclaration volontaire via ces carnets de captures peut soulever un second problème d'échantillonnage. De manière générale, l'échantillon de carnets est composé à 76,5% de résidents annuels, laissant donc penser au vu des résultats que les données seront tirées vers le haut. Malgré cela, force est de constater que, dans l'ensemble, les résultats obtenus via ces carnets sont plutôt proches d'une moyenne globale que d'une moyenne de résidents annuels. Cette constatation quelque peu empirique soulève néanmoins un point très intéressant. Quel

profil de pêcheurs est susceptible d'accepter de remplir un carnet de captures ? Nous avons vu que les « touristes » semblent très difficiles à mobiliser de par une pratique occasionnelle, des prélèvements jugés faibles et de manière globale d'une pratique non représentative selon eux. A l'inverse, l'échantillon présenté ici et les discussions de terrain laissent très clairement supposer qu'un pêcheur aguerrri, réalisant de nombreuses sorties et qui plus est prélevant en quantité n'est pas non plus attiré par ce type d'outil. Il est donc légitime de s'interroger sur la représentativité d'une déclaration volontaire de la part de pêcheurs dans l'optique d'une quantification des prélèvements. Cet outil intéresserait finalement plus les pêcheurs préalablement sensibilisés aux éventuels problèmes de la ressource halieutique, qu'un ensemble de pêcheurs représentatifs de la population de pratiquants. Malgré tout, ce carnet reste à l'heure actuelle l'outil le plus précis pour suivre la pratique des pêcheurs de loisir.

Pour conclure sur l'aspect méthodologique, deux points doivent être soulignés. Différentes approches peuvent être mises en place pour caractériser l'activité de la pêche de loisir. Nous avons ici fait le choix de retenir une entrée principale qui est le type de résidence, en l'occurrence le profil. Néanmoins, et en complément de cette approche, Audren (2010) a réalisé un travail sur le port des Minimes à La Rochelle présentant une entrée principale différente. Pour cette étude, ne concernant que la pêche embarquée, le type de bateaux a été retenu comme base de comparaison. La longueur, la distinction entre voiliers et bateaux à moteur et le cas échéant la motorisation ont été prises en compte. Bien que les données ne soient sans doute pas assez étoffées pour tirer des conclusions, cette approche semble aussi très intéressante et pourrait venir en complément des informations présentées dans ce rapport. Le second point concerne la population de pêcheurs. Malgré les données fournies par BVA-Iframer, il serait sans doute nécessaire de mener une étude complémentaire sur la répartition de la population de pêcheurs de la zone du Parc Naturel Marin au sein des trois profils mis en avant dans cette étude. Ce complément d'information pourrait permettre, in fine, de définir les quantités théoriques de poissons prélevés sur la zone.

Revenons à présent sur les données géographiques présentées dans ce rapport. De manière globale il existe un grand contraste entre l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais. Si ces derniers présentent une grande diversité en termes de pratiques, l'estuaire semble quant-à lui orienté vers les carrelets. Des environs de Talmont-sur-Gironde au bec d'Ambès pour la partie nord puis du bec d'Ambès au Verdon-sur-Mer dans sur la berge sud, les carrelets sont très présents. Malgré un manque d'observations embarquées sur cette partie, très peu d'autres techniques ont pu être observées. Seul le surfcasting a fait l'objet de quelques observations supplémentaires. A l'inverse, dans les Pertuis charentais, la diversité des techniques est sans commune mesure. Ajoutons à cela qu'au-delà des usages spécifiques aux deux zones, la présence de pêcheurs semble plus forte dans les Pertuis que sur l'estuaire, traduisant peut être ainsi une intensité de la pratique moindre dans ce dernier.

Les Pertuis charentais présenteraient donc une activité diversifiée et relativement intense au regard de l'estuaire. En ce qui concerne la pêche du bord, la côte continentale présente de grandes variations d'une zone à l'autre. Des plages sableuses de Meschers-sur-Gironde à la plage des conches à Longeville-sur-Mer, le surfcasting est principalement pratiqué. Cependant, les carrelets jalonnent aussi cette côte, notamment au niveau de la Charente et d'Angoulins. Plus au nord, en direction des Sables d'Olonne, les techniques se diversifient. L'île d'Oléron et l'île de Ré semblent elles aussi présenter un panel de techniques plus large, notamment grâce à la chasse sous-marine et à la pêche au leurre. Le contraste est donc assez évident entre les activités insulaires et l'activité comprise entre la Seudre et la baie de l'Aiguillon.

Au niveau de la pêche embarquée, quelques grandes zones semblent se démarquer. A la sortie de l'estuaire, le banc du *Gros Terrier* et le plateau de Cordouan semblent être les

principales zones. Dans la partie nord de la zone d'étude, aux environs de port Bourgenay et des Sables d'Olonne, les seules zones référencées sont relativement près de la côte ce qui tranche quelque peu avec le reste de la zone. Pour finir, au niveau des deux îles, le Pertuis d'Antioche présente de nombreuses zones ainsi que la partie Ouest Oléronaise. Dans l'ensemble, les principales zones de pêche se situent aux pointes ouest des îles. Au final, que ce soit du bord ou en bateau, il semblerait que les zones vaseuses, soumises à une turbidité importante présentent une activité moindre, à l'exception des carrelets. Notons que les quelques zones de pêche embarquée situées dans des zones plutôt sableuses voire vaseuses, correspondent bien souvent à la présence de parcs ostréicoles ou de zones mytilicoles. Citons par exemple les zones de pêche situées sur la réserve de Moëze-Oléron. A l'image de la comparaison entre les Pertuis et l'estuaire de la Gironde, il faut noter que l'intensité de la pratique semble être plus importante sur les îles que sur la côte continentale, et ce aussi bien du bord qu'en bateau. Ces deux îles pourraient donc être considérées comme des « *hotspots* » de la pêche de loisir de poissons au sein des Pertuis charentais. La précédente étude (Vaslet, 2009), au regard de la nouvelle nous avait déjà permis d'affirmer cela tout du moins sur Oléron.

Au regard du contexte actuel, il semble intéressant de faire un point concernant la réserve de Moëze-Oléron. Cette Réserve a été créée en mars 1993 (Décret du 27 mars 1993 portant création de la réserve naturelle de Moëze-Oléron (Charente-Maritime), JORF n°74 du 28 mars 1993 page 5281). Dès lors, la pêche de loisir était interdite sur la zone. Néanmoins, une certaine tolérance était, semble-t-il, appliquée à la pêche embarquée jusqu'au 30 Juillet 2010, date de la signature d'un arrêté renforçant la réglementation sur l'accès à la réserve naturelle. Si dans le décret de 1993, seule la pêche à pied était explicitement citée, ce nouvel arrêté indique très clairement que « *la pêche maritime de loisirs* » est interdite. Il faut noter que cette zone regroupe des pêcheurs provenant, au minimum, de Royan à Boyardville. Il est évident que les pêcheurs des ports, mouillages, ou encore mises à l'eau de la Seudre, de Saint-Trojan-les-Bains, de Bourcefranc-le-Chapus, du Château d'Oléron, ou encore de la Perrotine sont eux aussi présents sur la zone de réserve. Ainsi, son caractère attractif n'est plus à démontrer. La levée de boucliers semble donc en cohérence avec le souhait de vouloir faire perdurer cette activité sur cette zone. Ajoutons à cela un sentiment d'injustice retranscrit par de nombreux pêcheurs. Ces derniers ne semblent pas comprendre l'interdiction de leur activité tandis que l'activité de pêche professionnelle (embarquée) perdure. Le sujet n'est pas ici d'indiquer si cette interdiction est justifiée ou non, mais simplement de rappeler qu'il s'agit effectivement d'une zone importante de pêche de loisir embarquée. D'autre part, eu égard à l'attrait de cette zone, mais aussi à la faible présence de zones de pêche autour de cette réserve, il peut être intéressant de se demander quelles seront les conséquences économiques d'une telle mesure sur les différents secteurs d'activités concernés. Dans tous les cas, il est évident que dans le contexte de la mise en place d'un Parc Naturel Marin, cela ne facilite en rien la participation de certains acteurs. En effet, force est de constater qu'un amalgame est fait entre cette réserve et le Parc Naturel Marin, certains propos allant jusqu'à préciser qu'à l'image de la réserve, le Parc interdirait la pêche de loisir sur l'ensemble de son emprise géographique. De l'information réelle aux « radios-pontons » il n'y a parfois qu'un pas.

Au niveau de la population de pêcheurs, de nombreux éléments d'information permettent de caractériser les pratiquants. Dans un premier temps, il convient de revenir sur les données issues de l'échantillon BVA/Ifremer (Tab.1). Ces chiffres sont issus d'un échantillon construit pour une réflexion à l'échelle nationale. Ainsi, l'extraction d'informations concernant uniquement 3 départements entraîne inévitablement une diminution de la représentativité pouvant conduire à une réelle approximation des chiffres. Il semble donc nécessaire de prendre ces chiffres avec tout le recul nécessaire. De plus, la caractérisation des résidents « secondaires » ne pouvant être réalisée, ces informations ne peuvent pas être retenues pour une extrapolation des données issues de ce rapport. Malgré tout, ces données ont le mérite de nous donner un ordre de grandeur du nombre de pratiquants de la pêche de loisir du poisson sur l'ensemble de ces 3 départements. Dans les grandes lignes, il semblerait donc qu'en Charente-Maritime et en Vendée, la population de pêcheurs soit principalement composée de pêcheurs ne résidant pas de manière annuelle dans les départements. En d'autres termes, les « Touristes » ou les « Secondaires » seraient majoritaires sur ces deux départements. L'inverse est constaté en Gironde. L'échantillon global de pêcheurs interrogés via les questionnaires présente quant-à lui une majorité de résidents « annuels ». Nous retrouvons sans doute là un des biais précédemment décrit et a priori issu d'une présence plus soutenue de ces résidents. Néanmoins, la classification par profil permet, dans ce type d'échantillonnage, d'éviter l'écueil consistant à moyenniser l'ensemble des pêcheurs interrogés pour conclure sur des quantités prélevées.

Dans l'ensemble, il apparaît que cette population est relativement âgée (Fig.2) et presque exclusivement masculine, et principalement composée de retraités (Fig.3). Ce constat est évident pour les résidents « annuels » et « secondaires » tandis qu'il est plus nuancé pour les « touristes ». De plus, le nombre d'années de pratique est relativement élevé avec 19 ans en moyenne. Ainsi, pour les résidents « annuels » il serait possible de penser que cette activité soit pratiquée depuis de nombreuses années par des retraités. Néanmoins, les classes d'âge précédentes ne sont que très peu représentées ce qui pourrait laisser supposer une certaine désaffection de cette activité dans les générations suivantes. Pour les résidents « secondaires » le constat doit être plus nuancé car l'acquisition d'une résidence secondaire peut être un facteur influençant les classes d'âges rencontrées. A l'inverse, pour les « touristes » bien que 30% aient plus de 60 ans, il semblerait que de plus jeunes classes d'âge soient représentées. Ainsi, il serait possible de dire que cette population correspond à un certain nombre de vacanciers exerçant une activité professionnelle (Fig. 3) et pratiquant donc occasionnellement cette activité lors de leurs congés. Au final, il serait possible de penser, notamment pour l'île d'Oléron, qu'il y ait une évolution du statut en fonction de l'âge. De cette manière, les pêcheurs commenceraient l'activité en tant que « touristes » puis en vieillissant deviendraient résidents « secondaires » puis à la retraite s'installeraient de manière constante sur la zone, devenant ainsi résidents « annuels ». La pêche de loisir, et notamment celle du poisson, permettrait donc d'attirer puis d'installer une nouvelle population développant ainsi l'aspect économique de cette activité.

Ces premiers résultats peuvent laisser penser que ces pratiquants auront dans l'ensemble du temps à consacrer à cette activité. La Figure 5 nous permet de confirmer ceci puisque les moyennes du nombre de sorties à l'année sont relativement importantes. En effet, du profil « touriste » au profil « annuels » les résultats oscillent entre 13,8 et 33,6 sorties à l'année. Si pour les résidents « annuels » ou « secondaires » cela peut sembler cohérent, ces chiffres semblent relativement élevés pour les « touristes ». Malgré tout, les écarts-types importants démontrent de grandes variations au sein des échantillons.

En termes de périodes d'activité, la saison principale semble s'étaler de manière relativement stable d'avril à septembre, avec une intensification constante des sorties jusqu'au mois d'août (Fig. 11). Plus précisément, les résidents « annuels » seront présents tout au long

de l'année, aussi bien du bord qu'en bateau, puisque les mois d'hiver présentent un taux de pêcheurs pratiquant de 20% environ et de 80% pour les mois d'été (Fig. 24). Pour les résidents « secondaires » le constat est sensiblement le même bien que le taux de 80% de pêcheurs pratiquant sur le mois ne soit atteint que sur le mois d'août (Fig. 30). Enfin, les « touristes » sont quasiment absents des mois d'hiver mais atteignent tout de même 80% sur le mois d'août (Fig. 36). Au vu des ces différents résultats, il est donc évident que ce soit par la présence constante des « annuels » voire des « secondaires » et l'arrivée massive dès le mois d'avril de « touristes » que la saison soit relativement bien marquée entre avril et septembre. Il est cependant intéressant de noter un certain « turnover » des « secondaires » et « touristes » étant donné que seul le mois d'août présente un taux de présence de 80%, les autres mois ne dépassant pas 60%.

Au niveau des techniques de pêche utilisées par la population de pêcheurs, le leurre en bateau semble se distinguer devant la pêche à soutenir et la traine. Il convient cependant de préciser que nombreux sont les pêcheurs utilisant des « mitrailleurs », assimilés dans cette étude au leurre. Précisons que la « mitrailleuse » est une ligne présentant environ 5 petites plumes additionnées de filaments brillants et bien évidemment d'un hameçon. Le tout est lesté par une cuillère¹² faisant office de plomb. Pour les pêcheurs du bord, le surfcasting semble être le plus utilisé (Fig. 9). Que ce soit pour les « annuels », les « secondaires » ou les « touristes », le constat est sensiblement le même. Néanmoins, pour le profil « touristes » du bord, la catégorie « autres » augmente nettement pour atteindre les 20%. Ces pêcheurs utiliseraient donc une ou des techniques autres que celles présentées dans ce rapport. Il s'agit là bien souvent, et comme nous l'avons déjà précisé, de pêches au bouchon ou au carrelet mobile.

En ce qui concerne les espèces pêchées par cette population, une certaine diversité peut être constatée. De par l'ensemble des techniques utilisées mais aussi grâce à la diversité des milieux rencontrés dans l'estuaire de la Gironde ainsi que dans les Pertuis charentais, carpes, sandres, balistes, bonites, ou encore maigres pourront être pêchés (Fig. 6). Au total ce sont 47 noms de poissons qui ont été cités sans distinction d'espèces. De manière globale, les bars, le maigre, la sole, la dorade grise et le congre sont les principaux poissons ciblés par les pêcheurs de loisir sur la zone. Malgré tout, il semble qu'il faille distinguer les pêcheurs du bord des pêcheurs embarqués. Ainsi, si les bars sont ciblés par les deux pratiques, la sole et l'anguille semblent plus spécifiques du bord, tandis que le maquereau et la dorade grise soient plus ciblés par les pêcheurs embarqués (Fig. 7 et 8). En considérant les profils, les résidents « annuels » semblent ciblés de plus nombreuses espèces que les résidents « secondaires » et les « touristes ». Il semble donc y avoir une diminution d'espèces ciblées, principalement pour les pêcheurs embarqués, des « annuels » aux « touristes » (Fig. 26, 32 et 38). Il semble cohérent de penser qu'il y a là un lien avec la saisonnalité de la pratique, les « annuels » pratiquant globalement sur l'ensemble de l'année. Notons que dans tous les cas, le bar commun est le plus souvent cité. Les paragraphes suivants traitent des résultats concernant cette espèce.

Le **bar commun** (*Dicentrarchus labrax*) est donc la principale espèce ciblée par les pêcheurs de loisir, que ce soit du bord ou en bateau. Force est de constater dans un premier temps que les captures semblent plus nombreuses en bateau que du bord. De manière assez logique, cette évidence se retrouvera tout au long des résultats pour cette espèce. Du point de vue des prélèvements, constatons tout d'abord qu'il n'y pas de différence entre les poids déclarés et les poids calculés pour chacun des profils (Fig. 16). A ce niveau d'analyse, les déclarations de poids émises par les pêcheurs ne seraient donc pas à remettre en cause puisque

¹² Cuillère : Morceau de plomb présentant des reflets et armé d'un hameçon triple.

cohérentes avec le reste des questions utilisées pour le poids calculé. Pour cette espèce, les résidents « annuels » semblent se démarquer et prélèveraient ainsi plus que les résidents « secondaires », eux-mêmes plus que les « touristes ». Il convient néanmoins de rappeler que les écarts-types sont relativement importants, ce qui traduit une certaines hétérogénéités des prélèvements malgré le classement par profil. Le classement en sous-profil permet de mieux visualiser cette hétérogénéité. Les différences significatives entre chaque niveau d'expertise pour chaque pratique (Fig. 29, 35 et 41) permettent de surligner cette diversité de prélèvements. En tenant compte de ces sous-profils d'expertise, il est important de noter qu'il n'y aurait toujours pas de différence significative entre les poids déclarés et les poids calculés. Que ce soit donc de manière globale au niveau des profils de résidence ou plus finement via les niveaux d'expertise, il semblerait que les poids déclarés soit cohérents avec les réponses utilisées pour le poids calculé. Cela laisserait donc penser que les pêcheurs sont relativement honnêtes et/ou réalistes dans leurs déclarations.

Du point de vue des techniques, il semble que ce poisson puisse être capturé par toutes les méthodes de pêche considérées. Les informations présentes dans ce rapport nous permettent simplement d'indiquer que les prélèvements seraient moindre pour la pêche à soutenir et le carrelet, ces techniques prélevant principalement d'autres espèces. Le leurre serait la technique prélevant la quantité la plus élevée de bars communs en moyenne par sortie embarquée. Bien que le résultat présenté en Figure 62 et indiquant une moyenne par sortie embarquée de 3,766kg soit le fruit d'un retour de carnets insuffisant, cette technique semble extrêmement bien adaptée pour la pêche du bar, en comparaison des autres. Bien que ce poisson soit très souvent cités ou capturés par les pêcheurs dans l'ensemble des techniques, il semble que toutes n'aient pas la possibilité de capturer des poissons de taille correcte. Ainsi, sur l'ensemble des techniques, ce serait 50% des bars communs capturés qui retourneraient à l'eau voire 66% (Fig. 12). Cela pourrait expliquer les différences notables entre le pourcentage de citations dans les espèces ciblées ou capturées et le prélèvement réel pour chaque technique. Une des principales raisons de ce taux a priori important de remise à l'eau reste sans doute la taille légale de capture du bar commun (36cm en Atlantique). Le prélèvement « raisonné » induisant une certaine cohérence avec la notion de « table familiale » ne peut être ignoré mais n'explique sans doute pas ce taux de remise à l'eau, l'aspect sportif de la pêche n'étant sans doute pas encore au cœur de la pensée du plus grand nombre.

Notons cependant que pour le bord, 91% des pêcheurs ont déclaré n'avoir jamais prélevé plus de 5 bars communs sur une sortie tandis que pour les pêcheurs embarqués sont environ 72% (Fig. 14). Suivant le nombre de poissons par sortie pouvant être jugé cohérent avec la notion de « table familiale », il semblerait que les prélèvements parfois « abusifs », au regard de cette cohérence, ne soient réalisés que par un faible pourcentage de pêcheurs puisqu'il s'agit ici de la sortie présentant le plus de prélèvements sur 2009 ou 2010. Ainsi, d'après ce résultat, l'éventuelle mise en place de quotas en l'occurrence journaliers ne pénaliserait qu'un faible pourcentage de pêcheurs peu scrupuleux. Néanmoins, cette notion soulève de nombreuses questions, notamment du point de vue de l'équité entre les différents profils. L'accès à un prélèvement plus important serait donné aux pêcheurs pratiquant le plus souvent. Ainsi les « touristes » seraient a priori défavorisés au regard des « annuels ». Ajoutons à cela une « réussite » aléatoire d'une sortie à l'autre et cela conduit encore une fois à la défaveur du pêcheur n'ayant pas la possibilité de sortir souvent. Ce ne sont ici que des constats émanant de discussions diverses mais sans doute évoquées dans le cadre plus général de la mise en place de la « charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable ».

Comme nous l'avons vu précédemment, la taille limite de capture du bar commun est sans doute une des principales raisons de sa remise à l'eau. Ainsi, il semblerait que 85% des

pêcheurs de loisir respectent cette maille (Fig. 15). Pour 15%, il semblerait même que ce soit la maille biologique (42cm) qui soit appliquée. Par opposition, 15% des pêcheurs ont déclaré ouvertement ne pas respecter la taille légale et ce, principalement pour les pêcheurs du bord. Ce chiffre de 15% est donc un minimum, puisqu'il est raisonnable de penser qu'une partie des pêcheurs interrogés n'ait pas souhaité divulguer cette information. Il semble que ce non respect soit explicable de plusieurs manières. Pour une partie des pêcheurs, l'ignorance de la réglementation est évidente. Pour une autre partie, les difficultés d'accès à des poissons maillés sont aussi en cause. Certains pêcheurs estiment que lorsqu'un poisson est condamné car mal piqué, il est inutile de le remettre à l'eau. Enfin, force est de constater que pour certains, un poisson capturé est un poisson conservé, sans autre explication que cela. Dans le détail des profils, les résidents « secondaires » seraient ceux qui respectent le plus cette réglementation, ou peut être ceux qui la connaissent le mieux ou encore ceux qui avouent le moins ne pas la respecter (Fig. 33). En effet, il est difficile de commenter ce résultat étant donné le manque de cohérence avec le reste des échantillons. Les résidents « annuels » tiendraient une position intermédiaire dans ce non-respect (Fig. 27). Enfin, de manière plus évidente peut-être, les « touristes » seraient les pêcheurs les moins respectueux (Fig. 39). Il est possible de penser que ce dernier profil peut compiler un ensemble de facteurs conduisant à ce résultat. En effet, comme nous l'avons vu tout au long de ce rapport, la catégorie de techniques « autres » est plus représentée pour ce profil, ce qui peut entraîner une première sélection des poissons capturés. De plus, les zones de pêche, pouvant en grande partie être assimilées à la « pêche portuaire » dans ce rapport, sont bien souvent des zones présentant une forte présence de juvéniles. Enfin, ce profil regroupant l'ensemble des « vacanciers », il est probable que cette pratique ne soit qu'un passe-temps comme un autre, réalisé sans connaissance particulière et par conséquent sans connaissance de la réglementation. Ces 3 facteurs réunis peuvent expliquer que ce profil soit le moins respectueux de la maille du bar commun.

Pour finir, ajoutons que malgré les quelques points négatifs concernant la pêche de loisir du bar commun, 89,2% des pêcheurs interrogés sont favorables à la fermeture de la pêche de ce poisson durant sa période de reproduction, aussi bien pour les professionnels que pour les récréatifs (Fig. 10). Il est évident que les pêcheurs de loisir sont peu nombreux à pratiquer la pêche durant cette période hivernale. Au-delà des pêcheurs répondant positivement car n'ayant pas d'activité durant cette période et par conséquent pas d'intérêt particulier, il semble y avoir une réelle prise de conscience de la part de ces pêcheurs qui trouvent relativement logique de laisser le poisson se reproduire. De plus, il semble y avoir une réelle inquiétude pour cette ressource de la part des pêcheurs de loisir. En effet, nombreux sont les pêcheurs indiquant que les prises se font de plus en plus rares, et que les beaux poissons deviennent difficiles à trouver. L'exemple va même jusqu'aux « chasses » matérialisées par les « piqués » d'oiseaux qui seraient là aussi plus rares. Néanmoins, l'Ifremer estime que ce stock n'est « pas en mauvais état » (Ifremer, 2009). L'Ifremer précise aussi qu'il est cependant nécessaire de mieux cerner les prélèvements de la pêche de loisir. En effet, il semblerait que la gestion en place à l'heure actuelle ne permette pas de répondre de manière efficace à une éventuelle baisse subite du recrutement. L'heure est donc à l'approfondissement des connaissances, notamment sur les prélèvements de la pêche de loisir, pour permettre la mise en place d'une gestion cohérente pour l'ensemble des acteurs tant que cela est encore possible.

En ce qui concerne le **maigre** (*Argyrosomus regius*), il semblerait que là aussi ce poisson soit une cible privilégiée des pêcheurs de loisir de la région. Outre l'aspect culinaire, l'espoir de pouvoir capturer des spécimens pouvant attendre plus d'une quarantaine de kilogrammes semble un enjeu réel. Du point de vue des prélèvements, il ne semble pas, là encore, y avoir de différence significative entre les poids déclarés et les poids calculés (Fig. 21). Au niveau

d'analyse des profils, les déclarations de prélèvements semblent donc cohérentes avec les questions utilisées pour le poids calculé. Il est par contre intéressant de noter qu'il n'y aurait pas de différence notable entre les prélèvements embarqués par les différents profils de résidence. Ainsi, la discrimination entre profils pour les pêcheurs embarqués ne serait pas nécessaire. Les écarts-types important peuvent sans doute expliquer en partie ce constat. D'autre part, il semblerait que l'ensemble des pêcheurs de loisir commencent à capturer des maigres aux environs du mois de juin et ce jusqu'au mois de septembre, sauf exceptions plus au large, notamment sur épave. Ainsi, la présence du maigre coïnciderait avec la présence de l'ensemble des profils de résidence. Cependant, il semble y avoir des différences significatives pour les pêcheurs du bord. Dès lors, la seule explication pouvant être supposée réside dans le niveau de connaissance des spots de pêche et des techniques à utiliser pour en capturer.

De manière plus précise, l'apport des niveaux d'expertise nous permet de constater de nouveaux éléments de réflexion. Ainsi, des différences significatives sont systématiquement constatées entre les différents niveaux d'expertise, aussi bien du bord qu'en bateau (Fig. 29, 35 et 41). Encore un fois, la prise en compte de ces sous-profils nous permet de montrer la diversité de prélèvement au sein d'un même profil de résidence. Du point de vue des poids déclarés et poids calculés, deux différences peuvent être constatées. Elles concernent les prélèvements du sous-profil « expert » embarqué pour les « annuels » (Fig. 29) et « expert » du bord pour les « secondaires » (Fig. 35). Les « touristes » ne présentent pas assez de données pour pouvoir discuter de ce même niveau d'expertise. Nous voyons donc que si dans l'ensemble l'apport des poids calculés ne serait pas nécessaire, cette notion soulève néanmoins certaines incohérences pour les sous-profils « experts ». Dans ce cas, comment expliquer la cohérence des autres sous-profils tandis que ce niveau d'expertise, représentant en théorie les pêcheurs ayant les capacités de prélever le plus de poissons, démontre au contraire une différence entre les deux types de poids. Les variations importantes de poids que peut présenter ce poisson pourraient expliquer en partie ces différences. En effet, via le poids calculé, il est demandé pour l'un des facteurs de donner un poids moyen de maigre. Or, cela pourrait être plus difficile pour ce poisson et pour un sous-profil en capturant en théorie plus que les autres. D'un autre côté, les limites du déclaratif sont peut être atteintes, ces différences indiquant éventuellement une sous-évaluation volontaire de la part de ces pêcheurs pour cette espèce.

Du point de vue des techniques, le maigre ne semble pas être aussi ciblé que le bar commun. En effet, il semble très peu cité par les chasseurs sous-marins (Fig. 45). Au niveau des résultats de carnets de captures, le maigre n'apparaît plus (Fig. 46). Au regard de cet échantillon, le maigre ne serait donc que très peu ciblé par cette technique. Néanmoins, certaines discussions ont démontré que de très beaux spécimens ont été fléchés durant cette étude. L'incorporation de cet élément dans notre échantillon aurait sans doute augmenté très nettement les prélèvements de maigre via cette technique. Pour les carrelets, il semblerait que ce poisson soit parfois capturés (Fig. 68), mais n'apparaît plus sur les prélèvements de l'année 2009 (Fig. 69). Par conséquent, le carrelet n'impacterait que d'une manière très limitée ce poisson. Enfin, la catégorie « autre » et plus particulièrement les activités dites « portuaires » ne semblent pour le moins pas adaptées à la pêche de ce poisson. Pour le reste des techniques, il semble que le maigre apparaisse de manière plus marquée. Pour la pêche du bord, le surfcasting apparaît comme la technique ciblant le plus ce poisson (Fig. 53). Néanmoins, il semblerait que les sorties où du maigre soit finalement prélevée restent relativement rares (Fig. 54). Il apparaît, pour la pêche embarquée, que le leurre et la pêche à soutenir soient des techniques prélevant du maigre (Fig. 61 et 64). Au final, le leurre resterait cependant la technique prélevant les quantités par sortie les plus élevées avec 0,546kg en moyenne (Fig.

62). Le filet et la palangre ne présentant pas de données précises, il semble délicat de les situer au regard des autres techniques.

En ce qui concerne les meilleures sorties, il semblerait que 94% des pêcheurs du bord n'aient jamais ramené plus de 5 maigres, tandis qu'en bateau ce soit près de 84% des pêcheurs (Fig. 19). A l'image du bar commun, la mise en place d'un quota journalier ne pénaliserait donc qu'un faible pourcentage de pêcheurs. Néanmoins, les questionnements précédemment défini pour le bar restent valables pour le maigre.

Au niveau des tailles de prélèvement, il est possible de noter que la quasi-totalité des pêcheurs déclarent potentiellement prélever avant la taille de 80 – 90cm (Fig. 20). Etant donné qu'il n'y pas de taille légale de capture pour le maigre, la seule taille pouvant être retenue dans le cas de ce poisson est la maille biologique, se situant autour de 80 - 90cm (Sourget & Biais, 2009). Encore une fois, les pêcheurs du bord seraient plus nombreux à prélever à partir de tailles relativement faibles, au regard des tailles que peuvent atteindre ces poissons, tandis que les pêcheurs embarqués sélectionneraient a priori des poissons légèrement plus grands. Le problème de l'accès à la ressource semble donc encore une fois se poser. Les observations de terrain permettent de confirmer ce constat. Il est évident que les pêcheurs du bord, notamment en surfcasting, ne touchent que très rarement des spécimens de taille correcte. Les pêcheurs embarqués semblent avoir la chance de pouvoir encore accéder à des poissons de tailles plus imposantes, ceci expliquant peut être ces résultats. Que ce soit pour les résidents « annuels » (Fig. 28), les résidents « secondaires » (Fig. 34) ou encore les « touristes » (Fig. 40), le constat est sensiblement le même. Un pourcentage plus élevé de pêcheurs est constaté à 40cm, sans doute une certaine habitude de la dernière maille légale de capture du maigre (45cm). Malgré cela, que peut-on penser du prélèvement de maigres d'une vingtaine de centimètres alors, qu'effectivement, il n'y a plus de maille réglementaire ? Rappelons encore une fois que ce poisson peut atteindre des tailles allant bien au-delà du mètre et qu'il ne se reproduit qu'aux environs de 80 – 90cm pour la femelle (Sourget & Biais, 2009).

La présence du maigre dans l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais représente, tant d'un point de vue de la pratique de la pêche de loisir que d'un point de vue patrimonial, quelque chose d'essentiel nécessitant une attention toute particulière dans la future gestion de cet espace. Les débarquements effectués en criée par les professionnels laissent sous-entendre que le stock se porterait bien. Néanmoins, il convient de préciser à nouveau que 87% des débarquements (en poids) sont constitués de juvéniles (Sourget & Biais, 2009). Les géniteurs ne seraient donc que très faiblement représentés dans les pêches. Il semblerait donc qu'une grande majorité des poissons soit prélevée avant d'atteindre le stade de maturité sexuelle. Par conséquent, si la pêche de loisir, au vu des précédents résultats, prélève elle aussi une grande majorité de juvéniles, il semble légitime dans ces conditions d'émettre quelques inquiétudes quant-au devenir de ce poisson.

Ce rapport apporte aussi quelques informations complémentaires sur diverses espèces de poissons. Revenons dans un premier temps sur la pêche de la **dorade grise** (*Spondyliosoma cantharus*). De manière assez évidente, ce poisson est principalement pêché par les pêcheurs embarqués (Fig. 22). Les tests statistiques nous permettent de démontrer l'absence d'une différence significative entre les profils de résidence, que ce soit du bord ou en bateau. L'apport des informations par techniques nous permet de constater que la pêche à soutenir est la principale technique capturant et prélevant des dorades grises (Fig. 64). Il est intéressant de constater que cette technique est utilisée par les 3 profils (Fig. 25, 31 et 37). Cependant, ce sont les résidents « secondaires » qui déclarent utiliser le plus cette technique. Ceci n'est pas incohérent avec la moyenne plus élevée de prélèvements de dorades grises retrouvée chez les résidents « secondaires » (Fig. 22). Des observations de terrain laissent penser que les

prélèvements de dorades peuvent parfois être très forts. Malgré tout, la spécificité de sa pêche, via l'utilisation quasi unique de la pêche à soutenir, explique sans doute les moyennes finales.

Pour ce qui est de la **sole** (*Solea solea*), les prélèvements semblent relativement moindres mais surtout principalement effectués du bord (Fig. 23). En effet, les prélèvements de soles effectués en bateaux sont quasi exclusivement réalisés par des pêcheurs « annuels » et pour un poids final du même ordre que des pêcheurs « secondaires » du bord. Les faibles prélèvements effectués en bateau pourraient être attribués à la technique du filet. Quelques chasseurs sous-marins en prélèveraient mais les quantités finales à l'année et par pêcheurs ne semblent pas expliquer la moyenne globale des pêcheurs embarqués (Fig. 48). Pour ce qui est de la pêche du bord, rappelons dans un premier temps qu'il y a bien une différence significative entre les différents profils de résidence. La sole serait ciblée par les pêcheurs de loisir sur les mois de septembre et d'octobre. Les résidents « annuels » semblent alors plus présents que les résidents « secondaires », eux-mêmes plus que les « touristes ». Ainsi, une relation entre présence et quantités pêchées pourrait être mise en avant. Au niveau des techniques, bien que le surfcasting soit une technique souvent utilisée pour la pêche de la sole (Fig. 56), le carrelet semble se distinguer avec une moyenne finale à l'année et par pêcheur de 1,64kg (Fig. 69). De manière assez globale, les prélèvements de soles par les pêcheurs de loisir ne semblent pas extrêmement élevés. Malgré tout, la sole fait l'objet depuis 2006 d'un plan de gestion particulier (Fossecave, 2009). Les stocks semblent donc à surveiller avec la plus grande attention. L'impact de la pêche de loisir, aussi faible soit-il, doit donc être, lui aussi, pris en compte dans le cadre de ce plan.

Pour finir sur les espèces remarquables, quatre autres poissons peuvent être cités. Le **mulet** est un poisson qui semble pêché grâce à 3 principales techniques. De manière assez évidente, il serait en premier lieu pêché par les carrelets, dont ce serait l'espèce principalement pêchée (Fig. 69). Le surfcasting et la chasse sous-marine prélèveraient aussi du mulet mais dans des proportions finales moins importantes (fig. 48 et 56). Pour ce qui est de la chasse sous-marine rappelons que l'espèce principalement pêchée serait la **vieille** (Fig. 48). Le **maquereau**, au travers de ces résultats, n'apparaît de manière notable que pour la pêche à soutenir (Fig. 65). Néanmoins, les observations de terrain laissent supposer que ces résultats soient quelque peu en dessous de la réalité. Ce poisson semble faire l'objet d'une pêche soutenue au leurre, et notamment à la « mitrailleuse », ce qui ne semble pas traduit dans les résultats présentés dans cette étude. Enfin, l'**anguille** fait aussi partie des espèces remarquables notamment pour le carrelet (Fig. 69). Elle fait aussi l'objet d'une prédation particulière plus amont dans l'estuaire de la Gironde via les « tamis civelle », les nasses ou encore les lignes de fond. Néanmoins, aucun relevé spécifique n'a été réalisé durant cette étude pour cette espèce, notamment au dessus du Bec d'Ambès. Dans le cadre du Parc Naturel Marin, une attention toute particulière devra être apportée à l'anguille dont l'état est jugé alarmant au niveau européen (PLAGEPOMI, 2008).

Comme nous l'avons vu dans cette étude, des activités plus spécifiques gravitent autour de la pêche de loisir. Ainsi, des compétitions de pêche en mer ou du bord de mer, organisées de manière globale par les clubs locaux de la FFPM (Fédération Française de Pêche en Mer), sont notables sur les Pertuis charentais. Seuls l'« *Open bar Oléron* » et le « *Grand Pavois Fishing* » font exception puisqu'ils ne sont pas organisés par la FFPM. Dans le cadre de la future gestion du Parc Naturel Marin, ces compétitions pourraient peut-être permettre d'apporter d'année en année des éléments de suivi. Au-delà de cet aspect, et dans le cadre d'une pêche responsable, il faut noter que certaines de ces compétitions font d'ores et déjà l'objet d'une possible voire obligatoire remise à l'eau du poisson. Ce règlement, bien que non systématique, ne peut qu'aller dans le sens de la valorisation des « bonnes pratiques » chères à l'ensemble des acteurs du Parc Naturel Marin.

D'autre part, l'activité des **Guides de pêche**, bien que ne pouvant pas être assimilée à la pêche de loisir mais pourtant directement dépendante de ces pêcheurs, semble relativement bien développée sur la zone. Cette activité professionnelle peut être retrouvée, au sein de la zone d'étude, aussi bien du bord qu'en bateau. Néanmoins, seuls des résultats de pêche embarquée sont présentés dans cette étude. Notons pour commencer que seules 2 techniques sont utilisées par les guides de pêche embarqués : la pêche à soutenir et la pêche au leurre. La traine a parfois été utilisée mais de manière très ponctuelle et pour le poisson spécifique qu'est la bonite. Ainsi, de manière générale, ces solides informations nous permettent de conforter les précédents résultats portant sur les espèces ciblées par la pêche à soutenir et le leurre. Les sorties effectuées en pêche à soutenir ciblent principalement dorades grises, roussettes, congres et maquereaux (Fig. 72). Ces 4 espèces sont retrouvées en termes de prélèvements. En effet, la dorade grise représente à elle seule près de 35% des prélèvements (en poids) des sorties de pêche à soutenir. Les 3 espèces suivantes approchent chacune les 20%. Au final, la comparaison des prélèvements par espèces et par sortie pêche à soutenir nous permet de mettre en avant différents points (Fig. 65 et 79). En ce qui concerne la dorade grise, les prélèvements obtenus grâce aux guides seraient deux fois supérieurs (en poids) aux prélèvements des sorties pêche à soutenir propres aux pêcheurs de loisir. En ce qui concerne le maquereau, les sorties guidées présentent un prélèvement inférieur de 0,2kg par rapport aux sorties non guidées. Pour ce qui est du congre et de la roussette, ces deux espèces n'apparaissent pas sur le graphique des sorties à soutenir non guidées. En d'autres termes, un pêcheur de loisir seul prélèvera en moyenne par sortie deux fois moins de dorades grises (en poids) qu'un pêcheur à bord d'un bateau de guide de pêche proposant cette technique.

En ce qui concerne la pêche au leurre, les espèces principalement ciblées sont le bar commun et le bar moucheté (Fig. 73). En termes de prélèvements, le bar commun représente au final 55% des quantités (en poids) prélevées lors des sorties au leurre. Le bar moucheté arrive en seconde position avec seulement 13% des quantités prélevées. Notons que le maigre arrive juste derrière avec près de 11% des prélèvements. Au final, un pêcheur lors d'une sortie guidée au leurre prélèvera en moyenne 1,143kg de bar commun, tandis qu'il prélèvera 0,277kg de bar moucheté (Fig. 80). Comparé aux prélèvements moyen des sortie non guidées au leurre, seul le bar moucheté présente une supériorité lors des sorties guidées (Fig.62). Au final, bien que les résultats présentés pour les sorties non guidées au leurre soient discutables (Fig. 62), il apparait que les quantités prélevées par les guides de pêche par sortie ne sont pas supérieures aux quantités moyennes des pêcheurs *lambda*. De manière globale, les prélèvements effectués par l'activité des guides de pêche embarqués ne peuvent sans doute pas être qualifiés de négligeables mais doivent être mis au regard de nombreux bénéfiques. En effet, en moyenne les prélèvements par sortie ne semblent pas systématiquement supérieurs aux résultats de pêcheurs *lambda* mais ramenés au nombre moyen de sorties annuelles (93 +/- 19) et aux centaines voire milliers de pêcheurs bénéficiant de ces services, les quantités finales sont bien évidemment loin d'être anecdotiques. Cependant, cette activité n'apporte pas seulement un moyen de prélèvement aux pêcheurs de loisir. Dans un premier temps, force est de constater que cette activité rencontre un vif succès auprès des pêcheurs, traduisant ainsi un certain besoin. Ce besoin peut être de plusieurs ordres : le pêcheur peut profiter d'une sortie guidée pour découvrir ce loisir, améliorer sa technique grâce aux conseils de réels spécialistes, bien évidemment pêcher et bien souvent ramener du poisson, ou encore tout simplement se détendre en passant une bonne journée en mer. En contre partie, le guide de pêche permet la découverte du milieu marin, des espèces présentes, des tailles de captures éventuelles mais aussi des mailles biologiques, et dans l'ensemble des bonnes pratiques liées à cette activité. Notons que 50% des poissons ayant été capturés à bord de ces bateaux ont été remis à l'eau (Fig. 74). Si bien évidemment certains des poissons remis à l'eau n'atteignaient pas la taille

limite de capture, il apparaît aussi qu'il y ait une réelle sélection des beaux poissons, rejoignant ainsi l'aspect pédagogique de cette activité. Ajoutons à cela que si les quantités prélevées ne sont pas négligeables, c'est aussi le fruit de cette sélection tournée vers les beaux spécimens. Dans le cas du bar commun, les guides de pêche de la zone d'étude ont tous signé la « Charte des guides de pêche »¹³ qui préconise un quota journalier de 2 bars par pêcheur. Au-delà de la transmission d'un savoir faire, il semble donc y avoir un réel engagement de leur part dans l'optique d'une pêche durable et raisonnée. Cette activité semble donc s'inscrire a part entière dans le cadre des objectifs du Parc Naturel Marin. Cette activité professionnelle permet l'apprentissage de la réglementation et des bonnes pratiques, offre une découverte d'une partie des richesses du milieu marin de la zone et est engagée dans une démarche de gestion durable de la ressource halieutique. D'autre part, il semble évident que cette activité contribue à l'attrait touristique de la zone des Pertuis charentais mais aussi au développement des activités économiques en rapport avec la pêche de loisir. Rappelons aussi que cette profession représente en elle-même une activité économique pour ces guides. Ces derniers ont déjà démontré leur implication via les résultats les concernant mais aussi au travers des riches informations qu'ils ont pu apporter. Il est ainsi possible d'imaginer l'intérêt de tels acteurs dans le cadre des suivis et de la gestion des ressources halieutiques via le Parc Naturel Marin.

Pour finir, il semble important de replacer cette étude dans un contexte national. La signature de la « charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable » datée du 7 juillet 2010 semble être au cœur de ce cadre. Le premier article de cette charte indique que les fédérations représentatives des pêcheurs de loisir participeront au recueil d'informations sur l'activité de pêche maritime de loisir et les délivreront aux instances administratives et scientifiques. Si la grande majorité des associations et fédération ont participé durant cette étude, force est de constater que toutes n'ont pas apporté leur soutien. Ajoutons à cela que malgré l'engagement local de représentants, comme nous l'avons déjà souligné, le choix de répondre ou non favorablement à ce genre d'étude n'appartient qu'aux pêcheurs. Il semble donc parfois y avoir un décalage entre l'engagement d'un représentant de fédération et l'intérêt final des adhérents. D'autre part, cet article précise l'éventualité de la mise en place de quotas journaliers pour certaines espèces. Comme nous l'avons indiqué précédemment, cette notion soulève a priori des problèmes liées à l'accès à cette activité, les « touristes » étant défavorisés par rapport aux résidents « annuels ». Le troisième article de cette charte préconise notamment un renforcement des contrôles et un marquage des produits de la pêche maritime de loisir. Le renforcement des contrôles semble dans l'ensemble bien perçu. En effet, de nombreux pêcheurs ont, tout au long de cette étude, signalé ce manque et ont justement insisté sur cette nécessité. Les dérives observées et rapportées par certains pêcheurs peuvent donc aussi être le fruit d'un manque de contrôles, notamment des produits de la pêche, et de manière plus générale d'une simple présence d'agents habilités à ces contrôles. Cet engagement de la part de l'Etat ne peut donc qu'être bénéfique à l'activité de la pêche de loisir. Enfin, le quatrième point de la charte souligne la mise en place d'une déclaration préalable et gratuite, à l'heure actuelle, de la part des pêcheurs. Ce point semble soulever une certaine inquiétude de la part des pêcheurs et de certains acteurs travaillant autour de cette activité. La déclaration gratuite semble être acceptée par une partie des pêcheurs. Néanmoins, elle soulève une inquiétude auprès, notamment, de marchands d'articles de pêche. Comme nous l'avons vu tout au long de ce document, le profil « touriste » englobe les pêcheurs qu'il est possible de qualifier de « vacanciers ». Ce profil de pêcheurs ne semble pas très assidu à cette activité et la considère sans doute plus comme un passe-temps que comme une réelle passion. Ainsi, il est légitime de

¹³ Consultable sur <http://guides-peche-en-mer.over-blog.com/>

se demander si la démarche consistant à préalablement se déclarer « pêcheur en mer » sera réalisée par ce type de pêcheurs. La crainte de ces marchands est d'autant plus justifiée que ces « vacanciers » représentent, en moyenne, la majeure partie des ventes durant l'été (« Magasins », comm.pers.). Au-delà de cette déclaration gratuite, c'est l'éventualité d'un permis payant qui suscite le plus d'inquiétude.

D'un autre côté, il ne faut pas omettre la publication des chiffres issus de l'étude nationale d'Ifremer et BVA (Ifremer & BVA, 2009). La quantité de bars prélevés par les pêcheurs de loisir, au regard de celle indiquée pour les pêcheurs professionnels, laisse perplexe de nombreux pêcheurs récréatifs. Il semble y avoir là deux cas de figure : d'une part, certains pêcheurs ne semblent pas comprendre comment la pêche de loisir peut arriver à un chiffre avoisinant les 5000 tonnes. D'autre part, certains pêcheurs ne semblent pas tant discuter le chiffre concernant la pêche de loisir mais axent leurs critiques sur le chiffre concernant la pêche professionnelle. Les critiques semblent se tourner vers un impact professionnel global plus important, tenant compte des quantités rejetées à la mer dans un état ne laissant pas de doute quant-au devenir des poissons, mais aussi d'éventuels ventes non déclarées. Dans les deux cas, certains pêcheurs de loisir voire personnes ressources émettent des doutes quant-aux objectifs des études scientifiques et à la qualité du travail effectué.

Au final, la signature de la « *charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable* », et notamment l'éventuel permis de pêche payant, la publication des données d'Ifremer-BVA, et enfin le durcissement de la réglementation de la réserve de Moëze-Oléron rendent le contexte de cette étude particulier. La méfiance constatée de la part de nombreux pêcheurs peut soulever un dernier questionnement. Dans ce type d'étude, basée sur le déclaratif, quel peut être l'impact d'un tel contexte sur les déclarations des pêcheurs. Un dernier biais pourrait donc éventuellement être mis en avant pour encore une fois nuancer les différents résultats de cette étude.

CONCLUSION

La pêche de loisir semble être une activité maritime qui rencontre un vif succès dans la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde. Des fosses de Meschers-sur-Gironde aux grandes plages sableuses d'Oléron ou de Longeville-sur-Mer ; des zones relativement vaseuses de l'estuaire de la Gironde aux banches rocheuses de la Vendée ; des faibles profondeurs aux fosses du Pertuis d'Antioche ; la diversité des habitats représente une des premières richesses de la zone au regard de l'activité de la pêche de loisir. Il en découle un large panel de techniques voire des spécificités locales telle que la pêche au carrelet. Bien qu'une intensité et une diversité plus importantes soient constatées sur la zone des Pertuis charentais, l'estuaire de la Gironde présente une forte concentration de la technique patrimoniale que représente le carrelet.

En termes d'espèces, au-delà du bar commun qui apparaît encore une fois comme l'espèce principalement ciblée par les pêcheurs de loisir, le maigre semble être une richesse plus spécifique, emblématique et patrimoniale de la région. Dans le cadre de la gestion du Parc Naturel Marin, il est évident que les études menées sur le bar commun au niveau national devront être soutenues mais une attention toute particulière semble devoir être apportée au maigre.

Pour répondre aux attentes de bonnes pratiques et de gestion durable des ressources halieutiques, il semble essentiel, dans le contexte local, de tenir compte de certains types de pêcheurs. Nous avons pu voir au travers de cette étude que les prélèvements peuvent être très variés d'un profil de résidence à l'autre. Les techniques utilisées par chacun des profils, les zones d'activité où ces techniques sont utilisées et enfin le respect ou non de la réglementation peuvent expliquer en partie ces variations de prélèvement. Ainsi, bien que les prélèvements des résidents « annuels » apparaissent bien souvent supérieurs aux autres, il semble nécessaire de tenir compte de la qualité de ces derniers. Un prélèvement plus élevé ne semble pas être nécessairement plus impactant. Les « touristes » présentent en moyenne des prélèvements inférieurs aux autres profils. Nous avons cependant pu constater que c'est aussi le profil respectant le moins la maille légale du bar commun. L'utilisation de certaines techniques, sur certaines zones, couplée à un manque de connaissance sur cette activité semble orienter ces pêcheurs sur le prélèvement de poissons plus petits que pour les autres profils. Les orientations de gestion ainsi que les éventuelles campagnes de sensibilisation devront donc tenir compte de ces spécificités liées aux types de profil.

Suite à la signature de la « *charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable* », le monde de la pêche de loisir semble être en pleine mutation. Les échanges entre représentants de la pêche de loisir, administrations et scientifiques doivent s'accroître. Le renforcement des contrôles semble aussi être une volonté de l'Etat. Dans l'application à l'échelle locale de ces différents éléments, le Parc Naturel Marin semble avoir un rôle crucial à jouer. Ce dernier apparaît comme un lieu d'échanges et de concertation entre différents acteurs. Il représente aussi un appui potentiel dans le renforcement des contrôles et des suivis qui semblent nécessaires et, dans l'ensemble, demandés par les pêcheurs de loisir.

D'un autre côté, cette étude a permis de démontrer l'implication de nombreux acteurs. Les bonnes pratiques effectuées voire dispensées par certains acteurs, comme les Guides de pêche, sauront sans doute trouver toute la valorisation nécessaire dans la future gestion du Parc. De plus, il apparaît évident que le Parc Naturel Marin devra s'appuyer sur ces personnes ressources, véritables articulations entre les usagers et les gestionnaires, pour faire évoluer les connaissances, approfondir les éventuelles sources de problèmes, et enfin adapter au mieux ses objectifs de gestion. Le Parc nécessite l'implication de tous et apparaît sans doute comme l'outil le plus adéquat pour valoriser cette activité et la faire passer d'un simple statut d'acteur à un statut de gestionnaire de la ressource halieutique.

Les éléments de réflexion apportés tout au long de ce rapport permettront sans doute d'affiner les objectifs de gestion concernant cette activité. Néanmoins, différents compléments permettrait d'approfondir la réflexion. Ainsi, une approche non plus basée sur le type de résidence mais plutôt axée sur le type de bateau permettrait peut être de mettre de nouveaux éléments de réflexion en perspective. D'autre part, dans l'élaboration des profils il pourrait être intéressant d'affiner le profil « touristes » en distinguant les « vacanciers » des « excursionnistes ».

Dans le cadre de l'évaluation des prélèvements de la pêche de loisir, bien que certains résultats de l'étude Ifremer-BVA aient été apportés, il serait sans doute intéressant d'évaluer plus précisément le nombre de pêcheurs pratiquant sur la zone mais aussi de pouvoir distinguer de manière précise les différents profils mis en avant dans cette étude. Une nouvelle étude, précisant donc la répartition de chaque profil au sein d'un échantillon représentatif de pêcheurs de la zone, permettrait de définir les quantités théoriques de poissons prélevés.

Pour finir, il est évident qu'une mise en perspective de ces résultats dans un contexte national permettrait de qualifier l'activité présente au sein du Parc Naturel Marin au regard d'une pratique nationale. Cela permettrait sans doute de découvrir, souligner ou conforter certaines des spécificités déjà mis en avant au travers de ce document.

BIBLIOGRAPHIE

Audren T., 2010. Estimation de la proportion de pêcheurs récréatifs et caractérisation des pratiques par types de bateaux sur le port des Minimes à La Rochelle. Rapport de stage Universitaire Master 1. Université de La Rochelle. 21PP.

Biais G., 2002. La fiche du mois, décembre 2002 n°42 : Le Maigre (*Argyrosomus regius*). IFREMer La Rochelle, 1 PP.

Cano K., 2010. Suivi de la pêche récréative de poissons sur le port des Minimes à La Rochelle. Rapport de stage Universitaire Master 1. Université de La Rochelle. 23PP.

Chlous-Ducharme F., 2005. Les savoirs – outils de distinction et de légitimation dans le cadre d'une gestion durable : le cas des pêcheurs à pied d'ormeaux. VertigO – La revue en sciences de l'environnement, vol 6 n°1, 11 PP.

Cury P. & Miserey Y., 2008. Une mer sans poissons. 1^{ière} édition, Calman-Lévy, Paris, 284 PP.

De Singly F., 2005. L'enquête et ses méthodes : le questionnaire, 2^{ième} édition refondue, Arnaud Colin, 127 PP.

Denhez F., 2008. Plus de poison à la criée. Delachaux et Niestlé, Paris, 223 PP

F.A.O., 2004. La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2004. Département des pêches et de l'aquaculture. Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation, Rome, 156 PP.

F.A.O., 2008. La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2008. Département des pêches et de l'aquaculture. Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation, Rome, 216 PP.

Fenneteau H., 2007. Enquête : entretien et questionnaire, 2^{ième} édition. Dunod, 128 PP

Fossecave P., 2009. Etats des stocks halieutiques présents dans le panache de la Gironde. Institut des Milieux Aquatiques, présentation, 7PP.

FranceAgriMer, 2009. Les chiffres clés de la filière pêche et aquaculture en France, Edition 2009.

FranceAgriMer (2), 2009. Bilan annuel 2008. Données de ventes déclarées en halle à marée, 96 PP.

Girardin M. & Castelnaud G., 2009. Surveillance halieutique de l'estuaire de la Gironde – Suivi des captures 2008- Etude de la faune circulante 2008. Rapport pour EDF CNPE du Blayais, Cemagref groupement de Bordeaux, étude n°132, Cestas, 233p.

Grenelle de la mer, 2009. Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir. Rapport du groupe de travail 2, 72 PP.

Grenelle de la mer (2), 2009. La délicate rencontre entre la terre et la mer. Synthèse de rapport du groupe de travail 1, 15 PP.

Hardin G., 1968. The tragedy of the commons. Science 1968;162:1243}8. In Kearney R.E. 2001. Fisheries property rights and recreational/commercial conflict: implications of policy developments in Australia and New Zealand. Marine Policy, 25 : 45-49.

Ifremer, 2009. Le bar, une espèce convoitée. 4PP.

Ifremer & BVA, 2009. Enquête relative à la pêche de loisir (récréative et sportive) en mer en métropole et dans les DOM. - Synthèse des résultats finaux -, 13 PP.

Mucchielli A., 1991. Les méthodes qualitatives, 2^{ème} édition. Presses universitaires de France, Paris, 132 PP.

Péronnet I., Talidec C., Lemestre S., Daurès F., Guyader O., Drouot B., Boude J.P. & Lesueur M., 2003. Etude des activités de pêche dans le Golfe du Morbihan. Rapport final, 142 PP.

PLAGEPOMI, 2008. Plan de Gestion des Poissons Migrateurs Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre 2008-2012. COGEPOMI, 88PP.

Sourget Q. & Biais G., 2009. Ecologie, biologie et exploitation du maigre du golfe de Gascogne. 74PP.

Vaslet M., 2009. La pêche récréative du bar (*D. labrax*) sur l'île d'Oléron. Rapport de stage Universitaire Master II. Université de La Rochelle, 68PP.

Documents internet :

<http://www.windguru.cz/fr>

[http://eftta.com/french/news_indepth.html?cart=\[cart\]&SKU=2047259470](http://eftta.com/french/news_indepth.html?cart=[cart]&SKU=2047259470)

http://europa.eu/legislation_summaries/maritime_affairs_and_fisheries/fisheries_resources_and_environment/166038_fr.htm

<http://www.ifremer.fr/lth/filets.php>

<http://www.ifremer.fr/lth/palangres.php>

Annexe I : Liste des tableaux et des figures

Tableau 1: Estimation du nombre de pêcheurs de loisir au niveau national pour les départements 17,33 et 85 avec les données de l'enquête nationale 2006-2008 (Source Ifremer-BVA, 2011).	19
Tableau 2: Echantillonnage de pêcheurs réalisé sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=287).....	20
Tableau 3: Prélèvements moyens de dorades grises (<i>S. cantharus</i>) et de soles (<i>S. solea</i>) pour l'année 2009 en fonction des pratiques "bord" et "bateau" pour l'échantillon de pêcheurs « annuels » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=177).	41
Tableau 4: Prélèvements moyens de dorades grises (<i>S. cantharus</i>) et de soles (<i>S. solea</i>) pour l'année 2009 en fonction des pratiques "bord" et "bateau" pour l'échantillon de pêcheurs « secondaires » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=45).	46
Tableau 5: Prélèvements moyens de dorades grises (<i>S. cantharus</i>) et de soles (<i>S. solea</i>) pour l'année 2009 en fonction des pratiques "bord" et "bateau" pour l'échantillon de pêcheurs « touristes » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=60).	50
Tableau 6: Distribution des carnets de captures suivant les types de profils "annuel", "secondaire" et "touriste" sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et août 2010 (N=120).....	52
Tableau 7: Distribution des carnets de captures récupérés suivant les types de profils "annuel", "secondaire" et "touriste" sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et août 2010 (N=120).	52
Tableau 8: Pourcentage de retour des carnets de captures suivant les types de profils "annuel", "secondaire" et "touriste" sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et août 2010 (N=120).	52
Figure 1: Carte des principales zones de pêche de loisir de poissons dans les Pertuis charentais et l'estuaire de la Gironde.....	15
Figure 3: Répartition en fonction de catégories socioprofessionnelles des profils « annuel », « secondaire » et « touriste » dans l'échantillon de pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=287).....	20
Figure 2: Répartition en fonction de classes d'âge des profils « annuel », « secondaire » et « touriste » dans l'échantillon de pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=287).....	20
Figure 4: Facteurs pris en compte pour aller pêcher par les pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=287).	21
Figure 5: Nombre moyen de sorties de pêche en fonction des pratiques "bord", "bateau" et des profils "annuel", "secondaire", "touriste" dans l'échantillon de pêcheurs interrogés sur la	

zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=287).	22
Figure 6: Espèces capturées sur la zone d'étude par les pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=287).....	23
Figure 7: Espèces capturées sur la zone d'étude par les pêcheurs du bord interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=172).	24
Figure 8: Espèces capturées sur la zone d'étude par les pêcheurs embarqués interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=115).	24
Figure 9: Utilisation des techniques de pêche par les pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=287).....	25
Figure 10: Réponses à la question du repos biologique du bar commun (<i>D. labrax</i>) par les pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=287).	25
Figure 11: Présence par mois des pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=281).	26
Figure 12: Nombre moyen de bars communs (<i>D. labrax</i>) capturés et conservés par sortie où au moins un a été capturé en fonction des pratiques « bord », « bateau » et des profils « annuel », « secondaire » et « touriste » pour l'échantillon de pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=202).	28
Figure 13: Prélèvements moyens de bars communs (<i>D. labrax</i>) par sortie en fonction des pratiques "bord", "bateau" et des profils "annuel", "secondaire" et "touriste" pour l'échantillon de pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=276).	29
Figure 14: Nombre maximal de bars communs (<i>D. labrax</i>) atteint sur une sortie de 2009 ou 2010 par les pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=287).	29
Figure 15: Tailles minimales de prélèvement des bars communs (<i>D. labrax</i>) par les pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=225).	30
Figure 16: Prélèvements moyens de bars communs (<i>D. labrax</i>) pour l'année 2009 en fonction des pratiques "bord", "bateau" et des profils "annuel", "secondaire" et "touriste" pour l'échantillon de pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=275).	31
Figure 17: Nombre moyen de maigres (<i>A. regius</i>) capturés et conservés par sortie où au moins un a été capturé en fonction des pratiques « bord », « bateau » et des profils « annuel », « secondaire » et « touriste » pour l'échantillon de pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=104).....	32
Figure 18: Prélèvements moyens de maigres (<i>A. regius</i>) par sortie en fonction des pratiques "bord", "bateau" et des profils "annuel", "secondaire" et "touriste" pour l'échantillon de pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=276).	33

Figure 19: Nombre maximal de maigres (<i>A. regius</i>) atteint sur une sortie de 2009 ou 2010 par les pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=287).	33
Figure 20: Tailles minimales de prélèvement des maigres (<i>A. regius</i>) par les pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=155).	34
Figure 21: Prélèvements moyens de maigres (<i>A. regius</i>) pour l'année 2009 en fonction des pratiques "bord", "bateau" et des profils "annuel", "secondaire" et "touriste" pour l'échantillon de pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=276).	34
Figure 22: Prélèvements moyens de dorades grises (<i>S. cantharus</i>) pour l'année 2009 en fonction des pratiques "bord", "bateau" et des profils "annuel", "secondaire" et "touriste" pour l'échantillon de pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=287).	36
Figure 23: Prélèvements moyens de soles (<i>S. solea</i>) pour l'année 2009 en fonction des pratiques "bord", "bateau" et des profils "annuel", "secondaire" et "touriste" pour l'échantillon de pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=287).	37
Figure 24: Présence par mois des pêcheurs « annuels » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=177).	38
Figure 25: Utilisation des techniques de pêche par les pêcheurs « annuels » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=177).	39
Figure 26: Espèces capturées par les « annuels » sur la zone d'étude par les pêcheurs embarqués (gauche) et les pêcheurs du bord (droite) interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=177).	39
Figure 27: Tailles minimales de prélèvement des bars communs (<i>D. labrax</i>) par les pêcheurs "annuels" interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=142).	40
Figure 28: Taille minimale de prélèvement des maigres (<i>A. regius</i>) par les pêcheurs « annuels » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=98).	40
Figure 29: Prélèvements moyens de bars communs (<i>D. labrax</i>) et de maigres (<i>A. regius</i>) pour l'année 2009 en fonction des pratiques "bord", "bateau" et des sous-profils "expert", "intermédiaire" et "débutant" pour l'échantillon de pêcheurs « annuels » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=174).	41
Figure 30: Présence par mois des pêcheurs « secondaires » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=45).	42
Figure 31: Utilisation des techniques de pêche par les pêcheurs « secondaires » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=45).	43
Figure 32: Espèces capturées par les « secondaires » sur la zone d'étude par les pêcheurs embarqués (gauche) et les pêcheurs du bord (droite) interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=45).	44

Figure 33: Tailles minimales de prélèvement des bars communs (<i>D. labrax</i>) par les pêcheurs « secondaires » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=36).	45
Figure 34: Tailles minimales de prélèvement des maigres (<i>A. regius</i>) par les pêcheurs « secondaires » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=28).	45
Figure 35: Prélèvements moyens de bars communs (<i>D. labrax</i>) et de maigres (<i>A. regius</i>) pour l'année 2009 en fonction des pratiques "bord", "bateau" et des sous-profilis "expert", "intermédiaire" et "débutant" pour l'échantillon de pêcheurs « secondaires » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=45).	46
Figure 36: Présence par mois des pêcheurs « touristes » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=60).....	47
Figure 37: Utilisation des techniques de pêche par les pêcheurs « touristes » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=60).	47
Figure 38: Espèces capturées par les « touristes » sur la zone d'étude par les pêcheurs embarqués (gauche) et les pêcheurs du bord (droite) interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=60).....	48
Figure 39: Tailles minimales de prélèvement des bars communs (<i>D. labrax</i>) par les pêcheurs « touristes » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=47).	49
Figure 40: Tailles minimales de prélèvement des maigres (<i>A. regius</i>) par les pêcheurs « touristes » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=26).	49
Figure 41: Prélèvements moyens de bars communs (<i>D. labrax</i>) et de maigres (<i>A. regius</i>) pour l'année 2009 en fonction des pratiques "bord", "bateau" et des sous-profilis "expert", "intermédiaire" et "débutant" pour l'échantillon de pêcheurs « touristes » interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=58).	50
Figure 42: Carte des principales zones de chasse sous-marine de poissons dans les Pertuis charentais et l'estuaire de la Gironde.....	54
Figure 43: Présence par mois des pêcheurs au fusil interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=11).....	55
Figure 44: Distribution des sorties au fusil sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde pour les pêcheurs interrogés entre mars et Novembre 2010 (N=116 sorties).	55
Figure 45: Espèces capturées grâce au fusil et déclarées par les pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=11).	56
Figure 47: Prélèvements par sortie au fusil pour les chasseurs sous-marins ayant retourné leur carnet pour la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=116 sorties).....	57

Figure 46: Espèces capturées sur les sorties 2010 grâce au fusil par les pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=116 sorties).....	57
Figure 48: Prélèvements par pêcheur et par an pour les chasseurs sous-marins ayant retourné leur carnet pour la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=12).....	58
Figure 49: Carte des zones interdites au filet en bateau dans les Pertuis charentais et l'estuaire de la Gironde.....	60
Figure 50: Carte des principales zones de surfcasting dans les Pertuis charentais et l'estuaire de la Gironde.....	62
Figure 51: Présence par mois des pêcheurs en surfcasting interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=64).....	63
Figure 52: Distribution des sorties en surfcasting sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde pour les pêcheurs interrogés entre mars et Novembre 2010 (N=193 sorties).....	63
Figure 53: Espèces capturées grâce au surfcasting sur la zone d'étude par les pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=64).....	64
Figure 54: Espèces capturées et conservées sur les sorties 2010 grâce au surfcasting par les pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=193 sorties).....	64
Figure 55: Prélèvements par sortie en surfcasting pour les pêcheurs ayant retourné leur carnet pour la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=193 sorties).....	65
Figure 56: Prélèvements par an et par pêcheur en surfcasting ayant retourné leur carnet pour la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=193 sorties).....	66
Figure 57: Carte des principales zones de pêche au leurre du bord dans les Pertuis charentais et l'estuaire de la Gironde.....	67
Figure 58: Distribution des sorties au leurre du bord sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde pour les pêcheurs interrogés entre mars et Novembre 2010 (N=74 sorties).....	68
Figure 59: Distribution des sorties au leurre en bateau sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde pour les pêcheurs interrogés entre mars et Novembre 2010 (N=78 sorties).....	68
Figure 60: Espèces capturées et conservées sur les sorties 2010 grâce au leurre par les pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=74 sorties).....	69
Figure 61: Espèces capturées et conservées sur les sorties 2010 grâce au leurre par les pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=78 sorties).....	69
Figure 62: Prélèvements par sortie au leurre en bateau pour les pêcheurs ayant retourné leur carnet pour la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=78 sorties).....	70

Figure 63: Distribution des sorties à soutenir sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde pour les pêcheurs interrogés entre mars et Novembre 2010 (N=25 sorties).	71
Figure 65: Prélèvements par sortie de pêche à soutenir pour les pêcheurs ayant retourné leur carnet pour la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=25 sorties).	72
Figure 64: Espèces capturées et conservées sur les sorties 2010 grâce à la pêche à soutenir par les pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=25 sorties).	72
Figure 66: Carte de la pêche au carrelet dans les Pertuis charentais et l'estuaire de la Gironde.	74
Figure 67: Présence par mois des pêcheurs au carrelet fixe interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=25).	75
Figure 68: Espèces capturées grâce au carrelet fixe sur la zone d'étude par les pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et octobre 2010 (N=25).	75
Figure 69: Prélèvements moyens de poissons pour l'année 2009 pour l'échantillon de pêcheurs au carrelet fixe interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde (N=25).	76
Figure 70: Carte de la pêche « portuaire » dans les Pertuis charentais et l'estuaire de la Gironde.	77
Figure 71: Carte des zones de compétitions sportives dans les Pertuis charentais et l'estuaire de la Gironde.	79
Figure 72: Espèces capturées sur les sorties 2010 des guides de pêche utilisant la technique de pêche à soutenir sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=105 sorties).	80
Figure 73: Espèces capturées sur les sorties 2010 des guides de pêche utilisant la technique du leurre sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=264 sorties).	81
Figure 74: Pourcentage de poissons remis à l'eau lors des sorties 2010 des guides de pêche sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=369 sorties).	82
Figure 75: Pourcentage de poissons prélevés lors des sorties à soutenir 2010 des guides de pêche de la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=105 sorties).	82
Figure 76: Pourcentage de la quantité de poissons prélevés (en kg) lors des sorties à soutenir 2010 des guides de pêche de la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=105 sorties).	83
Figure 77: Pourcentage de poissons prélevés lors des sorties au leurre 2010 des guides de pêche de la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=264 sorties).	83
Figure 78: Pourcentage de la quantité de poissons prélevés (en kg) lors des sorties au leurre 2010 des guides de pêche de la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=264 sorties).	84

Figure 79: Quantités moyennes en kg/pêcheur lors des sorties à soutenir 2010 des guides de pêche de la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=105 sorties)..... 84

Figure 80: Quantités moyennes en kg/pêcheur lors des sorties à soutenir 2010 des guides de pêche de la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde entre mars et Novembre 2010 (N=264 sorties)..... 85

Annexe II : Le questionnaire

Ce questionnaire proposé en vue de l'élaboration Parc Naturel Marin s'adresse à tous les pêcheurs de loisir de poissons. Que vous soyez pêcheur averti ou bien novice, que vous ayez déjà pris du poisson ou pas encore, n'hésitez pas à répondre à ce questionnaire. Vous devez simplement le redéposer dans le lieu où vous l'avez trouvé. Merci pour votre participation.

Définition :

Poissons Prélevés : Poissons que vous n'avez pas remis à l'eau (que vous avez donc conservé).

Poissons capturés : Inclus les poissons prélevés **ET** les poissons remis à l'eau (Tous les poissons pêchés).

1.	Homme <input type="checkbox"/>	Femme <input type="checkbox"/>									
2. Age :	15-19 <input type="checkbox"/>	20-24 <input type="checkbox"/>	25-29 <input type="checkbox"/>	30-34 <input type="checkbox"/>	35-39 <input type="checkbox"/>	40-44 <input type="checkbox"/>	45-49 <input type="checkbox"/>	50-54 <input type="checkbox"/>	55-59 <input type="checkbox"/>	+60 <input type="checkbox"/>	
3. Dans quel département se situe votre résidence principale ? (Ex : 91)											
4. Possédez-vous une résidence secondaire dans les départements 85, 17 ou 33 ?	Oui <input type="checkbox"/>	(lequel :									
	Non <input type="checkbox"/>										
5. Catégorie Socioprofessionnelle :											
	Ouvrier <input type="checkbox"/>	Lycéen Etudiant <input type="checkbox"/>	Profession libérale <input type="checkbox"/>	Cadre <input type="checkbox"/>							
	Employé <input type="checkbox"/>	Agriculteurs <input type="checkbox"/>	Profession intermédiaire <input type="checkbox"/>								
	Retraité <input type="checkbox"/>	Sans emploi <input type="checkbox"/>	Artisan/Commerçant/Chef d'entreprise <input type="checkbox"/>								
6. Etes-vous ancien pêcheur professionnel ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>									
7. En 2009 , avez-vous pratiqué une activité de pêche de poissons en mer sur les départements 17,33 ou 85?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>									
8. Depuis combien de temps pratiquez-vous la pêche en mer?											

9. Vous pratiquez **le plus souvent** la pêche: En bateau Du bord

10. Avez-vous votre propre bateau? Oui (Port : Mouillage : Autre
Non

11. Quelle(s) technique(s) employez-vous ? (plusieurs réponses possibles)

Fusil Palangre Trainee Filet Surfcasting Leurres A soutenir Carrelet (fixe)
Autres :

12. Quelles espèces de poissons pêchez-vous en mer? (Ex : Maigre, lieu, Congre, Sole....etc.)

.....
.....

13. Indiquez la quantité (kg) de poissons que vous pensez avoir prélevé personnellement dans les départements 33, 17 et/ou 85 en 2009 suivant les espèces :

Espèce	Bar commun	Maigre	Dorade grise	Sole
Poids (kg) 2009				

14. Quels sont vos mois de pêche en mer et le nombre de vos sorties dans les **départements 33, 17 et/ou 85** ?

(Ex : Année 2009)

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Mer												
Nombre de sorties par mois												

Mer

Nombre de sorties par mois

(Cocher)

15. Sur la totalité de vos sorties de pêche (au bar, au congre, à la sole...etc.) indiquées dans la question précédente, vous pêchez et **prélevez personnellement** du :

Bar commun à toutes vos sorties ; 3sorties/4 ; 2/3 ; 1/2 ; 1/3 ; 1/..... ; Jamais
Maigre à toutes vos sorties ; 3sorties/4 ; 2/3 ; 1/2 ; 1/3 ; 1/..... ; Jamais

16. Faites-vous partie d'une association de **pêche** en mer ? Oui Non

Si oui, laquelle :

Dans quel but :

17. Pratiquez-vous la pêche (Classement : 0 jamais, 1 parfois, 2 souvent, 3 très souvent)

Seul(e) En famille Entre ami(e)s

18. Quel(s) moyen(s) utilisez-vous pour éventuellement vous perfectionner ? (Plusieurs réponses possibles)

Internet Revues spécialisées Amis Marchands Guide de pêche Club de pêche

Autres :

19. Dans quel but allez-vous à la pêche en mer?

20. Quand vous allez à la pêche, vous tenez compte de (plusieurs réponses possibles) :

Emploi du temps Météo Coefficient de marée Moment de la marée

Disponibilité des ami(e)s Astres Autres :

21. En excluant les sorties « bredouilles » En moyenne, combien de poissons (maillés ou non) **capturez-vous personnellement** par sortie « gagnante »?

Bars communs : [jamais capturé] [1-2[[2-3[[3-4[[4-5[[5-6[+6 :

Maigres : [jamais capturé] [1-2[[2-3[[3-4[[4-5[[5-6[+6 :

22. En excluant les sorties « bredouilles » En moyenne, combien de poissons **prélevez-vous personnellement** par sortie « gagnante »?

Bars communs : [jamais capturé] [0-1[[1-2[[2-3[[3-4[[4-5[[5-6[+6 :

Maigres : [jamais capturé] [0-1[[1-2[[2-3[[3-4[[4-5[[5-6[+6 :

23. Vous gardez **personnellement** les poissons à partir de quelle taille ou quel poids:

Bars communs : cm oukg

Maigres : cm oukg

24. (Votre meilleure sortie) Vous avez déjà **personnellement ramené** sur une sortie de 2009 ou 2010 plus de :

Bars communs : 5 10 15 20 Jamais plus de 5

Maigres : 5 10 15 20 Jamais plus de 5

25. Etes-vous favorable au repos biologique du Bar et donc à une période de fermeture pour les professionnels et les récréatifs (du 01/02 au 15/03) : Oui Non

26. Quel serait le poids moyen des poissons que vous avez **personnellement ramené/débarqué** en 2009 ou 2010

Bars communs (en Kg) :ou la **taille moyenne** : cm

Maigres (en Kg) :ou la **taille moyenne** : cm

Date à laquelle vous répondez à ce questionnaire : N° QUESTIONNAIRE :

27. Accepteriez-vous de remplir un carnet de suivi de capture ? Oui Non

Si Oui :

1- **REPORTER LE NUMERO DE QUESTIONNAIRE sur le carnet de capture** (version papier) et suivez les instructions disponibles sur celui-ci.

Ou

2- Envoyer un **MAIL AVEC LE NUMERO DU QUESTIONNAIRE** à : pechedeloisir@gmail.com pour demander la version informatique (Excel) du carnet.

A vous de voir (Non obligatoire ; les informations sont données à titre privé et ne seront en aucun cas divulguées):

Nom :

Prénom :

Coordonnées (Mail ou téléphone) :

Utilisez ce cadre uniquement si vous avez dépassé 4 espèces sur une de vos sorties. Dans ce cas, reportez à nouveau la date et complétez simplement les espèces nécessaires.

Date	
Espèce 5	
Nb capturés	
Nb conservés	
Poids total conservé	
Espèce 6	
Nb capturés	
Nb conservés	
Poids total conservé	
Espèce 7	
Nb capturés	
Nb conservés	
Poids total conservé	
Espèce 8	
Nb capturés	
Nb conservés	
Poids total conservé	
Espèce 9	
Nb capturés	
Nb conservés	
Poids total conservé	



CARNET DE CAPTURES

Dans le cadre de l'élaboration du Parc Naturel Marin des Pertuis Charentais et de l'Estuaire de La Gironde, l'Université de La Rochelle en partenariat avec l'Agence des Aires Marines Protégées mène une étude sur la pêche récréative du poisson. Cette étude a pour but d'apporter des éléments d'information concernant cette pratique importante des Pertuis Charentais et de l'Estuaire de La Gironde. Les résultats permettront ainsi d'améliorer la connaissance locale de ce loisir et ainsi de pouvoir l'incorporer de manière adéquate à l'élaboration de ce Parc Naturel Marin.

Afin d'obtenir un ensemble cohérent de données sur la pêche de loisir, vous devez remplir une colonne de ce carnet à chaque sortie. Même si le résultat de votre sortie n'est pas concluant, et que vous revenez « bradouille », une ligne devra être complétée (inscrire 0 dans les cases adéquates).

Ce carnet constitue une source personnelle d'informations, il ne devra donc tenir compte que de vos propres résultats et non de ceux de l'ensemble des pêcheurs présents à vos côtés.

Il vous est demandé de remplir ce carnet avec la plus grande sincérité et le plus de sérieux possible.

Veillez dans un premier temps à bien reporter le numéro indiqué sur le questionnaire que vous avez préalablement remplis :

N° QUESTIONNAIRE :
 Date de réception du carnet :
 (Si vous voulez : Nom :
 Prénom :)

Nous nous engageons en contre partie à traiter les résultats de manière totalement anonyme et à ne jamais divulguer les informations personnelles délivrées à travers ce document.

Ce carnet est à ramener **au plus tard le 1^{er} Décembre 2010**, ou à la fin de votre dernier séjour sur la zone d'étude, dans les **capitaineries de ports**, le **magasin de pêche** où vous avez trouvé le questionnaire, à

votre responsable d'association ou renvoyez le à l'adresse suivante : Mathieu Vaslet, Institut du Littoral et de l'Environnement 2, rue Olympe de Gouges 17000 La Rochelle Cedex, France.

En outre, ce carnet ne concerne que la pêche de poissons effectuée sur la zone indiquée dans la figure ci-dessous. Il ne faudra donc tenir compte que des sorties effectuées sur cette zone.



Figure 1 : Zone concernée par l'étude (image Google Earth)

Comment remplir ce carnet : à chaque sortie vous devrez :

- Indiquez tout d'abord la date.
- Indiquez la plage ou la commune où vous avez pêché dans la case « Bord » si vous avez pêché du bord ou indiquez la distance à la côte (en Milles) pour « Bateau » afin de caractériser votre sortie embarquée.
- Indiquez ensuite la durée de navigation jusqu'à votre zone de pêche (en minutes) pour les sorties embarquées.
- Indiquez la durée de votre partie de pêche (le temps de navigation, précédemment indiqué ne doit pas être pris en compte ici).

Utilisez ce cadre uniquement si vous avez dépassé 4 espèces sur une de vos sorties. Dans ce cas, reportez à nouveau la date et complétez simplement les espèces nécessaires.

Date	
Espèce 5	
Nb capturés	
Nb conservés	
Poids total conservé	
Espèce 6	
Nb capturés	
Nb conservés	
Poids total conservé	
Espèce 7	
Nb capturés	
Nb conservés	
Poids total conservé	
Espèce 8	
Nb capturés	
Nb conservés	
Poids total conservé	
Espèce 9	
Nb capturés	
Nb conservés	
Poids total conservé	

Annexe IV : Listing des acteurs

Associations

Nom	Représentant	contact
Fédération Chasse Sous-Marine Passion (FCSMP)	Luc lelaidier	luclelaidier1@aol.com
Association Départementale Agrée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets de la Gironde (ADAPAEF 33)	Michel Loulière	michel.louliere@wanadoo.fr
Comité de la Pêche Maritime de Loisir (CPML17)	Bruno Boisset	bboisset@libertysurf.fr
Association des Pêcheurs au Carrelet de l'Estuaire de la Gironde	Serge Carrere	serge.carrere2@orange.fr
Amicale des Pêcheurs d'Antioche (APA)	André Dechêne	andredechene@apaoleron.fr
Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (FFESSM)	Bernard Poitevin	poitevin.b@wanadoo.fr
Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée (FNPSA)	Benoit Gouillieux	benoit.gouillieux@hotmail.fr
Union Nationale des Associations de Navigateurs (UNAN33)	Charles Malpel	cmsoulac@aol.com
Association Départementale de Défense de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition (ADDPMLT)	Jean-Louis Martin	jean-louis.martin4@orange.fr
Comité Départemental de la Charente-Maritime d'Etudes et de Sports Sous-marins (CODEPESSM17)	Patrice Blaise	patrice.blaise@libertysurf.fr
Cabaniers du Médoc	Bernard Lapeyre	lapeyre.bernard@orange.fr
Association Sablaise des Pêcheurs du Bord de Mer (ASPBM)	Jean-François Sillon	jf.sillon@wanadoo.fr
Amicale Rochelaise de Pêche Sportive en Mer (ARPSM)	Francis Couzinet	
Team Surfcasting Rochelais	Patrick Lemaire	patricklemaire@club-internet.fr
Pêche, carrelets et moulinets	Philippe Biard	damp17@wanadoo.fr

Guides de pêche

Nom	Contact
Yannick Deslandes	yannickdeslandes@orange.fr
Christophe Lhamas	christophe.lhamas@neuf.fr
Sébastien Gas	contact@out-rage.com
Olivier Journaux	olivier@captainoj.com
Pascal Capitaine	pascalcapitaine@wanadoo.fr
Michel Dupont	rethabar@gmail.com
Alexandre Tallut	alexallut@plusmer.fr
David Doussot	david.doussot@orange.fr
Gilles Daverdon	g.daverdon@free.fr
Frédéric Lech	flech12@hotmail.com
Morgan Keroullé	morgan.keroulle@gmail.com

Magasins d'articles de pêche

Nom	Commune
SARL Vents et Marées	Le Verdon-sur-Mer
Au fin bouchon	Royan
Pêches Sportives - Europêche	Saint-Palais-sur-Mer
La pêche	Saint-Pierre d'Oléron
Au joyeux petit pêcheur	La Cotinière
Rêves de pêche	Saint-Denis d'Oléron
Pro Pêche 17	Angoulins
Rêves de pêche	La Rochelle
Au poisson d'avril	La Rochelle
Ré pêche aventure	Saint-Martin de Ré
CG Pêche	La Flotte en ré
Nautic service	Les portes en ré
SARL VIVET Le Boucanier D'Arundel	Les Sables d'Olonne

Annexe V : Prélèvements de bars commun (*D. labrax*) pour l'année 2009 pour l'échantillon de pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde (N=275)

		Profil							
		Annuel				Secondaire			
Pratique	Sous-profil	Poids déclarés	Écart type	Poids calculés	Écart type	Poids déclarés	Écart type	Poids calculés	Écart type
Bateau	Débutant	1,31	2,18	1,29	2,11	1,07	2,83	1,19	3,15
	Intermédiaire	12,26	22,74	15,86	39,19	5,17	8,04	6,63	8,77
	Expert	30,60	23,58	48,10	52,87	24,17	6,29	22,14	12,15
	Total	15,29	23,15	22,02	43,09	6,66	10,01	7,07	10,26
Bord	Débutant	0,30	0,58	0,38	1,03	1,25	2,09	0,39	0,66
	Intermédiaire	3,14	4,35	4,42	9,02	3,96	4,44	4,85	6,42
	Expert	14,90	13,22	29,87	31,07	10,17	19,61	32,90	54,92
	Total	5,38	8,77	9,06	19,53	4,80	10,08	9,73	28,59
Total général		9,94	17,63	15,25	33,04	5,60	9,97	9,03	22,43

		Touriste			
Pratique	Sous-profil	Poids déclarés	Écart type	Poids calculés	Écart type
Bateau	Débutant	0,67	1,21	0,39	0,64
	Intermédiaire	4,22	3,15	3,16	2,55
	Expert				
	Total	2,80	3,08	2,05	2,41
Bord	Débutant	0,12	0,38	0,04	0,10
	Intermédiaire	1,66	2,98	1,91	3,21
	Expert	6,00	5,66	14,59	2,95
	Total	1,10	2,56	1,51	3,76
Total général		1,54	2,78	1,71	3,45

Annexe VI : Prélèvements de maigres (*A. regius*) pour l'année 2009 pour l'échantillon de pêcheurs interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde (N=275)

		Profil							
		Annuel				Secondaire			
Pratique	Sous-profil	Poids déclarés	Écart type	Poids calculés	Écart type	Poids déclarés	Écart type	Poids calculés	Écart type
Bateau	Débutant	0,37	1,59	0,10	0,38	0,87	2,36	0,84	2,27
	Intermédiaire	20,52	21,90	26,28	25,78	4,75	4,38	18,12	31,43
	Expert	44,38	48,85	123,00	82,21	30,83	11,81	30,09	4,29
	Total	10,56	23,57	19,92	46,00	6,83	11,87	10,92	20,35
Bord	Débutant	0,48	1,43	0,10	0,50	0,11	0,51	0,00	0,00
	Intermédiaire	3,10	3,41	7,50	12,96	1,50		1,92	
	Expert	13,91	8,92	29,93	25,81	10,25	6,85	36,42	18,52
	Total	2,72	5,54	5,48	14,26	1,79	4,51	5,90	15,09
Total général		6,33	16,90	12,12	33,58	3,97	8,76	8,07	17,51

		Touriste			
Pratique	Sous-profil	Poids déclarés	Écart type	Poids calculés	Écart type
Bateau	Débutant	0,15	0,47	0,14	0,44
	Intermédiaire	3,88	3,17	2,50	2,13
	Expert				
	Total	3,13	7,77	2,92	8,28
Bord	Débutant	0,03	0,16	0,03	0,17
	Intermédiaire	4,00	4,24	2,49	2,92
	Expert	19,00	12,73		
	Total	1,28	4,71	4,47	25,18
Total général		1,76	5,64	4,07	22,01